

XX° Colloque des Amis de Cadouin

17 Août 2013

« *Géraud de Salles à Cadouin, de reliques en pèlerinages* »



ASSOCIATION LES AMIS DE
CADOUIN

Place de l'abbaye

24480 Cadouin

www.amisdecadouin.com

Sommaire

« Géraud de Salles, du prieur au maître » André Delpech	p 5 à 27
« Le suspense de l'expertise du suaire de Cadouin dans la correspondance des intéressés (1933-1934) » Brigitte et Gilles Delluc	p 29 à 53
« La relique de Puylaroque (Tarn-et-Garonne) n'est pas un fragment du suaire de cadouin » Brigitte et Gilles Delluc	p 55 à 58
« Saint Jacques un et multiple. Reliques et reliquaires en France » Denise Péricard –Méa	p 59 à 85
« La Sainte Épine du général Talbot au château de Montréal (Issac, Dordogne) » Brigitte et Gilles Delluc	p 87 à 94

« Géraud de Salles, du prieur au maître »

André Delpech

Saura-t-on jamais qui fut réellement Géraud de Salles, auquel l'abbaye de Cadouin comme plusieurs autres monastères doivent tant ?

Le personnage est très difficile à cerner car, sa « *Vita Beati Giraldi de Salis* ¹ » a été écrite longtemps après sa mort par un moine de l'abbaye poitevine des Châtelliers. Or, celle-ci très colorée est plus hagiographique qu'historique. La perte irrémédiable des archives de l'abbaye de Saint-Avit (aujourd'hui Saint-Avit-Sénieur) ne permet pas de connaître les tenants et aboutissants ayant conduit Géraud à y faire profession de foi jusqu'à en devenir chanoine.

En fait, seules les cinq dernières années de sa vie nous sont connues essentiellement grâce à cinq cartulaires écrits (voire réécrits) eux aussi après sa disparition.

Alors, on a comblé les vides, pour faire du chanoine Géraud, un ermite devenu itinérant, comme son ami Robert d'Arbrissel fondateur de l'abbaye de Fontevraud. Le voilà maintenant prêchant et rassemblant autour de sa personne des ermitages épars dans divers diocèses du Poitou, Angoumois, Quercy, Toulousain, etc.

Cette vision largement répandue se heurte au fait que jusqu'en 1115 plusieurs actes confirment qu'il est toujours chanoine de Saint-Avit et est même prieur de Salles-de-Cadouin.

A-t-il réellement abandonné la vie canoniale pour se faire ermite ?

Pourquoi, à la fin de sa vie, s'élança-t-il sur les routes pour stabiliser de nombreux ermitages qui jusque là et en toute indépendance parsemaient les bois, au grand dam des prélats locaux ? Voici quelques éléments de réponse, qui ne sauraient ternir aucunement l'aura de ce personnage décidément aussi méconnu qu'attachant.

Géraud et sa famille.

Selon la tardive et peu fiable « *Vita B. Giraudi* », le père de Géraud se nommerait Fulco (= Foulque) et sa mère Adeardis (= Adelarde ou Adémarde ?). Tous deux étant issus de nobles familles de « *chevaliers de condition, chrétiennes de profession et religieuses de dévotion* ».

Si quelques chartes médiévales du Périgord sont ratifiées par des Fulqueri, Fulquier, Fulco, il reste toutefois difficile à partir de ce simple « *marqueur lignager* » de rattacher le père de Géraud à une noble famille précise.

Quoi qu'il en soit, ce couple Fulco-Adeardis donna le jour à trois fils, Géraud, Grimoard et Fulco lesquels seront bien entendu des « *flambeaux de la vie religieuse* ».

Géraud entre à Saint-Avit.

La « *Vita Beati Giraudi* » signale que, tout jeune encore, Géraud fut envoyé dans les écoles. Et ce, au « *monastère de Saint-Avit situé non loin de la villa de Salis et de la maison de ses parents* »

Si lors de la naissance de Géraud la « *Vita* » avait défini Salis comme un « *vicus* » c'est-à-dire un bourg à habitat concentré, voici qu'apparaît maintenant le terme de « *villa* » qualifiant un territoire pourvu d'un habitat plus restreint. Ce qui correspond assez bien avec l'actuel hameau de Salles-de-Cadouin.

On est en droit de penser qu'effectivement vers l'âge de sept ans Géraud fut, par décision paternelle, conduit au prieuré de Saint-Avit (canton de Beaumont, arrondissement de Bergerac) alors en diocèse de Périgueux.

Il était d'usage que les familles, ayant quelques biens, participent aux frais d'éducation. L'enfant ainsi placé pouvant à tout instant retourner à la vie profane.

Fulco donna certainement une somme d'argent pour favoriser l'accueil de son jeune fils. Grâce à quoi Géraud fut comme on disait alors « *nourri* » dans le prieuré des chanoines de Saint-Avit. On enseigna au « *pueri* » ou jeune garçon, les usages de cette maison, les bases du calcul, de la lecture et les rudiments du latin.

Toutefois, quand Géraud s'approcha de sa majorité, alors fixée à 14 ans, son père Fulco devait soit le reprendre auprès de lui, soit le faire entrer définitivement à l'Église. Il décida que Géraud serait « *donné* » à Saint-Avit pour en faire un chanoine séculier.

Restait maintenant à l'établir convenablement.

Aussi Fulco et Adeardis s'engagèrent-ils auprès du prieur de Saint-Avit à « *doter* » leur fils Géraud du fief voire simplement des biens qu'ils détenaient directement dans Salles (la maison entre autres).

Bientôt Géraud reçut la tonsure ecclésiastique pour marquer son état de clerc.

Ce qui lui permit de poursuivre de modestes études à Saint-Avit, même si ce lieu n'avait pas encore attiré de maîtres d'un niveau comparable à ceux professant à Périgueux.

Géraud et ses frères.

La « *Vita Beati Giraudi* » affirme que Fulco et Adeardis, après la naissance de leur fils aîné Géraud donnèrent le jour à deux autres fils prénommés dans l'ordre Grimoard et Fulco.

Ceci est assez troublant ³ car contraire aux usages qui voulaient que chez les nobles, le fils aîné reçut le même prénom que son père. Et donc que Fulco fut l'aîné, Grimoard (ou Grimaud) le cadet et Géraud le benjamin.

Cet ordre de naissance aurait pu avoir son importance pour la succession familiale, mais il fut sans conséquence si on accorde foi à la « *Vita* ». Laquelle signale qu'après Géraud entré à Saint-Avit, ses frères Grimoard et Fulco, entrèrent également en religion.

Certes il arrivait que tous les enfants nobles d'un couple soient donnés à l'Église, mais c'était généralement ceux nés d'une seconde union qui se retrouvaient sans les ressources suffisantes pour vivre honorablement.

Donc pour donner foi au récit de la « *Vita* » on doit envisager que Fulco, étant veuf après avoir eu des enfants d'une première union, s'était remarié avec Adéardis.

Les enfants nés de son premier mariage étaient seuls appelés à sa succession. Voilà pourquoi après Géraud, ses frères Grimoard et Fulco, entrèrent eux aussi en religion.

Cette fois encore des actes indiscutables nous font défaut pour confirmer la « *Vita* ».

La réforme de l'Église.

Pendant ce temps, un mouvement général de réforme initié par le pape Grégoire VII (1073-1085) s'était emparé de l'Église catholique.

Cluny en était le fer de lance, car cette abbaye bénédictine absorbait et réformait de nombreux monastères et églises en y installant des moines placés sous la règle de saint Benoît.

Cette expansion clunisienne touchait déjà le Languedoc, l'Aquitaine, le Limousin et le Poitou. Seules quelques rares et vénérables abbayes échappèrent à une absorption totale par Cluny. Mais si elles conservèrent leur appellation d'abbaye, elles perdirent de leur indépendance car ce fut désormais le prieur de Cluny qui en nomma l'abbé.

Loin de là, dans la grande cité de Toulouse, l'Église locale était en pleine agitation.

L'évêque Isarn de Lavaur, était alors installé sur le siège cathédral de Saint-Étienne de Toulouse. En 1073, il commença à réformer quelques églises de sa cité. Cet ex-prévôt de la basilique Saint-Sernin, fit appel pour cela aux moines clunisiens issus de la proche abbaye de Moissac.

Menacés de perdre leur indépendance, les chanoines qui veillaient sur le tombeau de saint Sernin, prirent les devants. Ils se réformèrent de leur propre volonté en s'imposant désormais de suivre la règle de saint Augustin.

Ils n'admettront plus dans leur rang, de chanoines séculiers vivant seuls dans leurs biens ancestraux ou personnels. Désormais, les futurs chanoines seront réguliers car ils devront adopter obligatoirement cette règle. Ils vivront, autant que faire ce peut, en communauté à l'intérieur d'une enceinte (ou clôture) établie autour de l'église Saint-Sernin et tous leurs biens seront désormais communs.

Géraud prieur de Salles-de-Cadouin.

On sait par sa « *Vita* » que Géraud fut simplement diacre et non prêtre. Il devait avoisiner sa vingtième année lorsqu'il reçut ce diaconat. Désormais chanoine séculier de Saint-Avit, car cette église périgourdine n'avait pas encore embrassé la réforme. Il fut ensuite pourvu du prieuré de Salles⁴. On peut présumer qu'il s'installa aussitôt dans la maison familiale.

Les domaines gérés par le prieur Géraud, étaient centrés autour de l'église Saint-Barthélemy de Salles-de-Cadouin qui pour la circonstance fut érigée (voire adaptée) pour devenir l'épicentre de son bénéfice.

Devint-elle bientôt une église paroissiale ? Dans ce cas Géraud n'étant pas prêtre, un curé soldé par ses soins y assura les offices et les inhumations pour les personnes dispersées aux alentours.

Toutefois le vent de réforme souffla à son tour sur le diocèse de Périgueux.

La situation toulousaine semblait s'y répéter, car l'évêque avait fait lui aussi appel aux moines clunisiens pour réformer sa communauté canoniale. Par réaction, le chapitre cathédral périgourdin chercha dès lors à se rapprocher de leurs collègues toulousains de Saint-Sernin.

Le 15 août 1076, Arnaud, prévôt de la cathédrale Saint-Étienne de Périgueux, en compagnie d'un certain « *Aemo* » (= Eime de Fénelon), des seigneurs Isarn de Madaillan et Guilhem de Biron remirent l'église périgourdine de Saint-Cyprien⁵ au prévôt Pierre I^{er} et aux chanoines de Saint-Sernin de Toulouse, pour relever ce lieu de culte de ses ruines et y mener une vie régulière « *selon les institutions des Bienheureux saint Augustin, Grégoire, Jérôme et autres Pères de l'Église* ».

Le 31 décembre suivant, Guilhem de Montberon évêque de Périgueux, en compagnie de Lambert doyen de sa cathédrale, confirmait le don de cette église Saint-Cyprien à Pierre I^{er} prévôt de Saint-Sernin de Toulouse et son collègue Arnaud Oth. Géraud de Gourdon, évêque de Cahors imitant son collègue périgourdin remit à son tour à Pierre I^{er} prévôt de Saint-Sernin, l'église de Sainte-Marie du Vigan (près de Gourdon - Lot) pour y rétablir là aussi une vie canoniale « *conforme aux décrets de saint Augustin* ».

Le triomphe de Saint-Sernin de Toulouse.

L'évêque de Toulouse, Isarn de Lavaur, prit ombrage de la renommée grandissante de la basilique Saint-Sernin qui éclipsait son église cathédrale. Il fut donc en froid avec le nouveau prévôt Pierre II Ponchet qui venait de succéder à Pierre I^{er}.

Face à cette sourde menace, ce prévôt et les chanoines de Saint-Sernin décidèrent de se placer directement sous la dépendance de Rome.

Grégoire VII accepta cette offre et en retour octroya à Saint-Sernin un privilège qui, moyennant un cens annuel, mit ce prieuré sous la dépendance directe du Saint-Siège et donc à l'abri des revendications de l'évêque Isarn de Lavaur.

Ne parvenant pas à restaurer son autorité, fin 1081, l'évêque de Toulouse en accord avec Guilhem IV comte de Toulouse, chassa de Saint-Sernin les chanoines rebelles et les remplaça par des moines clunisiens venus de Moissac.

Face à cette éviction, les chanoines portèrent leur plainte au Saint-Siège. Ils furent entendus par le souverain pontife, qui menaça d'excommunication ceux qui s'en prenaient à ses protégés.

Revenant enfin sur cet abus, en juillet 1083, le comte Guilhem IV de Toulouse rappela bientôt le prévôt Pierre Ponchet et réinstalla les chanoines réguliers de saint Augustin dans la basilique Saint-Sernin. La concorde ne sera que très lentement rétablie entre l'évêque de Toulouse et les chanoines de Saint-Sernin.

Loin de tous ces événements, Géraud de Salles continuait à vivre chichement de sa prébende et des modestes revenus de son prieuré campagnard. N'ayant pas franchi les portes de la prêtrise, il n'avait pas eu accès aux principales dignités qui se rencontraient uniquement dans le prieuré-maître de Saint-Avit.

Saint Avit réformé par Saint-Sernin.

Tout en poursuivant l'œuvre de réforme de l'Église entreprise par ses prédécesseurs, le pape Urbain II, voulait recouvrer la Terre sainte. En novembre 1095, il présidait un concile à Clermont-Ferrand durant lequel le comte Raymond IV de Saint-Gilles qui avait succédé à son défunt frère Guilhem IV comte de Toulouse promettait de se croiser pour l'Orient.

Le pape entama un long périple en vue de recruter le plus grand nombre possible de combattants. Après Limoges et Poitiers, il assista à Angers à un prêche d'un chanoine de La Roë nommé Robert d'Arbrissel auquel il accorda le titre de « *prédicateur apostolique* ».

Urbain II vint également à Saintes, Bordeaux puis arriva à Toulouse. Là, le 7 mai 1096, en compagnie d'Isarn de Lavaur évêque de la cité, il consacra l'autel de Saint-Sernin.

Nous retrouvons bientôt le souverain pontife à Villeneuve-lès-Avignon, où le 22 juillet 1096, après avoir rappelé le long conflit qui avait opposé l'évêque de Toulouse aux chanoines de Saint-Sernin, Urbain II confirmait ⁶ les nombreuses possessions de la basilique toulousaine.

Dans ce document, après l'église quercynoise de Sainte-Marie du Vigan, étaient mentionnés les prieurés périgourds « *de Saint-Avit et de Saint-Cyprien* ».

Ainsi, quelques mois plus tôt, les chanoines séculiers de Saint-Avit avaient fait appel eux aussi aux chanoines de Saint-Sernin de Toulouse, pour se réformer.

Le prieur Géraud de Salles fut très certainement convié à participer au chapitre de Saint-Avit qui prit cette décision. Peut-être même assista-t-il à la ratification de l'acte officiel unissant son église au prieuré ⁷ toulousain de Saint-Sernin. Avec pour résultat, l'adoption par Saint-Avit de la règle des chanoines de saint Augustin.

Une des conséquences fut que les chanoines périgourds commencèrent à ériger une clôture autour de leur église en vue de vivre en commun.

Désormais dans la communauté de Saint-Avit, tous les futurs chanoines seraient réguliers et obligatoirement soumis à la règle de saint Augustin. Toutefois, pour les anciens chanoines séculiers dont Géraud de Salles faisait partie, ils continueraient à vivre dans leurs prieurés. Mais maintenant à leur mort leurs biens personnels (telle la maison familiale de Géraud à Salles-de-Cadouin) entreraient systématiquement dans la manse communautaire de Saint-Avit.

Des ermites sur le prieuré de Salles.

La réforme de l'Église n'était pas acceptée par tous les clercs, certains même voulaient aller bien au-delà et retrouver les bases du monachisme et le mode de vie rude et solitaire qui avait prévalu chez les « *Pères du Désert* ».

Aussi, chanoines, moines et autres clercs quittèrent-ils en masse leurs églises pour tenter de vivre de leur travail et plus en conformité avec les Évangiles. Rejetant toute possession de biens matériels pour vivre dans le dénuement et ne rechercher que des biens spirituels.

On affirme sur la base de sa « *Vita* » que Géraud de Salles, quitta alors Saint-Avit, pour se faire ermite. On pourrait penser que, refusant la réforme qui venait d'être introduite dans son église par les chanoines de Saint-Sernin, Géraud ait pu profiter de cette occasion pour quitter Saint-Avit et gagner les bois.

Mais cela est fortement contredit par les actes postérieurs qui nous désignent Géraud toujours prieur de Salles. Donc s'il fut un jour ermite cela n'advint que bien plus tard dans sa vie.

Par contre à l'aube de ce XII^{ème} siècle, une communauté d'ermites pénétra dans la forêt de la Bessède en se cherchant un lieu adapté pour vivre leur foi dans ce « *désert* ». Il semble assuré que c'est Géraud de Salles lui-même qui leur donna l'autorisation de s'installer sur les terres largement boisées, relevant de son prieuré.

C'est là, dans des cabanes rudimentaires que ces ermites s'établirent. Recevant parfois la visite et l'aide salutaire de Géraud.

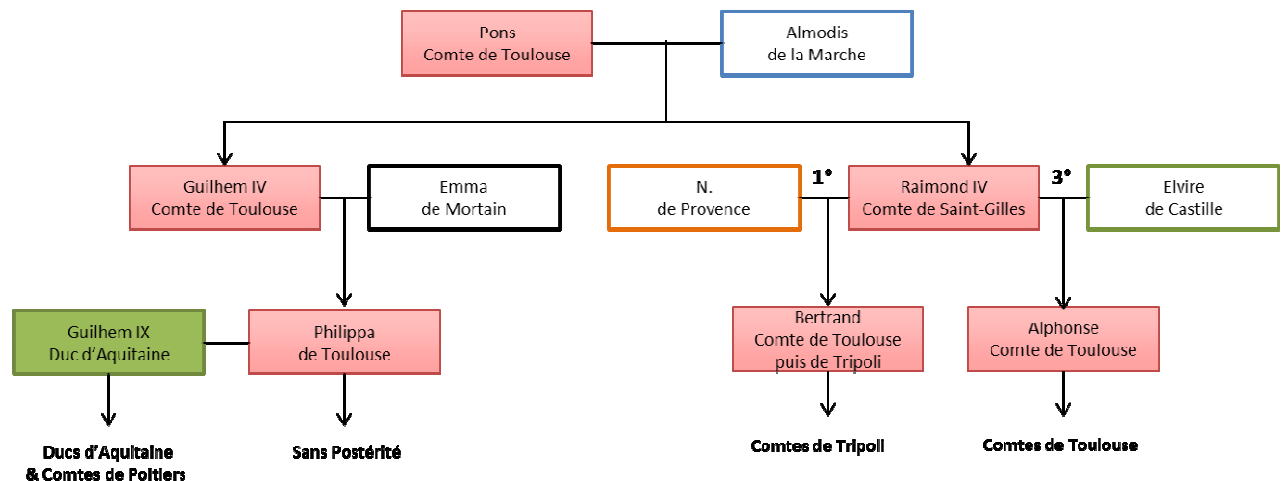
N'ayant pas un prieuré bien opulent, il fut très estimé par eux, qui avaient en aversion les trop grandes richesses terrestres des dignitaires de l'Église.

Ce rapprochement du chanoine Géraud de Salles avec ces ermites périgourds fut rapidement connu de sa hiérarchie. Il ne fut pas contrecarré mais au contraire encouragé par son supérieur, le prieur de Saint-Avit. De même que par l'évêque de Périgueux, également très permissif ⁸ en ce qui concernait l'installation d'ermitages dans son diocèse.

Le prédicateur Robert d'Arbrissel à Toulouse.

Pendant plusieurs années on perd la trace de Géraud de Salles dans les sources documentaires qui nous sont parvenues. Aussi, allons-nous en profiter pour conter ce qui se passait alors en Toulousain, car cela va bientôt concerner de près notre personnage. Quand Guilhem IV de Toulouse décéda il ne laissa qu'une jeune fille prénommée Philippa. Il fut dès lors facile à son oncle Raymond IV de Saint-Gilles de lui ravir le comté de Toulouse au motif d'une prétendue « *loi salique toulousaine* ».

Partant en Croisade pour l'Orient, Raymond IV de Saint-Gilles transmit tous ses domaines continentaux dont le comté de Toulouse à son fils aîné Bertrand.



Tout allait pour le mieux jusqu'au moment où Philippa de Toulouse, se remaria à Guilhem IX duc d'Aquitaine et comte de Poitiers. Dès lors avec son époux, elle fit valoir ses prétentions et ils s'emparèrent une première fois du comté de Toulouse en 1097.

De fait en juillet 1098, ce couple confirma les libertés de l'Église Saint-Sernin de Toulouse et ce en présence de Robert d'Arbrissel dont ce fut la première visite en Toulousain.

Quittant Toulouse, Robert d'Arbrissel poursuivit sa mission de prédicateur itinérant. Une foule surtout féminine conquise par ses prêches s'attacha à ses pas.

Mais le croisé Raymond IV de Saint-Gilles qui combattait en Orient, intervint auprès de la papauté pour qu'elle défende les intérêts de son fils Bertrand, spolié du comté de Toulouse par sa cousine Philippa et son époux.

Alors en 1101, grâce à l'Église, Bertrand récupéra son comté. Mais voulant à son tour partir en Orient et s'y établir définitivement il céda tous ses domaines, dont le comté de Toulouse, à son demi-frère Alphonse.

Pendant ce temps l'évêque de Poitiers, Pierre II, réunissait un concile dans sa cité épiscopale au cours duquel, Robert d'Arbrissel fut aimablement prié de fixer sa troupe de fidèles devenue trop nombreuse et qui l'accompagnait dans ses nombreuses pérégrinations.

Alors Robert d'Arbrissel fonda en cette même année 1101 un prieuré à Fontevraud (Maine-et-Loire). Et ce, dans le vallon de « *Fontaine d'Évraud* » qui lui avait été concédé par « *Adelaide surnommée de Rivière, fille de Guy Osmond* » mais aussi parce qu'il relevait de la paroisse de Roiffé appartenant à Pierre II évêque de Poitiers, son infallible ami et protecteur.

Les amis de l'évêque de Périgueux.

Il nous faut maintenant faire connaissance de Girard (ou Gérard), un Normand qui avait été chanoine en la cathédrale Périgueux et y avait même enseigné.

S'il ne semble pas avoir eu comme élève Géraud de Salles, on présume par contre qu'il enseigna à Guillaume d'Auberoche et que cela favorisa leurs liens amicaux.

Quittant Périgueux, Girard devint abbé de Lesterps (Charente). En 1102, il fut élu à la tête de l'Église d'Angoulême, tandis que son ami Guillaume d'Auberoche montait sur le siège épiscopal de Périgueux.

En 1104, Girard évêque d'Angoulême revint à Périgueux et fut présent quand son collègue Guillaume d'Auberoche donna ⁹ à l'abbaye d'Uzerche (Creuse) l'église de Saint-Médard-de-Curzou (près Villefranche-de-Longchapt – Dordogne).

L'acte se terminait ainsi :

« Donation faite dans la cité de Périgueux dans les mains d'Aldebert prévôt d'Uzerche, en présence du seigneur Geraldus évêque d'Angoulême et chanoine de notre église (= de Périgueux)... ».

Cet acte démontre qu'on considérait Girard comme faisant toujours partie de la cathédrale Périgueux. Conservait-il encore un bénéfice périgourdin lié à son état antérieur de chanoine ?

Bientôt un autre prélat va s'agréger à ce cercle amical ; c'est Eustorge évêque de Limoges.

Selon les dernières recherches, il était issu de la maison de la Roche (= La Roche-Aymon) dont le château familial était situé près d'Aubusson (Creuse) mais également proche d'Auberoche, patrie de l'évêque de Périgueux.

Déjà en 1106, Girard évêque d'Angoulême, en compagnie d'Eustorge son collègue de Limoges ratifiait depuis Notre-Dame de Boubon (commune de Cussac - Haute-Vienne), les constitutions données par Robert d'Arbrissel aux religieuses de Fontevraud.

Mais la puissance de ce petit réseau de prélats s'intensifiera fortement lorsque qu'en 1108, l'évêque d'Angoulême sera nommé par le pape Pascal II comme légat dans les provinces ecclésiastiques de Bordeaux, Auch, Bourges, Tours et Dol.

Dès lors dans les nombreux litiges que Girard aura à traiter soit en tant que légat voire comme simple évêque d'Angoulême, il s'assurera, autant que faire ce peut, des services et conseils de ses amis prélats de Limoges et Périgueux, en qui il avait entière confiance.

Prenons un exemple lorsque en octobre 1110, l'évêque Girard donnera ¹⁰ à Pierre abbé d'Uzerche la moitié du fief presbytéral de l'église de Neuil près d'Angoulême on trouvera comme témoins Eustorge évêque de Limoges et Guillaume d'Auberoche, son collègue de Périgueux.

Dans la foulée, le légat Girard se rendit à Rome, escorté bien entendu par ses amis Guillaume d'Auberoche et Eustorge.

Retenons essentiellement pour notre propos, ces liens amicaux et étroits existants entre ces trois prélats, protecteurs assidus de Robert d'Arbrissel et de Fontevraud.

Le comté de Toulouse est réoccupé.

En 1112, Bertrand de Toulouse décéda en Orient, laissant son comté oriental de Tripoli à Pons, son unique héritier. Estimant avoir plus de droits sur le Toulousain que son jeune cousin Alphonse, Philippa de Toulouse profita de l'annonce de ce décès pour revendiquer à nouveau ses droits ancestraux sur le Toulousain.

Grâce aux troupes de son époux, Guilhem IX duc d'Aquitaine et comte de Poitiers, Philippa s'empara une nouvelle fois par les armes du comté de Toulouse.

Durant cette occupation par des troupes aquitaines, plusieurs actes nous signalent la présence sur place de nombreux prélats venus faire service de cour ou simplement halte à Toulouse.

Devant intervenir dans la région, le légat Girard évêque d'Angoulême, décida d'accompagner en Toulousain son protégé Robert d'Arbrissel. En cours de route, ils firent une halte en la cathédrale de Périgueux. Là, Girard retrouva son ami et collègue Guillaume d'Auberoche,

lequel promet au fondateur de Fontevraud de lui donner prochainement des terres de son diocèse.

L'évêque Girard et Robert d'Arbrissel arrivèrent à Toulouse au printemps 1114.

Ils étaient auprès de la comtesse Philippa, lorsque celle-ci passa un accord avec Bernard-Aton vicomte de Béziers (Hérault). Cet acte ¹¹ énonce que :

« *Cette concorde fut faite à Toulouse en présence de Geraldi (= Girard) évêque d'Angoulême, du seigneur Bertrand (évêque) de Bazas, du seigneur Léger archevêque de Bourges... du seigneur Robert d'Arbrissel...* ».

Le légat alla ensuite rétablir la concorde dans la cathédrale d'Albi, abandonnant sur place Robert d'Arbrissel. Celui-ci, grâce à l'intervention de la comtesse Philippa et d'Amiel-Raimond du Puy évêque de Toulouse, reçut ¹² le 12 mars 1114 des terres proches de cette cité toulousaine pour fonder un prieuré frontevriste à Lespinasse (Haute-Garonne).

Les ermitages du Toulousain.

Le diocèse de Toulouse avait vu lui aussi s'installer dans les bois profonds des ermitages avec l'autorisation tacite ou officielle de petits seigneurs et la tolérance du clergé local.

Ainsi, en trouve-t-on déjà établis près du port de Verdun-sur-Garonne dans la « *Grandis Sylva* » (ou forêt de Grandselve) et un peu plus au nord à Saint-Aignan (près de Castelsarrasin, Tarn-et-Garonne). Près de Muret, un autre ermitage est aussi établi aux Feuillants.

D'autres lieux connaissent également de telles installations précaires et modestes, mais l'histoire n'a pas retenu leurs noms.

L'évêque de Toulouse voudrait bien contrôler ces personnes qui tout en se revendiquant bons catholiques répandent des paroles fleurant l'hérésie auprès des populations voisines.

Car si dans leur désir d'isolement et de méditation, ils considèrent que les bois sont des « *déserts* », ces derniers sont exploités et peuplés par une population certes plus clairsemée mais bien présente.

On affirme souvent que Géraud de Salles serait lui aussi venu en Toulousain à cette époque à la suite de Robert d'Arbrissel. Mais aucun acte ne mentionne sa présence dans cette cité ou région.

Au contraire, il semble ne pas avoir quitté son petit prieuré périgourdin.

Géraud de Salles et Robert d'Arbrissel.

Dans les derniers jours de l'année 1114, Robert d'Arbrissel rentrant de Toulouse, fit une nouvelle halte en Dordogne et vint se faire remettre pour le prieuré de Fontevraud des terres périgourdines situées aux abords du prieuré de Salles (à 5 Km de Cadouin).

D'où l'acte ¹³ par lequel Guillaume d'Auberoche, évêque de Périgueux conjointement avec le chapitre de Saint-Front, dont il était aussi abbé, donna au vénérable Robert d'Arbrissel et aux moniales de Fontevraud un lieu nommé La Salvetat, situé dans la forêt de la Bessède (près de Cadouin). Ceci pour y édifier un monastère féminin et moyennant, en mémoire de cette donation, un cens d'une livre d'encens payable tous les ans, au même chapitre, le jour de saint Front.

Parmi les signataires de cet acte nous retrouvons enfin « *Geraldo priore de Salis* » (= Géraud prieur de Salles).

Par ce même acte, Guy de Salles et son frère Hélié qui était chantre à Cassent, abandonnèrent à leur tour, ce qu'ils possédaient à La Salvetat « *disant donner pour témoin, Géraud prieur de Salles* ».

Si cela démontre une certaine proximité voire peut-être de l'amitié avec le prieur Géraud, rien ne permet d'affirmer qu'un lien de parenté existait entre eux.

Pas plus d'ailleurs qu'avec Itier de Salles archidiacre de Périgueux qui apparaît lui aussi dans ce même document.

En plus d'avoir été un des garants de cet acte, on sait que Géraud de Salles apportait toujours le secours de la religion à des ermites d'origine monastique ou canoniale qui s'étaient établis dans son prieuré. Or, avant de se lancer dans la prédication et de fonder Fontevraud, Robert d'Arbrissel avait vécu une expérience érémitique en forêt de Craon en Anjou, laquelle avait abouti à la création de l'abbaye de « *La Roë* ». De ce fait, il y eut immédiatement une grande affinité entre Géraud et Robert qui tous deux avaient sensiblement le même âge.

Vers un prieuré fontevriste en forêt de Cadouin.

Prenant le relais de l'Église de Périgueux, début 1115 plusieurs seigneurs qui possédaient des biens en forêt de la Bessède et dans les environs s'en désistèrent à leur tour en faveur de Fontevraud en vue d'y créer un prieuré féminin.

Il y eut d'abord Guillaume de Biron, Alpaïs sa femme et ses deux fils Guillaume et Bertrand. Ceux-ci donnèrent à Robert d'Arbrissel « *la moitié d'un manse (= exploitation agricole) dans la forêt de Cadouin appelé et localisé au Val Seguin* », avec tout le bois nécessaire pour édifier un monastère. De même le lieu de « *Bassa-Calderia (= Basse-Caudière) avec son étang et ses moulins* ».

Si cette fois Géraud de Salles ne figure pas parmi les nombreux témoins de cet acte ¹⁴, on y trouve par contre son supérieur hiérarchique « *Geraldo, priore Sancti Auiti* », car sur les domaines ici cédés le prieur de Saint-Avit prélevait les dîmes, prémices et divers droits.

Autre témoin de cet acte, Hugues de Fage prieur de Saint-Cyprien. Il était là en voisin et ami d'autant que son prieuré était lui aussi lié à Saint-Sernin de Toulouse.

Cette affaire terminée, quittant le château de Biron, Robert et les chanoines de Saint-Avit regagnèrent la forêt de la Bessède.

Mais d'autres seigneurs, imitèrent aussitôt les « *Biron* ».

Il y eut Ebrard et Brochard de Madaillan. De même Mainard de Beynac. Ensuite c'est Alpaïs de Gourdon et sa femme suivis d'Auger de Mussidan et Arnaud de Montancès. Tous firent plusieurs donations à Robert d'Arbrissel de biens temporels avoisinants Cadouin.

Le séjour périgourdin de Robert d'Arbrissel se prolongea plusieurs mois ce qui permit la naissance d'une amitié profonde entre lui et le modeste Géraud de Salles. Nul doute que le fondateur de Fontevraud n'eut évoqué souvent avec lui son propre parcours érémitique et les motifs l'ayant conduit à devoir fonder ensuite l'abbaye de La Roë. Il n'est pas exclu que germa alors l'idée de fonder un prieuré pour stabiliser les ermites abrités par le prieur de Salles.

Dans les premiers mois de 1115, Robert d'Arbrissel se rendit à Mussidan (Dordogne) afin de se faire confirmer les donations précédentes par les seigneurs supérieurs de toutes ces terres. Lors de la confirmation de Guillaume de Talleyrand, consul ou comte de Périgord, on trouve la signature de « *Geraldo de Salis* ». Immédiatement après eut lieu la confirmation de son oncle, le comte Aldebert, et celle de son frère cadet Rudel (= Hélié Rudel).

L'acte ¹⁵ fut cette fois confirmé « *in manu Geraldi prioris de Salis* ». Ce dernier avait donc été mandaté par son supérieur hiérarchique Géraud, prieur de Saint-Avit pour le représenter à Mussidan et confirmer une nouvelle fois, l'abandon des droits de Saint-Avit sur les terres seigneuriales cédées à Robert d'Arbrissel.

Ensuite les deux amis se séparèrent, Robert gagnant Fontevraud et Géraud de Salles retournant dans son prieuré.

Fontevraud et les terres de la Salvetat et de Cadouin.

L'histoire entre eux aurait pu en rester là, si Fontevraud n'eut été alors en plein travaux d'installation de la communauté dont les modestes bâtiments commençaient à grand peine à voir le jour. L'église elle-même était en train d'y être édifiée.

On venait d'y inhumer Pierre II évêque de Poitiers lequel avait pris une part essentielle dans la création de ce prieuré. Ce défunt prélat avait également favorisé l'installation de nombreux ermitages dans son diocèse, tels ceux de l'Absie, des Alleuds et des Châtelliers (ou Saint-Guirault) dont nous reparlerons.

Pour l'heure, en cet été 1115 afin de ne pas se laisser distraire de cette tâche prioritaire, Fontevraud refusa d'ériger un monastère féminin dans le val Seguin en forêt de la Bessède.

Mais dès lors que faire de ces terres périgourdines ?

Certes on aurait pu les conserver en l'état, mais les frais de gestion risquaient d'obérer sérieusement leur rapport pour la communauté. Alors Robert d'Arbrissel songea immédiatement à son ami Géraud et aux ermites qu'il abritait sur son prieuré.

Voilà pourquoi, le 11 juillet 1115, en ce jour de la fête de saint Benoît, en chapitre solennel à Fontevraud et en présence du comte d'Anjou et d'autres notables, Robert d'Arbrissel et la prieure Pétronille de Chemillé abandonnaient ¹⁶ à Géraud de Salles ce qu'ils possédaient dans la forêt de Cadouin, soit les lieux du Val Seguin et de La Salvetat.

Dans cet acte important et officiel, Robert qualifiait Géraud non pas d'ermite mais de « *vénérable Maître, mon compagnon très amical parmi mes proches* ».

C'est la première fois que Géraud de Salles apparaît dans un acte qualifié de « *Maître* », appellation bien plus honorifique que son modeste titre de prieur de Salles.

Sachant le cursus scolaire de Géraud assez limité, il faut ne voir ici qu'une simple marque de civilité de Robert d'Arbrissel envers son grand ami.

Maître Géraud reçoit des terres en la Bessède.

Ce fut durant l'été 1115 qu'on remit à Géraud de Salles l'acte de donation que venaient de lui faire Robert d'Arbrissel et la prieure de Fontevraud.

Profita-t-il de ce don providentiel, pour résilier sa charge de prieur de Salles et devenir ermite ?

Vu son âge (autour de 55-60 ans) et l'échec des expériences érémitiques de son ami Robert d'Arbrissel, on peut très fortement douter qu'il ait abandonné son prieuré personnel de Salles-Cadouin pour tenter une expérience érémitique aussi tardive.

Par contre, il désirait installer convenablement ses protégés dans les domaines qui venaient de lui être confiés.

Il s'ouvrit de son projet à son supérieur direct, frère Géraud, prieur de Saint-Avit.

Mais avant de prendre sa décision, celui-ci se tourna à son tour vers son diocésain, l'évêque Guillaume d'Auberoche. Il était impératif de consulter ce prélat de Périgueux et son abbaye de Saint-Front car au même titre que les autres donateurs, tous devaient refaire en faveur de Géraud de Salles, la totalité des actes octroyés précédemment à Robert d'Arbrissel et à Fontevraud.

Tandis que Géraud attendait une réponse sur son projet, on était en train de réformer Fontevraud. Robert d'Arbrissel donnait de nouveaux statuts à sa fondation, soumettant les frères à l'autorité de la prieure Pétronille de Chemillé qui, le 28 octobre 1115, fut désignée comme première abbesse de ce lieu prestigieux.

Ceux qui ne voulurent pas se soumettre à l'autorité d'une femme, furent autorisés à quitter les lieux pour rejoindre une communauté de leur choix.

Certains restés en Poitou, renforcèrent les effectifs des ermitages des Alleuds, de l'Absie et des Châtelliers créés sous feu Pierre II évêque de Poitiers. Quelques-uns gagnèrent les ermitages du Limousin et de l'Angoumois.

Des moniales aux ermites.

Il y a fort à parier que lors de cet exode massif des frères établis à Fontevraud certains qui avaient entendu louer l'action et les vertus de Géraud de Salles quelques mois plus tôt, lors de l'abandon des terres de Cadouin, rejoignirent les ermites de la forêt de la Bessède en Dordogne.

Ils arrivèrent en ce lieu alors que le sort de cet ermitage faisait débat dans le diocèse de Périgueux.

Après moultes hésitations et afin de fixer définitivement cette communauté érémitique dans son diocèse, l'évêque Guillaume d'Auberoche fut favorable au projet de Géraud de Salles, de leur céder des terres. Il en fut de même du prévôt de Saint-Avit qui à terme recouvrerait le prieuré de Salles-de-Cadouin purgé de la présence encombrante des ermites.

Mais il fallait aussi obtenir l'aval sur ce projet de la noblesse locale. Laquelle ayant voulu installer un monastère féminin sur leurs domaines voyait certainement d'un très mauvais œil leur projet avorter.

Certains devaient avoir l'impression d'avoir été abusés par Robert d'Arbrissel et il fallait maintenant les convaincre d'accepter de changer quelque peu leur projet initial. Car au lieu de moniales fontevristes c'est maintenant d'un ermitage masculin dont il était question.

Nous avons supposé que Géraud de Salles fut apparenté du côté maternel à cette noblesse. Dans ce cas cela favorisa grandement le fait que la plupart des donateurs promirent d'abandonner cette fois en faveur de Géraud les terres confiées initialement à Robert d'Arbrissel.

Géraud fonde l'ermitage périgourdin de Cadouin.

On a dit toute l'aversion des ermites pour les possessions terrestres. On doit à Géraud de Salles d'avoir su trouver les arguments et les moyens de contourner cet obstacle majeur.

Il expliqua que vu son âge avancé lors de sa disparition c'est le prieuré de Saint-Avit qui recouvrerait les terres de Salles-de-Cadouin et il ne serait donc plus là pour garantir le maintien de leur ermitage.

Par contre il allait recevoir en toute propriété plusieurs lieux situés près de là. Géraud se proposait de leur en remettre l'entière propriété et si les ermites acceptaient de s'y déplacer, personne ne pourrait jamais les en expulser. Il s'engageait à ne rien changer à leurs usages et à ne pas s'immiscer dans la direction de leur communauté érémitique.

Ils gouttèrent certes ce projet mais ces ermites ne voulaient pas paraître dans des actes aussi basement matériels. Ils s'en remirent entièrement à Géraud de Salles auquel ils

reconnaissaient depuis longtemps une grande autorité morale et dans lequel ils avaient toute confiance.

Géraud devant apparaître seul dans les actes, servit donc de prête-nom.

Il fallut officialiser cette délégation de pouvoir. Se souvenant que Robert d'Arbrissel l'avait qualifié de « *Maître* », la communauté accepta qu'il reprenne ce titre. Pour le commun des mortels, Géraud était maintenant le maître spirituel de leur communauté, eux étant ses disciples (collègues, frères, etc.).

Alors, au début de 1116 lorsque Guillaume d'Auberoche évêque mais également abbé de Saint-Front de Périgueux abandonna ¹⁷ une nouvelle fois le lieu de La Salvetat, cela fut fait à « *Géraud de Salles et à ses collègues* ».

Les « *Biron* » et autres seigneurs renouvelèrent eux aussi l'abandon de terres en la forêt de la Bessède en faveur cette fois de « *Maître Géraud de Salles* ».

Bientôt les ermites de Salles déménagèrent pour s'installer dans le vallon du Bélingou, au lieu-dit « *Bassa-Calderia* » (Calderia qui donnera Cadouin) donné par les « *Biron* » et qui leur semblait plus adapté à cause de son étang et de ses moulins. Ils commencèrent à ériger de modestes habitations alimentées avec l'eau potable d'une source « *dite du Griffoul* » complétée pour les autres usages par celle issue d'un ruisseau tout proche, le Bélingou. Là, certainement sous la conduite d'un certain Henri, désigné comme leur prieur, ils pourraient continuer à vivre en communauté, en toute autonomie et sans aucune ingérence de quiconque.

L'ermitage toulousain de Grandselve.

Sans avoir revu son ami Géraud de Salles, Robert d'Arbrissel venait de s'éteindre le 26 février 1116 dans le prieuré d'Orsan dans le Berry. Malgré son désir d'être inhumé sans soins particuliers dans le cimetière de cette communauté, sa dépouille mortelle fut rapatriée à Fontevraud pour être placée et honorée dans le chœur de l'église que l'abbesse Pétronille de Chemillé faisait ériger.

Autre disparition, la comtesse Philippa de Toulouse qui fut inhumée au prieuré fontevriste de Lespinasse au nord de Toulouse. Ce qui ne mit pas immédiatement un terme à l'occupation de Toulouse par les troupes de son époux, Guilhem IX duc d'Aquitaine et comte de Poitiers.

C'est alors que l'évêque de Toulouse, ami de feu Robert d'Arbrissel, réclama à son collègue de Périgueux, les services du prieur de Salles.

L'évêque Amiel-Raimond du Puy demandait à Guillaume d'Auberoche de lui envoyer Géraud afin de visiter les ermitages épars dans son diocèse de Toulouse et de les sédentariser, comme il venait de le faire avec succès en Périgord.

Promettant bien entendu de prendre en charge les frais inhérents à un tel déplacement.

Le 27 décembre 1116 en l'église du prieuré de Saint-Avit eut lieu la consécration de l'autel en l'honneur de saint Jean-Baptiste et saint Jean-l'Évangéliste. Lors de cette cérémonie présidée par Guillaume d'Auberoche, il paraît vraisemblable que le vénérable Géraud de Salles occupa une place de choix et que dans la foulée l'évêque de Périgueux et le prieur de Saint-Avit lui ordonnèrent de se mettre immédiatement en route.

En arrivant dans Toulouse Géraud logea-t-il à l'abbaye de Saint-Sernin alors étroitement liée au prieuré périgourdin de Saint-Avit ou en la cathédrale de Saint-Étienne ?

Qu'importe, il se rendit néanmoins dans la forêt de Grandselve et y rencontra des ermites. Grâce à son expérience, il réussit à les convaincre d'imiter leurs collègues de Cadouin.

Mais il fallut ensuite leur trouver un lieu plus approprié pour les sédentariser. Ce fut fait lorsqu'en ce mois de janvier 1117 Olivier de Bessens et son épouse Algarde donnèrent ¹⁸ leur part de la forêt de Grandselve à « *Géraud de Salles et à ses frères habitant la forêt* » pour qu'ils la possèdent légitimement, librement et en paix.

Si pour ériger des bâtiments dans les terres nouvellement acquises d'Olivier de Bessens cela ne posait plus désormais aucun problème, par contre pour y ériger un oratoire, on devait obtenir au préalable l'accord du chef du diocèse.

Alors on s'adressa à l'évêque de Toulouse Amiel-Raimond du Puy, qui en cette même année 1117, confirma ¹⁹ à « *Maître Géraud de Salles et à ses frères* » la libre possession des biens acquis et à acquérir situés entre les quatre églises déjà existantes de Ricancelle, Beaumont, Bouillac et Saint-Germain. Il se désistait sur ces lieux de la perception des dîmes, prémices et autres droits épiscopaux.

Le prélat toulousain permettait d'y élever un oratoire dédié à Dieu, à la vierge Marie et à sainte Madeleine ainsi que des bâtiments pour les habitants du futur lieu. Amiel-Raimond du Puy les engageait à vivre en communauté en suivant la règle de saint Benoît et ce « *à l'imitation des moines cisterciens* ».

On allait enfin pouvoir bâtir, sur les berges de la Nadesse près de Bouillac (Tarn-et-Garonne), un prieuré officiel nanti d'un oratoire.

Géraud répéta l'opération avec le même succès auprès des ermites de Saint-Aignan (près Castelsarrasin) et peut-être aussi avec ceux installés en forêt des Feuillants (près de Muret - Haute-Garonne).

Remarquons que si Géraud de Salles, en tant que chanoine, restait soumis à la règle de saint Augustin, les ermitages qu'il va prendre sous sa coupe vont eux suivre la règle de saint Benoît, propre au monde monastique. Mais ces ermites suivront cette règle bénédictine non pas à la façon trop riche et fastueuse de Cluny mais le plus souvent « *à l'imitation* » de celle bien plus modeste et sobre qui est en train d'émerger de l'abbaye bourguignonne de Cîteaux.

L'ermitage initial de Dalon en Limousin.

La « *Vita* » de Géraud de Salles, énumère l'ordre dans lequel eurent lieu les fondations principales. Or, après Cadouin (1115) et Grandselve (1117), on cite Dalon.

Ce qui à priori est en désaccord avec les copies tardives qui nous sont parvenues du cartulaire de Dalon ²⁰ et qui s'ouvre par un en-tête affectant à l'année 1114 la fondation d'un ermitage.

Mais cet acte, qui a pour vocation de retracer les étapes cruciales de la création de Dalon est, en fait une compilation de résumés d'actes, souvent non datés individuellement.

On est là en présence d'un document réécrit et surtout antidaté dans le but d'échapper à toute soumission envers Cadouin en se donnant le lustre d'avoir été la première fondation géraudine.

Arrêtons-nous d'abord sur ce nom de Dalon.

C'est celui d'une modeste rivière d'une vingtaine de kilomètres de longueur, affluent de l'Auvézère, qui prend sa source à Ségonzac (Creuse) arrose ensuite Boisseuilh et Saint-Trie (Dordogne).

On peut admettre qu'autour de l'année 1114 les sires Géraud et Goufier de Lastours autorisèrent l'implantation d'un modeste ermitage sur leurs terres. Celui-ci, prit le nom de Dalon, car érigé dans le bois de Dalon, lui-même arrosé par la rivière Dalon.

Bientôt Eustrorge évêque de Limoges demanda à son ami Guillaume d'Auberoche de lui dépêcher Géraud de Salles, afin de stabiliser cet ermitage de Dalon, qui relevait de la dîmerie de Ségonzac en son diocèse de Limoges.

Alors, cette fois très officiellement, Géraud et son frère Goufier de Lastours, donnèrent leurs biens à Géraud de Salles.

« *Voulant pourvoir au bien de nos âmes et celles de nos parents nous donnons à Dieu, à la sainte Vierge et au vénérable père Géraud de Salles, en aumône perpétuelle tout ce que nous avons ou pouvons avoir dans le bois de Dalon...* ».

Géraud accepta ce don pour ses protégés.

«Moi, Géraud par la grâce de Dieu son serviteur et ministre ...confirme que tous les présents lieux de l'église dite de Dalon sont libres de toute sujétion ecclésiastique et séculière...étant seuls réservés les droits apostoliques (du saint-Siège) et du diocésain. ».

Ce document ne porte pas de date et Géraud ne soumet aucunement sa « fraternité » à une règle religieuse spécifique. Ainsi, contrairement aux ermites de Grandselve en Toulousain, ceux de Dalon restèrent entièrement libres dans leur façon de servir le Seigneur.

Parmi les témoins figurent Bernard Gaubert prêtre de Ségonzac et Stéphane prêtre de Boisseuilh mais le copiste du cartulaire n'a pu s'empêcher de rajouter « *qui ensuite fut prieur de Dalon* ». Information qui prouve bien une réécriture des actes et qui doit nous conduire à donner foi à la « *Vita Beati Giraudi* » en repoussant à la mi-1117 voire début 1118, la date de création de Dalon.

Profitant de la présence sur place de maître Géraud de Salles, d'autres petits seigneurs locaux se désistèrent à leur tour de biens avoisinants ou droits sur cette forêt de Dalon.

Ce furent Bernard del Burg et ses frères. Les sires de Felez. De même Pierre Geoffroy et Guy Garin. Puis Aimeri del Barri et son frère.

Tous ces dons seront bientôt confirmés par le seigneur supérieur des lieux, en l'occurrence Adémar III vicomte de Limoges.

Itier de Born, habitant le proche château de Hautefort, fit également un don. Ce grand-père du célèbre troubadour Bertrand de Born, abandonna à « *maître Géraud de Salles* » ses droits sur la forêt de Born, près de Saint-Trojan dénommé aujourd'hui Saint-Trie.

Non seulement Adémar III vicomte de Limoges confirmera bientôt le plein usage de la forêt de Born à maître Géraud de Salles et à ses disciples, mais lui-même y ajoutera le don suivant : « *Moi Adémar vicomte de Limoges donne et concède à Dieu et à sainte Marie et maître Géraud de Salles et à ses successeurs en perpétuelle aumône le manse de Britonis (près de Chalamant) et les pleins usages dans la forêt de Born et dans le bois de Coulaures, pour le pacage de leurs porcs, les herbages pour leurs animaux ou ceux qu'ils pourront acquérir ainsi que tout le bois (nécessaire) pour bâtir et se chauffer* ».

Cet acte vicomtal fut ratifié par un certain Robert d'Auberoche.

Également témoin d'un acte en faveur de Cadouin, ce Robert d'Auberoche semble avoir été apparenté à l'évêque de Périgueux, Guillaume d'Auberoche.

Le nouveau Dalon.

Les protégés de Géraud de Salles, qui maintenant se qualifiaient d'« *ecclesia* », c'est-à-dire d'Église au sens très large, voulurent délaisser l'inconfortable ermitage proche de Ségonzac pour s'établir en un endroit plus propice, certes toujours situé en forêt de Dalon, mais plus proche de Saint-Trie.

Cette migration fut immédiatement contestée par Constantin moine de l'abbaye voisine de Tourtoirac. Car lors de la fondation ²¹ de cette abbaye (en 1025 par le vicomte de Limoges), celle-ci avait reçu en don l'église de Saint-Trie ainsi que la proche villa « *d'Al Poi* » avec ses habitants, vignes, prés et bois.

En conséquence le moine Constantin considérait que cette partie de la forêt de Dalon ²² lui appartenait. Affirmant en plus l'avoir faite défricher et mise en culture.

Informé de cette contestation, Eustorge évêque Limoges convoqua à l'ermitage de Dalon, son ami Guillaume d'Auberoche évêque de Périgueux et son diocésain, Géraud de Salles.

Arrivèrent également sur place, Guy abbé de Tourtoirac, Adémar III vicomte de Limoges ainsi que ses vassaux Géraud et Goufier de Lastours et Itier de Born.

On fit alors comparaître des vieillards du voisinage. Lesquels affirmèrent n'avoir jamais vu ce lieu être cultivé. Seul un paysan nommé Robert de Lage déclara avoir défriché une parcelle de la forêt de Dalon.

Il fut d'ailleurs très certainement condamné au civil pour avoir défriché cette forêt sans autorisation. Toutefois le cartulaire de Dalon n'a retenu que la condamnation religieuse. Celle à une amende 36 sous et 6 deniers pour avoir injustement donné la dîme de ce lieu, non aux décimateurs de Ségonzac, mais à ce Constantin, moine de Tourtoirac.

Fort de ces condamnations, tant sur le plan civil que religieux, il fut décidé qu'on devait maintenir Géraud de Salles et sa fraternité dans la possession de la forêt de Dalon.

L'évêque de Limoges confirma aussitôt l'appartenance de ce lieu « *in manu dilectissimi fratris nostri Geraldii* ». En donnant à Géraud du « *notre frère* », Eustroge confirme bien qu'il est toujours chanoine à Saint-Avit et prieur de Salles-de-Cadouin.

L'ermitage initial de Dalon put dès lors migrer pour s'installer plus confortablement ²² près de Saint-Trie.

L'ermitage de Mazerolles.

À la suite de cette affaire, Eustroge chargea Géraud de Salles de structurer d'autres ermites installés cette fois dans une forêt arrosée par la Tardes près d'Aubusson dans la Creuse.

Géraud à nouveau stabilisa ces ermites grâce à un don de terres ²³ fait par :

« *Moi Amiel de Chambon, père d'Alard et d'Aubert, donne - à Dieu, à sainte Marie et à Géraud serviteur de Dieu et à ses successeurs pour le salut de mon âme et celle de mes parents - en aumône le mas de Mazerolles avec toutes ses appartenances et le tènement de Rivevieux. Dans les mains d'Eustroge évêque de Limoges et en présence de Guillaume de Loupiat archiprêtre... Et moi Constance de Portet donne - à Dieu, sainte Marie et Géraud homme de Dieu - l'héritage et droits que j'avais sur ce susdit mas de Mazerolles...* »

Dès lors le modeste ermitage de Mazerolles fut créé sur ce mas de la forêt de Tardes (aujourd'hui dans la commune de Peyrat-la-Nonière canton de Chénérailles- Creuse).

L'ermitage du Bournet.

L'évêque d'Angoulême Girard agissant comme légat du pape, fut obligé de régler la longue et délicate affaire de la fondation du couvent fontevriste de Tusson (Charente). Celle-ci étant fortement contestée par les moines voisins de l'abbaye Nanteuil-en-Vallée. Ses amis prélats de Limoges et de Périgieux furent un temps impliqués dans la recherche d'un compromis.

Mais le 21 janvier 1118, le pape Pascal II décéda, ce qui eut pour conséquence que Girard perdit son titre de légat pour redevenir simple évêque d'Angoulême.

Ceci lui permit de recentrer son action uniquement sur son diocèse.

C'est dans ce cadre qu'il demanda à son ami Guillaume d'Auberoche de lui dépêcher Géraud de Salles. Alors, ce dernier quitta bientôt le diocèse de Limoges pour se rendre dans le val de Courgeac, situé non loin d'Angoulême.

Là un ermitage intitulé « *Le Bournet* » avait semble-t-il vu le jour sur les terres du seigneur de Montmoreau (aujourd'hui Montmoreau-Saint-Cybard).

Grâce à l'appui de Girard ²⁴ évêque d'Angoulême, maître Géraud de Salles intégra dans sa congrégation, cet ermitage du Bournet.

On ne peut rien dire de plus, car tous les actes de cette période ont disparu.

Géraud de Salles fut certainement de retour pour être au côté de son évêque Guillaume d'Auberoche, lorsqu'en cette fin d'année 1118, l'on procéda à la translation des ossements de l'ermite saint Avit pour les porter dans l'église du prieuré éponyme. À la suite de quoi ce prieuré prit le nom de Saint-Avit-Sénieur²⁵.

Le concile de Toulouse.

La cité de Toulouse venait enfin de se libérer de l'occupation des Aquitains en rétablissant Alphonse son jeune comte, lorsque le 6 février 1119 en l'abbaye de Cluny, Girard évêque d'Angoulême souscrivit à l'élection d'un nouveau pape, Calixte II.

Le 8 juillet suivant, l'évêque Amiel-Raimond du Puy, eut l'honneur d'accueillir dans sa cathédrale Saint-Étienne de Toulouse, le nouveau souverain pontife.

On tint alors concile dans cette cité pour prendre des mesures contre les hérétiques qui s'activaient dans cette région.

On fit aussi défense aux moines, chanoines et autres clercs d'abandonner leur état sous peine d'être privés de la communion de l'Église. Cette dernière mesure visait à empêcher l'hémorragie de certains clercs, qui quittaient de leur propre initiative leur Église pour se faire ermites ou gagner d'autres communautés monastiques ou canoniales.

L'évêque Amiel-Raimond du Puy évoqua devant Calixte II, l'action de Géraud de Salles dans son diocèse qui avait conduit à la création du prieuré de Grandselve et dont il avait conseillé d'adopter les us et coutumes « à l'imitation de cisterciens ».

Après une courte halte à Saint-Théodard (= Montauban), Calixte II arriva à Périgueux le 3 août 1119 et fut pendant deux jours l'hôte de l'évêque, Guillaume d'Auberoche.

Décrivant au souverain pontife l'état de son diocèse, l'évêque de Périgueux ne manqua pas à son tour d'évoquer la façon dont son prieur Géraud de Salles avait créé l'ermitage de Cadouin.

Calixte II demanda à Guillaume d'Auberoche de faire le nécessaire pour transformer cet ermitage en abbaye et ce, en lui suggérant d'adopter le modèle cistercien.

Le pape exprima aussi la crainte de voir les ermites de Grandselve, laissés sans aucun contrôle, gangrenés par l'hérésie que l'on venait de dénoncer quelques jours plus tôt en concile à Toulouse. Aussi, suggéra-t-il aussi de soumettre le prieuré de Grandselve à la future abbaye de Cadouin.

Ce souverain pontife a-t-il émis un décret voire une lettre pour convertir tous les ermitages géraudins en abbaye ? Rien n'est assuré mais nous allons y voir désormais fleurir le titre d'abbé.

Géraud de Salles fut-il présent à Périgueux lors de ces décisions ?

Qu'importe, le modeste prieur de Salles ne pouvait que s'incliner devant les exigences du pape Calixte II relayées par son diocésain, Guillaume d'Auberoche.

Il se remémora sans doute que feu son ami Robert d'Arbrissel avait lui aussi, dû céder aux pressions épiscopales et fixer ses adeptes à Fontevraud !

Puisque nous évoquons Robert et ce lieu, profitons-en pour dire que le pape Calixte II fit ensuite halte à Fontevraud le 31 août et 1^{er} septembre 1119. Il y procéda à la dédicace de l'église dans laquelle reposait le corps de Robert d'Arbrissel et confirma les statuts que ce dernier avait donnés à cette abbaye.

Pour aider Pétronille de Chemillé dans sa tâche, Guillaume Gilbert évêque de Poitiers, créa peu après les « *Confrères de Fontevraud* » qui outre les motifs religieux eurent aussi pour objectif de récolter des dons pour les moniales.

Cette abbesse l'informa de l'abandon des terres qu'elle avait fait en faveur de Géraud de Salles et de leur transfert aux ermites de Dordogne. Cela manifestement intéressa beaucoup ce prélat.

Cadouin et Le Bournet, transformés en abbaye.

Géraud de Salles usa certainement de beaucoup de persuasion pour que les ermites de Cadouin acceptent de devenir moines et adoptent une règle « *à l'imitation des cisterciens* ». C'est ainsi qu'en cet hiver 1119 on constate la présence d'un premier abbé à Cadouin, prénommé Henri. Il semble préférable de voir en lui le prieur de ces ermites élevé maintenant à cette dignité abbatiale, plutôt qu'un moine inconnu qu'aurait dépêché l'abbé cistercien de Pontigny.

Henri, abbé de Cadouin, songea à ériger à l'emplacement de son ermitage, un vrai monastère avec église, cloître, salle capitulaire et dortoirs, mais pour lancer ce vaste chantier de construction, il devrait attendre d'avoir reçu suffisamment de dons.

Informé de ce succès par son ami Géraud d'Auberoche, l'ancien légat Girard réclama aussitôt la venue de maître Géraud de Salles, en son diocèse d'Angoulême

Parvenu en ce diocèse, l'évêque Girard et maître Géraud se rendirent ensemble à l'ermitage charentais du Bournet.

Comme il venait de le faire à Cadouin, Géraud de Salles réussit à ce que les ermites acceptent eux aussi de se régulariser en suivant désormais la règle bénédictine, propre au monde monastique.

Alors l'ermitage du Bournet transformé en abbaye par Girard, à charge « *...d'un quart de livre d'encens que l'abbé du Bournet devrait donner annuellement et à perpétuité à l'évêque d'Angoulême et à ses successeurs...* ».

Si la chronique de l'abbaye de Saint-Maixent (dite aussi de Maillezais) affirme que le premier abbé du Bournet fut un certain Guillaume, un acte plus fiable tiré de l'évêché d'Angoulême dit au contraire que ce dernier s'appelait Hélias (= Hélié)

Les abbayes poitevines des Alleuds et de l'Absie.

Après le succès du Bournet, Girard évêque d'Angoulême rencontra Guillaume Gilbert. Il avait connu ce dernier bien avant son élection comme prélat de Poitiers, lorsqu'il n'était encore qu'archidiacre. À ce fondateur de la confrérie de Fontevraud, Girard fit l'éloge du modeste prieur de Salles. Ce qui incita l'évêque Guillaume Gilbert à vouloir à son tour stabiliser plusieurs ermitages poitevins créés par son prédécesseur.

Répondant bientôt à l'invitation de l'évêque Guillaume Gilbert, au printemps 1120, Géraud de Salles se prépara à gagner Poitiers. Henri, abbé de Cadouin décida de l'accompagner. Faisant halte en Angoumois en l'abbaye du Bournet, Hélié abbé de ce lieu, décida également de se joindre à eux.

Dès lors tous trois gagnèrent de concert le diocèse de l'évêque de Poitiers.

Ayant rencontré Guillaume Gilbert, ils allèrent à l'ermitage dit « *des Alleuds* » situé en forêt de Melle près de Saint-Maixent (Deux-Sèvres).

Parvenus sur place, vers la fin mars 1120, l'évêque de Poitiers et maître Géraud de Salles transformèrent ce lieu en abbaye de Notre-Dame des Alleuds.

Selon la « *Chronique de Maillezais* » c'est un certain Pierre qui aurait alors été désigné comme premier abbé. Par contre on ignore quels furent les donateurs des lieux portant cette nouvelle abbaye qui de nos jours appartient au canton de Sauzè-Vaussais.

Dans la foulée, l'évêque Guillaume Gilbert conduisit Géraud de Salles et les abbés de Cadouin et du Bournet jusqu'au proche ermitage de l'Absie situé en forêt de Gâtine (canton de Moncoutant, arrondissement de Parthenay).

Cet ermitage était dirigé par un certain Pierre de Bunt, qui les accueillit bientôt.

Le mercredi 7 avril 1120 l'évêque de Poitiers, Guillaume Gilbert, laissa l'honneur au « *vénérable maître Géraud* » de désigner²⁶ Pierre de Bunt comme premier abbé de l'Absie.

Le prieuré poitevin des Châtelliers.

Après cette création de l'abbaye de Notre-Dame de l'Absie, Géraud de Salles et les abbés se rendirent seuls aux Châtelliers situé dans l'actuel village de Saint-Girault (Deux-Sèvres). L'ermitage initial y avait été transformé depuis peu en prieuré. L'évêque Guillaume Gilbert, promit de les y rejoindre, aussitôt après avoir célébré les Pâques dans sa cathédrale de Poitiers.

Si Henri abbé de Cadouin et Hélié, son collègue du Bournet, supportaient tous ces voyages faits au pas de charge, il n'en était pas de même du vénérable Géraud qui montrait des signes évidents de fatigue.

Aussi, c'est un Géraud de Salles atteint d'une violente fièvre qui fut accueilli aux Châtelliers par le prieur Pierre de Vars et ses quelques ermites.

Le jour des Rameaux 1120, il dut être porté pour assister à la procession.

Le dimanche 18 avril, jour de Pâques, c'est à grand peine qu'il se fit une nouvelle fois porter jusqu'à l'oratoire de ce prieuré des Châtelliers.

Mais deux jours plus tard, le mardi 20 avril 1120, après avoir été longuement veillé par les abbés de Cadouin et du Bournet, le vénérable Géraud de Salles, s'éteignait.

On fit prévenir immédiatement l'évêque de Poitiers de cette tragique nouvelle.

L'abbé Henri de Cadouin n'ayant pas les moyens financiers pour rapatrier le corps de Géraud de Salles, il fut décidé de l'inhumer sur place²⁷.

L'évêque Guillaume Gilbert arriva aux Châtelliers le dimanche suivant et présida la cérémonie de sépulture, au cours de laquelle on déposa le corps de Géraud de Salles dans le modeste oratoire de ce prieuré.

« Ayant été diacre, c'est paré d'une dalmatique que la dépouille mortelle de Géraud fut placée à gauche de l'autel dédié à la sainte Vierge ».

Les ermites n'ayant pas alors de vêtements spécifiques, le fait que Géraud fut inhumé en dalmatique, doit nous conduire à admettre qu'il a bien fini sa vie qu'en simple chanoine.

Le décès soudain de Géraud de Salles fit avorter la transformation du prieuré des Châtelliers en abbaye, car aussitôt après cette inhumation, l'évêque regagna sa cathédrale de Poitiers tandis que les abbés de Cadouin et du Bournet se mettaient en route vers leurs abbayes respectives.

Parvenu à son abbaye du Bournet, Hélié fit part de cette disparition à Girard, prélat d'Angoulême.

De son côté, ce fut Henri, abbé de Cadouin, qui rendit publique la mort de Géraud de Salles dans le diocèse de Périgueux.

Alors l'Église de Saint-Avit-Sénieur pria elle aussi pour le repos de l'âme de Géraud tandis que son prieuré de Salles-de-Cadouin entra dans la mense communautaire. Mais veillant déjà sur le sépulcre de l'ermite saint Avit, elle ne réclama pas le corps de son défunt chanoine séculier.

Dalon et Grandselve deviennent des abbayes.

Malgré la disparition de Géraud de Salles, les prieurés de sa congrégation continuèrent à se transformer en abbaye sous l'impulsion des mêmes prélats.

Ce fut bientôt le cas pour celui de Dalon, où le 8 mai 1120, Roger fut nommé comme premier abbé et adopta une règle « à l'imitation des cisterciens ». Ce nouvel abbé sous les conseils d'Eustorge évêque de Limoges prit aussi le contrôle de l'ermitage de Mazerolles ²⁸ (qui sera transformé plus tard en abbaye dite de « Bonlieu »).

À une date sans doute assez proche, le prieuré de Grandselve en Gascogne toulousaine, avec l'accord d'Henri abbé de Cadouin, accéda lui aussi au rang d'abbaye.

Selon la chronique dite de Maillezais ce fut un certain Etienne qui en fut le premier abbé.

Les ermites de la « *Grandselve* » en devenant moines, ne pouvaient imaginer que ce lieu isolé au milieu des bois, deviendrait un jour la plus importante abbaye cistercienne du Languedoc.

L'abbaye des Nouveaux-Châtelliers.

Pendant ce temps, aux Châtelliers, Pierre de Vars avait rejoint le Créateur. Son successeur, le prieur Géraud, décida de transférer son prieuré. Le nouveau site d'implantation retenu, parsemé de nombreux ruisseaux, était proche de l'ermitage initial.

Dès lors avec des matériaux modestes on commença à édifier un nouveau prieuré dans le village actuel des Châtelliers, ce lieu fut dit alors « *Nouveau-Châtelliers* ». Par opposition le prieuré-ermitage initial sis à Saint-Guirault prit dès lors le nom des « *Vieux-Châtelliers* ».

Bientôt les premiers bâtiments sortirent de terre, sans oublier bien entendu son oratoire.

Quand leur nouvelle résidence des Châtelliers ou « *Nouveau-Châtelliers* » fut apte à procéder au transfert des ermites on décida aussi de transporter dans la chapelle, la dépouille de maître Géraud de Salles.

Alors on ouvrit son tombeau et signe évident de sainteté on trouva son corps parfaitement conservé. Ce fut le 11 septembre 1121 selon la « *Vita Beati Giraudi* » que le corps de Géraud fut placé dans un sarcophage de pierre.

Quand Géraud, prieur des Châtelliers disparut à son tour il fut remplacé par un certain Aimeri. Celui-ci en 1129 affilia son prieuré-ermitage à l'abbaye de Clairvaux.

Devenu ainsi le premier abbé des Châtelliers, Aimeri entreprit la construction d'une abbaye selon le plan cistercien. La chapelle initiale fut dès lors agrandie et embellie. Alors un monument funéraire en marbre fut placé au-dessus du sarcophage en pierre contenant la dépouille de Géraud de Salles.

En 1156, l'église abbatiale des Châtelliers fut consacrée par Chalons, alors évêque de Poitiers.

Le destin manqué de Géraud de Salles.

Vers Pâques 1249, Thomas septième abbé des Châtelliers, fit ériger une nouvelle église abbatiale plus adaptée aux nécessités du moment.

On trouva intacts les ossements de Géraud de Salles qui furent alors enveloppés dans des tissus de soie. Puis déposés dans un sarcophage de marbre, élevé sur six fines colonnes également en marbre. Le tout étant placé dans la nouvelle église derrière le « *cibodium* » du grand autel.

Depuis, les guerres de religion ont fait leurs ravages et les ossements de Géraud de Salles ont ainsi disparu.

Malgré les nombreux miracles énoncés dans la « *Vita Beati Giraudi* », la très grande ferveur populaire, et tous les efforts faits par les moines des Châtelliers, Géraud de Salles ne sera jamais canonisé. Si l'Église reconnut ses mérites en le qualifiant de « *Bienheureux* », il ne fut jamais déclaré officiellement comme saint.

Toutefois, pour marquer son souvenir, un cénotaphe en granit a été créé en septembre 1990 à Saint-Guirault (ou Vieux-Châtelliers). Et ce, grâce aux bons soins de feu sœur Marie-Odile Langlet alors trappiste à Notre-Dame de Chambarand (Isère) et historienne remarquable de notre personnage. Devant une fontaine dite « *de saint Giraud* », ce petit monument fort élégant porte depuis l'inscription suivante : « *Saint Giraud de Sales ermite fondateur d'abbayes, de Cadouin en Périgord aux Châtelliers, décéda ici le 20 avril 1120* ».

La modestie du lieu et de l'hommage sont bien à l'image de Géraud de Salles, personnage à la fois discret et très attachant.

En conclusion.

On doit certainement, à la lumière de ces éléments, reconsidérer les écrits qui ont fait de Géraud de Salles un prétendu ermite-prédicateur itinérant. Pour voir en lui, non pas un homme d'Église plein de science comme a voulu nous le faire croire sa « *Vita Beati Giraudi* », mais plutôt son très humble serviteur.

La régularisation du prieuré de Saint-Avit avait marginalisé en quelque sorte ce prieur séculier et il n'aurait jamais quitté son modeste bénéfice périgourdin s'il n'avait capté l'amitié de Robert d'Arbrissel. Ce dernier, en lui abandonnant les terres de Cadouin, le fit sortir de l'anonymat. Mais Géraud doit surtout aux prélats déjà mécènes de son ami d'avoir pu concentrer autour de sa modeste personne plusieurs ermitages devenus pour certains de remarquables abbayes. Cette congrégation religieuse originale et éphémère se délitera peu après la mort du « *Bienheureux Géraud de Salles* ».

Pour « Les Amis de Cadouin »

André DELPECH

Principaux lieux parcourus par Géraud de Salles.



Notes

Note 1 - La « *Vita Beati Giraldi de Salis* » dans *Amplissima collectio* Tome 6 col 994. ou dans *Bollandiste Acta Sanctorum Octobris* Tome 10 page 249 et suivantes.

Note 2 - Cette recherche généalogique hasardeuse se complique dans la mesure où le chanoine Géraud sera nommé prieur de Salis aujourd'hui Salles-de-Cadouin. Est-ce pour cela que l'on prit l'habitude d'accoler à son prénom le nom de son petit prieuré ?

Note 3 - Pour rendre compatibles les datations et faire de ces Grimaud et Foulque des soi-disant frères cadets de Géraud de Salles, le rédacteur de la *Vita* a pu être tenté d'intervertir l'ordre de naissance des trois frères ? Une étude sur les frères de Géraud reste impossible à produire. Aussi sous d'énormes réserves, voici ce qui en est généralement écrit.

Grimaud fut : Chapelain de Tusson, prieur à l'abbaye des Châtelliers puis abbé des Alleuds.

Certes un abbé des Alleuds prénommé Grimaud fut bien évêque de Poitiers et à ce titre inhumé à Fontevraud en 1141, mais rien ne justifie d'en faire un frère de Géraud. (Voir sur ce point les études de Marie-Odile Langlet et de Claude Andrault-Schmitt)

Fulco fut : Ermite à Boschaud près de Périgueux puis membre de l'abbaye des Châtelliers, il fut ensuite renvoyé à Boschaud avec d'autres moines des Châtelliers pour transformer cet ermitage en abbaye. C'est là dans la salle du Chapitre de Boschaud que ce Fulco aurait été inhumé en odeur de sainteté.

Note 4 - Cette affirmation découle de son titre certain de prieur de Salles et du contexte, car les actes du prieuré de Saint-Avit-Sénieur alors dans le diocèse de Périgueux (aujourd'hui dans celui de Sarlat) ont complètement disparu pour cette période.

Note 5 - BN -Fond Périgord- Lespine Tome 77 fol 54r° ou Cartulaire de Saint-Sernin de Toulouse - Par P. Gérard - Tome II - Acte 293-pages 1021/1022.

Note 6 - Cartulaire de Saint-Sernin de Toulouse – Par P. Gérard - Tome II - Acte 281 pages 988/989.

Note 7 - Le prieuré de Saint-Sernin de Toulouse deviendra une abbaye de chanoines que vers 1117.

Note 8 - Pour preuve un autre clerc également prénommé Géraud s'occupait alors, sans être inquiété par son diocésain, d'une autre communauté érémitique qui se stabilisera également en relevant les murs de l'antique abbaye bénédictine de Ligeux, au nord de Périgueux.

Note 9 - Cartulaire de l'abbaye d'Uzerche (Corrèze) du Xe au XIVE siècle. Par J.-B. Champeval Charte 33.

Note 10 - Cartulaire de l'abbaye d'Uzerche (Corrèze) du Xe au XIVE siècle. Par J.-B. Champeval Charte 64.

Note 11 - Histoire Générale du Languedoc - Éditions Privat - Tome V colonne 845 acte 451.

Note 12 - Histoire Générale du Languedoc - Éditions Privat - Tome V colonne 846 acte 452

Note 13 - BN -Fond Périgord- Lespine Tome 77 fol. 93 r° ou Cartulaire de l'abbaye de Cadouin par Jean Maubourguet Acte n° 2.

Note 14 - BN -Fond Périgord- Lespine Tome 77 fol. 96 r°.

Note 15 - BN -Fond Périgord- Lespine Tome 77 fol. 97 r°.

Note 16 - BN -Fond Périgord- Lespine Tome 77 fol. 98 r°ou Cartulaire de l'abbaye de Cadouin par Jean Maubourguet. Acte n° 4.

Note 17 - BN -Fond Périgord- Lespine Tome 77 fol. 105 r°.

Note 18 - Gallia Christiania Tome XIII - Instruments- colonne 15.

Note 19 - Gallia Christiania Tome XIII - Instruments- colonne 15.

Note 20 - BN -Fond Périgord- Lespine Tome 77 fol. 94 r°. Cartulaire de l'abbaye Notre-Dame de Dalon par Louis Grillon. Archives en Dordogne-Etudes et Documents donne en acte I le récit tardif et résumé de la fondation de cette abbaye . Sous peine de dévier de notre but, on ne peut, développer ici tous les arguments visant à remettre en cause la date de 1114 pour celle de la fondation du prieuré de Dalon.

Note 21 - Cartulaire de l'abbaye d'Uzerche (Corrèze) du Xe au XIVE siècle. Par J.-B. Champeval Charte 47.

Note 22 – Souignons aussi que la majorité des modestes ermitages géraudins, une fois transformé en prieuré ou abbaye, quittera les profondeurs inconfortables des bois pour s'implanter dans des lieux généralement proches, mais plus aptes à accueillir un nombre plus important de religieux.

Note 23 - Cartulaire de l'abbaye de Notre-Dame de Bonlieu - Copie de Don Col constitue BN Ms Lat 6196 pages 1 à 401. Une copie également est aux Archives Départementales de la Creuse Cote : H284-521 (accessible par internet).

Note 24 - Girard évêque d'Angoulême légat du Saint-Siège (v. 1060-1136) par l'abbé Maratu. Signalons que la création de l'ermitage du Bournet pourrait être avancée à la date de 1116 lorsque cet évêque d'Angoulême vint en Périgord et régla un litige à Excideuil.

Note 25 - Ce qualificatif « Sénieur » signifie que ce lieu était devenu le prieuré principal (= seigneur ou maître) de tous les autres prieurés et églises dédiées à saint Avit.

Note 26 - Cartulaire de l'Absie par B. Ledain - Archives historiques du Poitou Tome 25 année 1895 page 7 Acte 30. Notons que Guillaume Gilbert évêque de Poitiers décédera le 4 août 1123 en l'abbaye de Fontevraud et y sera inhumé à gauche du maître autel.

Note 27 – Voir détails dans Cartulaire de l'Abbaye Royale de Notre-Dame des Châtelliers par Louis Duval - Niort 1872.

Note 28 - Cet ermitage de Mazerolles absorbé par Dalon, deviendra en 1141 l'abbaye de Bonlieu dans la Creuse.

Notes additionnelles

En 1123, Guillaume d'Auberoche, évêque de Périgueux, en présence d'Hélie abbé de Cadouin donnera à Raimond Guilhem abbé de Saint-Sernin de Toulouse, la défense et l'administration du chapitre de Saint-Avit en Périgord.

BN -Fond Périgord- Lespine Tome 77 fol.120 r° et Cartulaire de Saint-Sernin par P. Gérard - Tome III Acte 294 pages 1024/1025 (mais avec date du 4 octobre 1133 au lieu du 4 octobre 1123).

LE SUSPENSE DE L'EXPERTISE DU SUAIRE DE CADOUIN dans la correspondance des intéressés (1933-1934)

Brigitte et Gilles Delluc

Le suaire de Cadouin a traversé les siècles, vénéré en tant que suaire de la tête du Christ. Selon la tradition, ce tissu, recueilli dans le sépulcre le matin de Pâques, aurait été retrouvé à Antioche lors de la Première croisade (1098), rapporté par un prêtre en Périgord et récupéré par les moines de Cadouin après 1115. Toutefois, il n'est attesté dans cette abbaye que depuis 1214.

Sept siècles plus tard, *la Semaine religieuse de Périgueux et Sarlat* du 11 août 1934 informe - en quelques lignes - que l'ostension de la relique, prévue au mois de septembre suivant, n'aura pas lieu. Les fidèles n'en sauront guère plus...

Le but des pages que voici est de présenter la correspondance, échangée en 1933 et 1934, entre le père jésuite qui leva le lièvre et le curé doyen de Cadouin. Ces lettres inédites ont un double intérêt : 1 – Elles révèlent le déroulement des faits qui aboutirent à la conclusion que la relique de Cadouin ne devait plus être tenue pour le suaire qui enveloppa la tête du Christ ; 2 – Elles démontrent que cet objet est un exceptionnel tissu de l'époque des Fatimides, dynastie califale à qui l'on doit la fondation et la splendeur du Caire du 10^e au 12^e siècle. Il porte en effet les noms de personnages qui, pour les chiites ismaéliens, jouèrent un rôle majeur dans la définition de la descendance du Prophète.

En 1933, le père Jean Francez travaille sur les linges (linceul et suaire selon Jean 20, 7) recueillis dans le sépulcre du Christ selon l'Évangile. Il s'intéresse à la Passion du Christ, donc au suaire de la tête du Christ, la Sainte relique vénérée à Cadouin depuis au moins 1214¹ (**fig. 1**). Pour compléter sa documentation, ce jésuite s'en procure une photographie : probablement la carte postale en vente sur place². Sur cet agrandissement, il est tout surpris de découvrir des étoiles coptes figurées sur les bandes à ornement du tissu et il croit même reconnaître des inscriptions arabes. Cette calligraphie arabe l'intrigue.

Il ne se rend pas sur place, mais se fait adresser d'autres clichés par le curé de Cadouin, Maurice Boucher³. Puis il fait appel à un spécialiste, Gaston Wiet, directeur du musée d'Art

¹ Le vocable traditionnel de *suaire* sera conservé ici pour désigner le tissu de Cadouin. Mais, en réalité, il ne fut jamais un suaire et encore moins un linceul. En outre, l'expression *suaire de la tête* est un peu un pléonasme, car *suaire* vient du latin *sudarium*, mouchoir pour essuyer la sueur du visage des morts (A. Rey, *Dictionnaire historique de la langue française*, éditions Le Robert, 1998). On devrait donc utiliser le mot *linceul* pour les tissus de Besançon, Compiègne, Turin..., censé avoir enveloppé le corps d'un défunt.

² Sans nom d'auteur ni d'éditeur.

³ M. Boucher (1855-1942), prêtre de saint Basile (et non lazariste comme on le dit parfois), fut curé doyen de 1885 à 1942. Il avait succédé aux lazaristes qui avaient restauré le pèlerinage de Cadouin en 1866 sous Mgr Dabert. Il eut à gérer l'Inventaire de 1905 et l'expertise du suaire de Cadouin.

arabe du Caire⁴. Une correspondance est échangée avec le desservant de Cadouin : elle aboutira à la suspension de l'ostension de septembre 1934, puis à la suppression du pèlerinage (fig. 2). Voici ces précieuses lettres⁵.

La curiosité d'un jésuite (fig. 3)

Le père J. Francez à l'abbé M. Boucher

+ 5, r. du Regard, Paris (6^e)
10 juillet 1933

Monsieur le Curé,

J'ai poursuivi mes recherches sur le suaire de Turin, et, par concomitance, quelque peu sur les autres linges sépulcraux du Golgotha.

Je songe à reproduire sur une planche à part le tissu de Turin, pour qu'on voie bien la trame et celui de quelques autres fragments des tissus de l'ensevelissement que j'espère retrouver, malgré les désastreuses destructions que fit presque partout la révolution française.

J'ai pensé à faire de même pour le tissu de Cadouin ; mais il me faudrait évidemment votre autorisation ; je ne pense pas d'ailleurs que vous y voyez d'inconvénient.

Il me faudrait pour cela une très bonne photographie de la relique ou mieux d'une portion de la relique, puisqu'elle est très grande, une portion correspondant à un fragment carré, par exemple de 5 centimètres de long sur 5 centimètres de large. En indiquant avec précision les dimensions du fragment photographié en longueur et en largeur, on peut déterminer exactement la contexture du tissu. Pour opérer ainsi, il suffit de mettre une [*sic*] petite cache en papier par exemple autour du fragment que l'on veut photographier, et on prend la photographie...

Je vous envoie inclus un fragment grandeur naturelle du tissu de Turin⁶, qui est une trame à chevrons et qui vous permettra de voir comment on pourrait procéder pour le tissu de Cadouin.

J'ai vu des photographies - genre cartes postales - du suaire de votre église, mais on ne peut discerner la trame parce que le détail en est trop petit.

Si vous aviez quelque photographie très bonne, qui me permettrait la reproduction que je désire, je vous enverrai le prix, ou, si vous le désiriez, je vous retournerais la photographie même.

Si vous n'avez point de photographie, pourriez-vous m'indiquer le nom et l'adresse de quelque photographe professionnel ou amateur, par l'intermédiaire duquel je pourrais avoir une reproduction exacte de la trame du tissu.

Le travail que je compte publier intéresse toute l'Église, et il serait regrettable que ce détail concernant le suaire de Cadouin n'y figure pas.

Savez-vous que la bordure de votre suaire porte plusieurs fois répétée l'étoile à 8 branches caractéristique des tissus coptes et qui remonte à une très haute antiquité. Je penserais aussi à reproduire un fragment de cette bordure si caractéristique. La carte postale, que vous m'avez envoyée, suffirait à cette reproduction.

Je joins à ma lettre une messe⁷ que je vous prierais, Monsieur le Curé, de célébrer ou de faire célébrer à mes intentions, quand il vous sera possible. Pas d'urgence.

Veuillez agréer, Monsieur le Curé, avec mes remerciements, l'hommage de mes respectueux sentiments.

J. Francez s.J.⁸

Le père J. Francez à l'abbé M. Boucher

+ 5, r. du Regard, Paris (6^e)
19 juillet 1933

⁴ G. Wiet (1887-1971) deviendra professeur au Collège de France et membre de l'Académie des Arts et Belles-Lettres. Ce musée est devenu le musée d'Art islamique depuis 1952.

⁵ En 1993, durant 5 journées, entre janvier et octobre, nous avons inventorié, avec notre regretté ami Marcel Berthier, le contenu de la bibliothèque du presbytère de Cadouin (livres, lettres et documents divers) et découvert ces lettres, dont nous avons effectué des photocopies. Elles sont déposées désormais aux archives diocésaines (liasse 331). Leur contenu avait été résumé dans l'important mémoire de maîtrise de Patrice Bourgeix, 1997 : *Le Pèlerinage du Saint Suaire de Cadouin*, en ligne sur le site des Amis de Cadouin.

⁶ Souligné par le scripteur. Ce « fragment » est bien sûr une reproduction fragmentaire du tissu.

⁷ Le montant d'une messe.

⁸ Soldat de Jésus, c'est-à-dire membre de la Compagnie de Jésus.

Monsieur le Curé

J'ai reçu ce matin votre aimable lettre et l'excellente photographie qui y est incluse. Quand mon travail sera terminé, et révisé, il sera publié, je l'espère, malgré la crise, qui ne durera pas toujours, et comportera quelques planches de documents.

En ce qui concerne le suaire de votre église, je compte publier : 1 - la photographie que vous m'envoyez ; 2 - la bordure dont vous m'avez adressé la carte postale ; 3 - une photographie qui est dans l'ouvrage de l'abbé Noguier de Malijay sur le suaire de Turin et où on voit la relique entière ; elle provient sans doute aussi d'une carte postale⁹. Vous voyez que votre relique sera mise à l'honneur.

Au point de vue historique, je traiterai des 3 grands linges du sépulcre, qui, à ma connaissance actuelle, paraissent authentiques : 1 - le suaire de Compiègne disparu à la révolution avec des bandelettes qui l'accompagnaient ; j'en publierai une ancienne gravure qui le représente¹⁰ ; 2 - le suaire de Cadouin ; 3 - celui de Turin¹¹.

Il y avait probablement d'autres étoffes avec celles-là, à en juger par la quantité d'aromates (32 kg 700) qu'on mit le vendredi-saint dans le tombeau et les saintes femmes en apportèrent d'autres le dimanche matin. Ce qui serait invraisemblable, c'est l'existence d'un seul suaire. Ces 3 reliques s'éclairent mutuellement : le suaire de votre église, plus riche que les 2 autres, aurait dû recouvrir la momie une fois toute embaumée.

Mais les documents historiques sont rares. La question est difficile.

Dans un travail de cette sorte, il est bien préférable de parler de la relique de Cadouin que de la passer sous silence, car bien des lecteurs en concluraient qu'elle n'est pas authentique.

Merci des détails que vous me donnez sur la prétendue relique de Carcassonne¹², dont je ne parlerai pas ; j'ignorai son existence.

Je vous envoie 50 fr par la poste¹³, en vous demandant de célébrer une messe, quand vous voudrez. Le surplus servira pour les frais de photographie, vos œuvres ou vous-même à votre choix¹⁴.

Je vous enverrai bien volontiers un volume, quand il aura paru ; je comptais qu'à cette date il aurait déjà paru ; mais, en fouillant les documents, je trouve toujours encore quelques précisions utiles ; mais la veine que j'exploite va à sa fin.

Merci, Monsieur le Curé, de votre charité. Je me recommande à vos prières et vous prie d'agréer mes respectueux hommages.

*In D*¹⁵.

J. Francez

Du 1^{er} (soir) au 4 août, je vais prêcher une retraite d'hommes à La Barde (par la Coquille) ; mais il ne me sera pas possible de descendre jusqu'à vous. Puis-je escompter la bonne fortune de vous y rencontrer ? Je le voudrais, mais n'ose l'espérer.

On lit « *Le garant des juges musulmans...* » Que faire ?

Le père J. Francez à l'abbé M. Boucher

+ 5, r. du Regard, Paris (6^e)
21 décembre 1933

Monsieur le Curé,

Pax ! La lettre, que je vous écris, vous causera quelque émoi ; mais, après avoir réfléchi devant Dieu, je dois vous l'adresser. Prêtre, vous le comprendrez aisément (fig. 4).

⁹ Dom Noël Noguier de Malijay, professeur de physique-chimie et prêtre salésien, avait eu l'idée en 1898 de faire exécuter par le photographe Secundo Pia des photographies du suaire de Turin pour en étudier les négatifs. Il avait écrit *Le Saint-Suaire de Turin*, Oudin, Librairie Salésienne, Paris-Poitiers, 1903.

¹⁰ Le suaire de Compiègne aurait plutôt été détruit en 1840 lors d'un lavage trop agressif. Le suaire de Besançon, copie du suaire de Lirey-Chambéry-Turin (avec la double image), apparu en 1523, a disparu lors de la Révolution. Cadouin conservait aussi un fragment du Saint Bandeau, « grand comme le bout du doigt », dit la tradition. Les soldats en auraient affublé le Christ durant la flagellation : « Fais le prophète. Qui t'as frappé ? » (Luc, 22. 63-65). Cette relique a disparu à une date indéterminée.

¹¹ D'après les datations au C 14 (par spectrométrie de masse par accélérateur) dans trois laboratoires différents, il aurait deux siècles de moins que le tissu de Cadouin (entre 1260 à 1390, avec une probabilité de 95%).

¹² Voir *in fine* : Les quatre concurrents du suaire de Cadouin.

¹³ Soit environ 30 euros.

¹⁴ L'abbé M. Boucher note en marge : « 10 frs marqués pour la messe et 40 marqués pour l'église ».

¹⁵ *In Domino* : dans le Seigneur.

Je me suis livré ces derniers temps à une minutieuse étude des bandes ornementales, qui ornent le suaire séculaire conservé dans votre église. Je voulais me rendre compte, en effet, si ces ornements pouvaient être rapportés très historiquement au temps de N.S. Au cours de mes recherches, un doute sur l'authenticité de la relique, à laquelle je croyais sur la foi des travaux que j'avais lus, s'est fait jour en mon esprit. J'ai été amené à étudier les tissus coptes, puis les tissus musulmans ; et sur une série d'indices complexes, qu'il serait trop long d'exposer ici, j'ai acquis comme la persuasion que ces sortes de caractères en forme par ex. de [suivent 2 caractères avec deux ovales accolés flanqués d'une hampe], qui se détachent en blanc sur fond noir, étaient des caractères coufiques anciens, employés par les musulmans longtemps après l'ère chrétienne et jusqu'au 11^e siècle environ de notre ère¹⁶.

La question étant d'importance, je me suis adressé à une personne sûre, capable de déchiffrer, s'il y a lieu, ces caractères, à un français très expert en la matière, directeur du musée arabe du Caire¹⁷ ; je lui ai envoyé la brochure, que vous m'aviez adressée¹⁸ avec la carte postale de la frange¹⁹ (fig. 5). Je viens de recevoir sa réponse, et vous en communique sans retard la substance.

Les conclusions auxquelles j'avais abouti et qui me faisaient situer historiquement ce tissu à l'époque de la dynastie des Fatimides en Égypte sont exactes. Les caractères inscrits sur les bandes centrales à droite et à gauche sont bien coufiques. Sur le petit fragment inscrit sur la carte postale, on lit « *Le garant des juges musulmans...* » : C'est une formule connue, qui, d'après les documents groupés jusqu'ici, remonte au plus tôt à l'an 1078 de notre ère. Il n'y a donc aucun doute. Le suaire est de fabrication musulmane ; il n'a jamais servi à ensevelir N.S. et doit dater du 11^e siècle à peu près. C'est une étoffe, qui a une très grande valeur profane, à cause de son antiquité, de sa rareté, de son état de conservation, mais ce n'est pas une relique.

Tout le long des bandes latérales court une inscription coufique, qui a une signification. Elle se compose de plusieurs phrases et livrera probablement le nom du calife, au temps duquel elle a été tissée, l'atelier d'où elle vient, la date de sa confection.

Il est impossible, même à la loupe, de déchiffrer cette inscription sur la photographie du milieu de la brochure et qui donne une vue d'ensemble d'un des côtés du suaire. Ce vieux coufique est difficile à déchiffrer ; et sur les bandes, les caractères sont à l'envers, comme dans les tapisseries de basse lisse. Le directeur du musée du Caire, homme discret, m'a promis de ne parler de rien pour le moment, me dit qu'il lui faudrait, pour déchiffrer l'inscription écrite sur ces bandes, 3 photographies 13 x 18 pour chaque côté du suaire ; ce qui ferait donc 6 photographies pour les 2 côtés.

Comme chaque bande a 1 mètre 20, chaque photographie reproduirait sur son champ environ 0,40 centimètres de bande, ce qui permettrait de lire le texte. Comme pour raccorder les fragments, il faudrait bien sûr que, sur les plaques, leurs extrémités se chevauchent un peu l'une sur l'autre. Mettons que la plaque du milieu reproduirait 0,44 m et chacune des 2 autres 0,42²⁰.

Il serait prudent de numéroter les photographies 1, 2, 3, en distinguant les bandes, par ex. bande A, bande B..., pour qu'on puisse s'y reconnaître. Il faudrait bien 3 photographies de chaque plaque, ce qui ferait 18 photographies. Le musée du Caire se charge aimablement de couvrir tous les frais : il n'y aurait qu'à envoyer la note.

Je viens vous demander, Monsieur le Curé, si vous auriez à votre disposition quelqu'un capable de faire ce travail photographique qui n'est pas difficile, chaque fraction de la bande à photographier étant bien tendu devant l'objectif. La petite photographie que vous m'aviez envoyée, était très bonne. Si vous n'aviez personne pour ce travail, je m'informerai pour trouver quelqu'un.

La traduction intégrale de ces caractères coufiques, je vous la communiquerai, dès que je l'aurai reçue.

Maintenant, quelle est la marche à suivre ? Voici celle qui me paraît la meilleure. Il est évident que cette relique ne peut plus être proposée à la dévotion des fidèles ; le culte qui lui serait rendu serait sacrilège. Le mieux me paraît être, pour le moment, de ne pas ébruiter l'affaire et de faire le plus vite possible un article documenté et mesuré, qui mettrait les choses au point. J'ai tous les éléments pour le rédiger, au point de vue historique²¹ et

¹⁶ Le mot *Coufique* vient de Koufa (Irak). C'est le plus ancien style calligraphique de l'arabe, provenant du syriaque ancien, destiné aux monuments et pratiqué dès les premiers siècles de l'Hégire, soit après 622, date du départ de de la Mecque de Mahomet et début du calendrier musulman. Son caractère anguleux s'oppose aux écritures cursives (*naskhi*). Déjà, en 1903, M. de Longpérier avait cru y lire un verset du Coran... Une expertise, demandée au spécialiste Albert Gayet (1856-1915), égyptologue, par Mgr Delamaire, alors évêque de Périgueux, après photographies du chanoine Joseph Roux, conclut - sans vraiment conclure - que, « si l'étoffe possède des preuves historique d'authenticité, rien n'empêche de la regarder comme du premier siècle ».

¹⁷ Gaston Wiet.

¹⁸ Il s'agit de *Le Suaire de Cadouin*, 39 p., 5 photos (dont une du suaire replié), imprimerie Nogué, Bergerac, brochure destinée aux pèlerins. Il y en aura de nombreuses éditions. Sans date ni nom d'auteur (probablement abbés M. Boucher ou Peytavit ?). Le matériel proposé aux pèlerins comportait aussi des médailles, chapelets, signets et images de missel (avec ruban ayant touché la relique)...

¹⁹ Il s'agit d'une des bandes à ornements (tapisserie de soie insérée dans le tissu).

²⁰ Suit un petit schéma explicatif.

²¹ Dans sa thèse sur *le Périgord méridional* (Coueslant, Cahors, 1926) et surtout dans « Le suaire de Cadouin », *Bull. de la Soc. hist. et arch. du Périgord*, 1936, LXIII, p. 348-363 et 378, l'historien J. Maubourguet démontre la non-historicité de ce tissu.

technique. Quand l'Église a été trompée, elle est la première à dévoiler son erreur ; il faut déjouer par avance la manœuvre, que ses adversaires pourraient tirer du silence, que l'on garderait après la découverte de la fraude²².

J'ai demandé conseil au R.P. Provincial, qui gardera le secret de la confiance : il est d'avis que l'article soit fait sans retard. Je pourrais le faire par exemple dans les *Études*²³. Je pense que si vous consultez Monseigneur sur ce point, son avis sera le même. Et ce sera pour vous, Monsieur le Curé, la meilleure manière d'avoir le moins d'ennuis et de vous éviter d'avoir à répondre à des interrogations sans fin.

En attendant votre avis sur la marche à suivre, je me mets sans retard au travail, qui sera assez long, et je garde le silence.

Après avoir lu cette lettre, vous ne m'en voudrez point, je le sais, de vous avoir causé quelque émotion, et je ne doute pas que vous m'approuviez de l'avoir écrite.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Curé, mes respectueux hommages et me recommande à vos prières.

J. Francez s.J.

Au Louvre, aucun tissu musulman aussi ancien...

Le père J. Francez à l'abbé M. Boucher

+ 5, r. du Regard, Paris (6^e)
29 décembre 1933

Monsieur le Curé,

J'ai reçu votre lettre hier soir et sans retard je vous donne quelques renseignements complémentaires, que Monseigneur et vous serez heureux de connaître.

Permettez-moi d'abord de vous louer de votre hauteur de vue si chrétienne, à laquelle ne participeront pas, comme votre lettre l'insinue, ceux qui tiennent au suaire pour quelque intérêt matériel²⁴.

La question de la non-authenticité de la relique n'est plus douteuse. Le Directeur du Musée arabe du Caire et des fouilles, M. Gaston Wiet, est très compétent en matière d'écriture coufique, et connu en France et à l'étranger parmi les spécialistes des études musulmanes (fig. 6). Il est professeur à l'École des langues orientales, relevant de l'État ; il y enseigne l'histoire, la géographie, les institutions du Proche-Orient ; sa réputation d'érudit est établie depuis longtemps. Il reviendra faire son cours au début de mars ; c'est un cours d'une demi-année scolaire, comme on fait souvent dans les facultés. Le Musée arabe du Caire est subventionné par le gouvernement français et le directeur est nommé par lui ; on le choisit parmi les hommes réputés pour la charge à remplir. M. Wiet, qui habite Paris, réside au Caire pendant l'hiver. Lorsque je lui écrivis, je le croyais ici ; mais il était au Caire où ma lettre l'a rejoint. En acceptant de collaborer avec moi - il sait que je compte publier un travail sur le sujet - il engage sa réputation, car il serait en dérision dans le monde scientifique, s'il avait pris pour du coufique carré ce qui n'en est point ; les caractères coufiques sont connus aujourd'hui et l'erreur que vous supposez est impossible.

Imaginez que j'ignore le grec et que les caractères du suaire soient grecs, comme on en trouve dans certaines reliques byzantines, et que je sois allé m'adresser à un des professeurs les plus compétents en grec en France et à l'étranger ; il m'aurait répondu : « Ces caractères sont grecs. » et en voici le sens ; la question serait résolue ; tous ceux, qui connaissent le grec, consultés, donneraient la même solution.

Il y a, à l'École des langues orientales, un autre professeur d'arabe, qui lit le coufique ; il répondrait comme M. Wiet et serait stupéfait, si on l'en interrogeait, que la compétence de son collègue ait été mise en doute. En fait de connaissances techniques, la qualité importe, non le nombre. Tant que j'ai eu des doutes, je ne vous ai rien dit, parce que, me sachant faillible en la partie, je ne voulais pas vous faire partager un doute peut-être sans fondement ; aujourd'hui, le doute est levé.

Pour la question des frais, dont se charge aimablement le musée, en voici l'explication. Ce musée, comme le Louvre par ex., dispose de fonds pour ses études, recherches... Le directeur, apprenant qu'il existe une pièce du plus grand intérêt pour l'archéologie musulmane, qui n'est pas encore connue, en demande la photographie pour l'étudier et se charge des dépenses. M. Wiet sait que ce tissu intéressera beaucoup les spécialistes qui, en France, en Angleterre, aux États-Unis, en Allemagne, en Afrique, s'occupent d'art musulman et il désire vivement, comme il me l'écrit, déchiffrer l'énigme entière de ce tissu, qui est d'un grand intérêt.

Les directeurs du musée du Louvre ou de quelque grand musée étranger agissent de même pour se procurer une documentation, qui intéresse leurs collections. Au Louvre, il y a une section d'art musulman ; supposez, qu'au lieu de m'adresser à M. Wiet, je sois allé parler au conservateur, il vous aurait fait adresser probablement la même demande de photographie ; mais, d'après mes informations, ce conservateur ne sait pas le coufique, comme M. Wiet.

²² Le terme de fraude est assez agressif.

²³ Revue mensuelle fondée en 1856 par les jésuites, pour éclairer les catholiques français sur les questions orientales puis sur les problématiques d'actualité.

²⁴ En fait, peu de personnes étaient financièrement concernées. L'ostension du Saint-Suaire n'avait lieu qu'une fois par an et, en dehors de ce dimanche de septembre, les pèlerins susceptibles d'acquérir des médailles et des images pieuses ou de fréquenter les auberges et cafés de Cadouin étaient peu nombreux.

L'an dernier, M. Wiet a étudié le voile de St Étienne d'Apt, qui est d'origine musulmane, mais qui n'a jamais été donné comme venant du Christ ; il a procédé de même manière ; d'excellentes photographies ont été prises²⁵ (fig. 7).

Si la non-authenticité du suaire est appelée à avoir du retentissement dans votre région et en France, où elle [sic] est connue depuis des siècles, elle aura un retentissement dans les milieux fervents d'archéologie musulmane. Au Louvre, à Paris, il n'y a aucun tissu musulman aussi ancien et aussi bien conservé ; il y a un fragment déchiré avec double bande de caractères coufiques, encadrant des plantes, - qui rappellent un peu celles de votre suaire - et avec des lévriers à la place des étoiles à 8 branches encadrées de cercles.

Ce qui précède vous donnera des précisions, que je serais allé vous porter de vive voix, si Cadouin était à 50 kilomètres de Paris²⁶.

Quant à l'émotion, que la nouvelle connue engendrera, elle s'estompera peu à peu ; mais je comprends fort bien qu'il faut la prévoir et vous mettre en garde contre ses répercussions. Les croyants y verront la sérénité de l'Église, son détachement, sa hauteur de vues, la transcendance de son culte qui est « esprit et vérité ». Les indifférents ou les incrédules, malgré les réactions à envisager, ne pourront au fond d'eux-mêmes que faire un raisonnement analogue, qui, pour tel ou tel, trop attaché aux biens matériels, pourra peut-être préparer un retour à la foi.

Vous avez bien raison de consulter en l'occurrence Monseigneur pour décider ce qui paraîtra le plus sage. Je serai heureux, lorsque vous aurez conféré avec sa Grandeur, d'apprendre le résultat de votre entretien.

Et je continue de garder le secret.

Veillez agréer, Monsieur le Doyen, mes religieux hommages et mon dévouement *in D^o*.

En union de prières.

J. Francez.

Quelle que soit la décision arrêtée avec Monseigneur, permettez-moi de vous dire qu'il serait désirable que la photographie dont je vous ai parlé soit faite sans retard pour permettre l'étude définitive du document, sans qu'il soit révélé au dehors de ce qui doit rester encore secret.

Le père J. Francez à l'abbé M. Boucher

+ 5, r. du Regard, Paris (6^e)

15 janvier 1934

Monsieur le Curé,

J'ai reçu hier matin votre lettre et les photographies ; je vous remercie vivement.

Dès lors que Monseigneur approuve, on peut aller de l'avant. Mais je garderai encore le secret, ainsi que M. Wiet, jusqu'à ce que vous donniez le signal pour la divulgation. Vous avez bien fait de confier la prise à votre collaborateur²⁷, c'est le plus sûr, pour que le secret soit bien gardé.

J'envoie par ce courrier 6 des photographies au Caire ; j'en conserve trois pour le moment que je ferai parvenir plus tard... J'expédierai de même le second lot dès son arrivée... Je vous communiquerai, dès que je l'aurai reçue la traduction du texte coufique, avec renvoi aux numéros des photographies.

Vous avez bien fait de noter que la reproduction est interdite. Le tissu appartient à la paroisse ; il intéressera encore bien des gens à titre de documentation scientifique ou de curiosité.

Je vous sou mets l'idée suivante. Si l'article paraît, par exemple, dans les *Études*, on pourrait en faire un tirage à part à votre intention, selon le chiffre que vous fixerez. Étant donné que l'article sera déjà imprimé, ces brochures (1000 par ex ou davantage) vous reviendraient et vous pourriez les vendre au profit de votre paroisse. Il est à croire que des gens de la région ou des étrangers vous en demanderaient. On pourrait même y joindre un dépliant reproduisant les photographies de M. Peytavi [sic], qu'il serait possible de reproduire sans solution de continuité avec

²⁵ Gaston Wiet a étudié le prétendu voile de sainte Anne. Censé provenir lui aussi du siège d'Antioche, il est conservé dans le trésor de la cathédrale d'Apt (Vaucluse), où nous l'avons examiné au microscope et photographié (ainsi qu'à l'Institut du Monde arabe lors d'une exposition). Restauré, il est encore plus beau que le suaire de Cadouin : armure-toile de lin avec insertion de 3 bandes de tapisserie de fils de soie polychromes, mais aussi de fils d'or, il est décoré de médaillons avec personnages (chimères adossées à un arbre de vie). Les inscriptions coufiques rouges, au pourtour des médaillons, ont été déchiffrées dès 1851. On y a lu « fait dans le tirâz [atelier] de Damiette en l'an 9... », soit en 1096-1097. Comme le suaire de Cadouin, il est intact et ses inscriptions citent les noms de l'émir Must'alf et du vizir El Afdal (Marçais G. et Wiet G., 1934 : *Le voile de sainte Anne*, Leroux éditeur, et 1935 : *Les tissus et tapisseries de l'Égypte musulmane*, Fondation E. Piot, Acad. des Inscriptions et Belles-Lettres. Voir aussi *Monuments et mémoires*, *ibid.*, 1934, 14, p. 177 sq ; Delluc B. et G., 2001 : « Le suaire de Cadouin et son frère : le voile de sainte Anne d'Apt (Vaucluse) », *Bull. de la Soc. hist. et arch. du Périgord*, CXXVIII, p. 607-626). Aucun texte du Nouveau Testament ne mentionne sainte Anne, mère de la Vierge, connue seulement par les évangiles apocryphes.

²⁶ Le père Francez a conduit son étude sans venir à Cadouin. Il ne semble pas qu'il soit venu avant la publication de son ouvrage en 1935.

²⁷ D'après la suite de la lettre, il s'agit de l'abbé Peytavit, vicaire de Cadouin et chapelain du Saint-Suaire depuis 1928, ancien curé de Monpazier. Il succédera à l'abbé Boucher à sa mort.

la traduction du texte coufique en regard. Mais ce dépliant augmenterait évidemment les frais. Je pourrai me renseigner sur ce point, si vous le désirez.

J'ai modifié mon plan primitif. C'est dans un article spécial que je parlerai du suaire de Cadouin ; je n'en parlerai que pour mémoire dans le travail relatif aux linges sépulcraux du Christ.

On voit bien à l'examen des caractères coufiques sur la photographie qu'ils varient et ne sont pas répétés indéfiniment comme les autres motifs du tissu. Ce sont des phrases, qui se déroulent avec leurs notations respectives sur les bandes, donc une pensée qui s'exprime.

Recevez, Monsieur le Doyen, avec mes remerciements, mes respectueux hommages.

J. Francez s.J.

Mahomet, l'imâm Al-Musta'lî et son vizir Al-Afdal

Le père J. Francez à l'abbé M. Boucher

+ 5, r. du Regard, Paris (6^e)
5 avril 34

Monsieur le Curé,

Je vous avais écrit après l'envoi du 1^{er} lot de photographies ; je ne l'ai point fait depuis, parce que je n'avais pas la traduction de M. Wiet sur ce premier envoi. Et vous-même, vous attendez sans doute l'envoi de cette traduction pour m'envoyer la seconde série de photographies.

Je viens de voir M. Wiet, revenu du Caire, et je vous envoie le résultat de son travail (fig. 8). C'est un homme fort érudit, très compétent sur la question, et, ce qui vous fera plaisir, catholique pratiquant.

Pour bien vous faire saisir, ainsi qu'à M. Peytavi [*sic*], le sens des lettres coufiques, j'ai décalqué les photographies, et j'ai mis en regard des caractères coufiques la traduction. Remplacez le transparent sur les photographies et vous verrez mieux la correspondance du français et de l'arabe.

Sur les photographies comme sur le linceul, les caractères coufiques sont à l'envers²⁸. Pour les voir dans leur véritable sens, il faut les voir par transparence, à la lumière du jour ou d'une lampe en regardant la photographie par derrière ou mieux les clichés, et on les lit alors de droite à gauche, car l'arabe, comme le turc²⁹ etc., s'écrit ainsi.

Il y a des lacunes dans le texte ; mais on peut presque certainement les suppléer, car les formules inscrites sur le suaire se retrouvent sur des pièces similaires connues aujourd'hui.

Une partie du texte n'a pu être encore déchiffrée. Ce sont peut-être des caractères mis là par pur souci ornemental, et sans signification ; ce qui arrive parfois. D'autre part, vous avez pu remarquer la régularité de l'écartement des hampes des caractères coufiques ; cela tient à ce que, pour l'harmonie du décor, les artistes mettaient souvent des hampes à des caractères, qui ne devraient pas en avoir ; d'où complication pour retrouver le sens du texte...

- La ligne A commence par « *miséricordieux* ». Il y avait avant [*Au nom de Dieu clément et*], ce qui suppose que le tissu a pu être coupé du commencement³⁰ ; à moins que le morceau manquant ne soit sur l'autre bande, dont nous n'avons pas encore la photographie.

Puis une lacune où les caractères ont disparu. Il devait y avoir « [*Il n'y a de Dieu qu'Allah*], *seul, sans associé. Mahomet est l'envoyé de Dieu. 'Alî est l'ami de Dieu*³¹. *Que Dieu accorde sa bénédiction à tous deux et aux gens de sa maison !* »...

À dater d'ici, c'est-à-dire 3 carrés, avant la ligne noire provenant d'un pli du linceul jusqu'à la fin de la ligne, le texte n'a pas été déchiffré, ce qui arrive parfois sur les tissus similaires.

- Ligne B. « *L'imam* » (ce qui suit autre chose ; mais ce commencement se trouve peut-être sur la bande, dont vous m'enverrez la photographie). Puis une lacune, où il y avait probablement [*Al-Musta'lî, fils de*] « *l'imam el*

²⁸ Cette inversion dans la transcription de mots arabes ne surprend pas. Jusqu'au XIII^e siècle, les tisserands coptes parlaient le copte, dérivé de l'égyptien ancien (il n'a plus aujourd'hui qu'un usage liturgique). Les coptes sont des chrétiens monophysites : ils ne reconnaissent que la nature divine de Jésus-Christ.

²⁹ Avant la réforme de Mustafa Kemal (Atatürk).

³⁰ C'est le 1^{er} verset d'adoration et d'imploration répété à chaque prière.

³¹ La transcendance et l'unicité de Dieu (*tawhid*) est résumée dans cette profession de foi musulmane (*chahâda*), premier pilier de l'islam. La mention d'Alî indique qu'il s'agit bien d'une inscription chiite. Les *chiïtes* estiment que la succession du prophète Mahomet aurait dû revenir à 'Alî, son cousin et son gendre (époux de sa fille Fâtima), 4^e calife et 1^{er} imam, et non au calife Abu Bakr, beau-père et meilleur ami de Mahomet. D'où l'invocation « 'Alî est l'ami de Dieu », deux fois inscrite sur le suaire. Les chiïtes (10 à 15% du monde musulman) sont surtout présents en Iran et au Pâkistân ; les autres sont les *sunnites*, qui suivent la tradition ou *Sunna* (faits, gestes et paroles ou *hadith* de Mahomet), complément légitime du Coran (lui-même révélé par Dieu au Prophète, par l'intermédiaire de l'ange Gabriel), et la loi religieuse (*charî'a*) qui procède du Coran et de la *Sunna*.

*Mustansir billah, émir des croyants*³². *Que les bénédictions de Dieu...* » Ici lacune, où il devait y avoir [soient avec lui et sur] « ses ancêtres purs ». Puis lacune. « *L'émir des armées, le glaive de l'Islam, le défenseur de l'imam, le garant des juges des musulmans et le directeur des missionnaires des croyants : Abu-l-Qâsim, Scha* (lacune où [hanschah]) « *serviteur de Mustali. Que Dieu affermisse* » (il devait y avoir à la suite [par lui la religion]. Ces derniers mots sont peut-être sur l'autre bande.

- 'Alî, fils d'Al-Mustansir (fig. 9), dont il est ici question, a régné sur l'Égypte de 487 à 495 de l'hégire (1095 à 1101 de notre ère)³³. C'est sous sa domination qu'a été fabriqué le suaïre, certainement dans un des ateliers de tissage du delta d'Égypte ; ils sont connus. Comme l'étoffe semble être venue en France au temps de la 1^e croisade, elle a été tissée entre 1095 et 1098.

Le ministre de ce calife, Abu-l-Qâsim Schahanschah³⁴ exerça ses fonctions de 487 à 515 (1094 à 1121), soit pendant 27 ans³⁵ (fig. 10).

- Vous le voyez : la question de non-authenticité est donc tranchée. Il ne peut être question d'exposer ce tissu à la vénération des fidèles. Mais le linceul a une grande valeur, et, mieux connu par le bruit qui va se faire autour en France et à l'étranger, il attirera chez vous des visiteurs.

- J'en ai entretenu M. Wiet : le mieux est que l'Église prenne les devants par la publication de l'article, puisque, la première, elle a découvert la fraude [sic] ; elle juge de son devoir de le dire loyalement. Sinon, ma mauvaise presse pourrait s'emparer un jour du fait, et déclarer que l'Église est de mauvaise foi...

Il faudrait peu de choses pour achever mon article après l'envoi des photographies de l'autre bande. Mais, comme il devra être révisé, puis imprimé, il ne pourrait paraître, je pense, avant 2 ou 3 mois³⁶. Comme, d'autre part, la fête du suaïre en septembre ne pourra avoir lieu, le mieux serait qu'il parût vers juillet-août ; ainsi vos fidèles seraient avertis et aussi les autres ; tout homme de sens droit, même incroyant, ne pourra que vous approuver de supprimer la fête... J'estime donc souhaitable que les autres photographies parviennent le plus tôt possible. M. Wiet étant ici, leur déchiffrement ne tardera guère ; je vous enverrai la traduction aussitôt faite.

Veuillez agréer, Monsieur le Doyen, mes respectueux hommages.

En union de prières.

J. Francez³⁷

C'est un suaïre musulman. En revanche, notre Vraie Croix...

L'abbé M. Boucher à Mgr Louis, évêque de Périgueux et Sarlat (fig. 11)

Cadouin, le 11 avril 1934

Monseigneur,

J'ai reçu une nouvelle lettre du P. Francès [sic], d'où il ressort, clair comme le jour, que « le plus authentique des suaïres », celui de Cadouin, ne remonte qu'à la fin du XI^e siècle. C'est un suaïre musulman.

Dès lors, comment continuer de le garder dans une chasse, le vénérer et y faire toucher des objets pour la guérison des malades ?

La conscience y répugne.

D'autre part, nous sommes outillés pour un pèlerinage à une relique de la Passion : croix de Jérusalem, bannières, oriflammes, ornements, tout y tend (fig. 12).

³² L'émir est un descendant du prophète titulaire d'un grand commandement. Chez les chiïtes, l'imam est le chef spirituel et temporel de la communauté, descendant du Prophète. Chez les sunnites, c'est simplement celui qui conduit la prière.

³³ Ce personnage est Ahmed Al-Musta'li ibn Maadenil Mustansir, calife (successeur de Mahomet, chef temporel et spirituel de la communauté des Croyants) et imâm (guide spirituel) ismaélien. L'ismaélisme est un courant minoritaire de l'Islam chiïte. Aujourd'hui, dans cette branche ismaélienne du chiïsme, les *Mustaliens* reconnaissent Al-Musta'li comme le neuvième calife et le dix-neuvième imam fatimide, légitime successeur (grâce à Al-Afdal) de son père Al-Mustansir Billah. Il devait beaucoup à son encombrant vizir qu'en 1121, son fils et successeur fera assassiner. De leur côté, les *Nizârites* soutiennent son frère aîné, Nizâr, qui mourut en 1097 dans une geôle où Al-Must'Ali le fit emmurer. Au siècle dernier, parmi les chefs spirituels des Nizârites, l'Agha Khan III, époux de la bégum (ex-Miss France 1930), a connu chez nous une grande célébrité, de même que son fils Ali, époux de l'actrice Rita Hayworth.

³⁴ Abû al-Qâsim al-Afdal Schahanschah (1066-1121), puissant ministre de Al-Mustansir puis de son fils Al-Musta'li, est plus connu sous le nom de vizir Al-Afdal. Il a repris Jérusalem aux Turcs (1078), puis l'a perdue devant les croisés. Ceux-ci l'ont battu peu après à Ascalon (1099). Pendant le siège d'Antioche (1098), il avait essayé de faire alliance contre les Turcs avec les croisés. Ces derniers, selon la tradition, entrèrent en possession du suaïre à ce moment-là, ce qui est plausible.

³⁵ Delluc B. et G., 1995 : « Il y a 900 ans, le suaïre de Cadouin et la première croisade », *Bull. de la Soc. hist. et arch. du Périgord*, CXXII, p. 611-618. Voir aussi Cornu G., 1999 : « Le suaïre de Cadouin. Un tiraz fatimide », *Archéologie islamique*, 8, p. 29-36.

³⁶ Sauf erreur, l'article ne parut pas et il faudra attendre la publication du petit ouvrage du père Francez en 1935.

³⁷ L'abbé Boucher a effectué une copie calligraphiée de cette importante lettre, sans doute destinée à Mgr Louis.

Un brouillon de l'abbé Boucher pouvait s'intercaler ici :

Or, nous possédons justement une relique de la Vraie Croix donnée par un de vos prédécesseurs, Mgr Georges, et authentique³⁸ (fig. 13). Ne pourrait-on pas avec cette relique continuer le pèlerinage ? L'église, les jours de grandes fêtes, serait ornée comme par le passé. Seul le suaire manquerait, remplacé par la Croix. Si cette idée vous paraît raisonnable, votre prestige peut facilement la réaliser. Le pèlerinage de Cadouin est à nouveau [restauré] depuis 1866 – année de sa reprise – il n'a pas connu d'éclipse. Y mettre fin d'un coup consternerait profondément mes paroissiens et priverait les bons chrétiens de la région d'un moyen de sanctification auquel ils sont très attachés.

Les prêtres du diocèse et des diocèses voisins viennent ici volontiers. Je veux croire que, bien mis au courant, ils continueraient et que les fidèles les suivraient. Les fêtes ont lieu dans les octaves de l'Invention et de l'Exaltation de la Ste Croix. On pourrait n'y rien changer. Le grand pèlerinage resterait fixé au mardi qui suit le 14 septembre – le 18 cette année. Il serait copieusement annoncé, soigneusement préparé avec, à la clef, un prédicateur de renom... que vous choisiriez.

Le Souverain pontife, qui comble de faveur les parcelles de la Vraie Croix à Rome, ne refuserait pas, je suppose, un bref pour les offices et des indulgences pour les pèlerins³⁹.

Or, nous possédons, justement, un bref pour les offices et des indulgences pour les pèlerins.

Je n'ai encore rien ébruité. L'affaire est trop importante et trop délicate pour anticiper sur les décisions de l'Évêché. D'ailleurs Votre Excellence a grâce d'état et je suis disposé à faire tout ce qu'elle voudra.

Veillez agréer, Monseigneur, les respectueux hommages de votre très humble et obéissant serviteur

Abbé M. Boucher

Mgr Louis voudrait une contre-expertise.

L'abbé M. Boucher au père Francez

Brouillon sd (printemps 1934)

Le pèlerinage de Cadouin n'étant pas une simple dévotion de chapelle mais diocésain, j'ai communiqué votre lettre à Mgr l'évêque de P. C'était mon devoir. Son Excellence vous écrira, mais en attendant, elle m'a chargé de vous dire qu'elle n'accepterait jamais une décision prise de loin, sur simple examen de photos.

Mgr désire autant que jamais savoir la vérité sur l'authenticité ou la non-authenticité du suaire mais il veut un examen sur place. Si l'examen sur place de votre spécialiste en langue coufique conclut à la non-authenticité, Mgr fera procéder à une contre-expertise par un spécialiste choisi par lui.

Le pèlerinage - interrompu par la grande révolution puis reconstitué solennellement par Mgr Dabert, évêque de Périgueux, avec autorisation du Pape - office propre - jubilé tous les 7 ans. On ne pardonnerait pas à Mgr actuel d'en décider la fin dans la Semaine religieuse sans épuisement de toutes les formalités.

L'abbé M. Boucher, c. de C.

Le vicaire général R. Dupin de Saint-Cyr à l'abbé M. Boucher, curé doyen de Cadouin

11 mai 1934

Cher Monsieur le Doyen,

À titre documentaire et avec prière de nous la retourner, je vous envoie la lettre du directeur des *Études*.

Nous ne savons pas encore quelle suite nous allons donner aux suggestions qui nous sont faites.

Je vous tiendrai au courant.

Votre bien respectueusement dévoué en N.S.

R. Dupin de Saint-Cyr⁴⁰.

³⁸ Donnée par Mgr George-Massonais, cette relique est parvenue à Cadouin le 13 janvier 1852. Elle est exposée au musée de Cadouin depuis 2012.

³⁹ Ce texte, suggérant un pèlerinage de remplacement, ne semble pas avoir été expédié à Mgr Louis. On avait proposé aussi d'offrir à la vénération des pèlerins des photographies du voile de sainte Véronique réputé porter l'image du Christ. Le père Francez proposera des photos du suaire de Turin (dont une orna longtemps l'absidiole sud). Aujourd'hui, à quelques kilomètres de Cadouin, le pèlerinage marial de Capelou, début septembre, attire un grand nombre de prêtres et de fidèles du diocèse. Cadouin appartient désormais à la paroisse N.D. de Capelou.

Faites confiance au jugement de M. Wiet...

Le Directeur des Études au vicaire général R. Dupin de Saint-Cyr

Études
15, rue Monsieur, 15
Paris (7^e)

Le 7 mai 1934

Monsieur le Vicaire général,

Sur la demande que vous avez bien voulu m'adresser, j'ai fait soumettre à M. Louis Massignon, professeur au Collège de France⁴¹, un des premiers arabisants d'Europe, les photographies que vous m'avez envoyées (fig. 14). M. Massignon connaissait déjà l'étude que M. Wiet avait faite de ces documents. N'étant pas lui-même épigraphiste, il a jugé inutile de reprendre un examen qui n'aurait pas eu, à son sens, plus d'autorité que celui auquel s'est livré M. Wiet. Il estime qu'on doit faire confiance au jugement de celui-ci qui est un connaisseur en écriture arabe « coufique » telle qu'elle se présente sur les tissus (les lettres y affectant des formes particulières)

Cependant, si l'on désire l'avis d'un autre expert, M. Massignon désigne comme les plus qualifiés :

- M. Samuel Fleury, 62 Missionstrasse, Bâle,

- M. Étienne Combe, 95, avenue Prince Ibrahim, Ramleh, Alexandrie.

À l'un comme à l'autre, on peut s'adresser de la part de M. Massignon.

Veillez agréer, M. le Vicaire Général, avec mes regrets pour n'avoir pas pu vous rendre le service que vous me demandiez, l'hommage de mes sentiments respectueux et tout dévoués en N.S.

Le Directeur des Études
H. de Passage⁴²

Le père J. Francez à l'abbé M. Boucher

21 juillet 1934
+ 5, r. du Regard, Paris (6^e)

Monsieur le Curé,

Vous êtes surpris de mon long silence. La raison, c'est que notre affaire n'avancé pas. Aussitôt reçu le second lot de photographies, je l'ai communiqué à M. Wiet, qui, accablé de multiples travaux, n'a pu s'en occuper de suite. Le déchiffrement de la 2^e partie a été très difficile. J'ai vu M. W. ce matin et sans retard je vous ai écrit.

Sur la ligne de lettres la plus proche du rouleau, autour duquel l'étoffe a été photographiée, les n^{os} 4 et 6 sont indéchiffrés. Au n^o 9, on lit « *L'imam Ahmed Abul Kasim al-Mustali* ».

Sur la ligne qui est en sens inverse, donc la plus rapprochée de la 2^e bande de fleurettes, on lit (n^o4) « *Le seigneur auguste, Al-Afdal⁴³, l'émir des armées...* » ; n^o 9 : indéchiffré ; au n^o 6 : « *Le garant des juges des musulmans, le directeur des missionnaires des croyants Abul-Kasim-Shahanchah, serviteur de Mustali, que Dieu fortifie par lui la religion...* »

La plus grande partie du texte n'a pu être lue. Les caractères sont à l'envers. Il faudrait enlever la doublure pour lire à l'endroit.

- Les personnages dont il s'agit, le calife et son ministre, sont les mêmes que ceux dont il s'agit dans le premier lot de photographies. La pièce a été tissée entre 1095 et 1101 de notre ère ; c'est certain.

- J'ai reçu en mai une lettre de M. le V.G. Dupin de S^t Cyr⁴⁴, qui me dit que Monseigneur prend la chose en mains. Je viens de lui écrire aussi ; peut-être vous écrira-t-il à la suite de ma lettre

Pour M. Wiet, très fort, la question de la non-authenticité n'est pas douteuse. Un examen du tissu, fait par lui, sur l'étoffe fera sans doute déchiffrer des mots non lus, mais ne modifiera rien à la question foncière.

Le secret est toujours bien gardé ; je ne publierai pas l'article, avant que Monseigneur juge le moment venu⁴⁵. Je vous prie d'agréer, Monsieur le Curé, mes respectueux hommages. Je me recommande à vos prières.

⁴⁰ Raoul Dupin de Saint-Cyr (1875-1952) a été nommé vicaire général en 1915.

⁴¹ Il enseignait la sociologie musulmane depuis 1926. En 1933, ce célèbre islamologue était directeur d'études à l'École pratique des Hautes Études.

⁴² Henri du Passage, ingénieur civil des Mines, avait été ordonné prêtre et était membre de la Compagnie de Jésus.

⁴³ On écrit parfois *Al-Afdhal*.

⁴⁴ Le vicaire général Dupin de Saint-Cyr.

⁴⁵ En fait, le résultat de l'étude du père Francez sera publié sous forme d'un ouvrage.

Le laconisme de Mgr Louis. *Semaine religieuse* du 11 août 1934

Communiqué de L'Évêché.

« Les fêtes en l'honneur du Saint-Suaire de Cadouin n'auront pas lieu cette année. A la demande de personnes compétentes et en accord avec le Chapitre, Mgr l'Évêque fait déchiffrer, depuis plusieurs mois, par un savant orientaliste, les caractères qui figurent sur les broderies du Saint-Suaire. Leur lecture permettra de fixer l'origine du tissu et décidera la question de son authenticité. C'est sagesse d'attendre les conclusions de ce travail délicat et important »⁴⁶ (fig. 15).

Que dit le message du 11^e siècle ?

(Au nom de Dieu) *clément et miséricordieux*⁴⁷. (Il n'y a de Dieu qu'Allah) *sans associé. Mahomet est l'envoyé d'Allah*⁴⁸. 'Alî est l'ami d'Allah. *Que la bénédiction de Dieu soit sur eux et sur les membres de leurs familles, les purs imams* (indéchiffré).

(2 ou 3 mots manquants) *l'imam el-Moustalî billah, émir des croyants. Que les bénédictions de Dieu soient sur lui et sur ces ancêtres purs et ses très honorables descendants, le glaive de l'Islam, le défenseur de l'i (mam), le garant des juges des musulmans et le directeur des missionnaires des croyants, Aboul-Kassim cha (hanchah), serviteur d' (el)-Moustalî. Que Dieu affermisse par lui la religion !*

(... ce qu'a ordonné) *de le faire le seigneur très illustre, el-Afdal, l'émir des armées (...), serviteur d'el-Moustalî, (...) le glaive de l'Islam, le défenseur de l'"ima"m, (le garant) des juges des musulmans et le directeur des missionnaires des croyants, Aboul-Kassim Chahanch (ah), serviteur d' (el)-Mousta) lî. Que Dieu affermisse par lui la religion !*

(Au nom de Dieu) *clément, miséricordieux ! Il n'y a de Dieu qu'Allah, (sans associé). Mahomet est l'envoyé de (Dieu). 'Alî est l'ami de Dieu. Que Dieu leur accorde à tous deux sa bénédiction, ainsi qu'aux membres de sa famille, les pur imams (6 à 8 lettres), l'imam Ahmad Aboul-Kassim el Moustali billah, émir des croyants. Que les bénédictions de Dieu soient sur lui, sur ses purs ancêtres et sur ses très honorables descendants !*

⁴⁶ *La Semaine religieuse du diocèse de Périgueux et de Sarlat*, n° 32, 11 août 1934, p. 377.

⁴⁷ Telles est la traduction des lignes des 4 bandes à ornements par G. Wiet (Francez, 1935, p. 20 et 21). Son orthographe a été ici respectée. Les mots usés ou indéchiffrés sont ici entre parenthèses ; les lettres oubliées par le lissier sont entre guillemets.

⁴⁸ Mohammad ou Mohammed, « le digne de la louange ». « Mahomet » en est la curieuse traduction française. Inversant les deux premières voyelles, elle veut plutôt dire l'inverse (« celui qui n'est pas loué »), car, en arabe, *Ma* marque la négation...

Jean Francez : une expertise providentielle...

« Le geste de sincérité, de noble désintéressement de l'Église en Périgord est sympathique, même pour des gens qui n'auraient pas la foi... Je considère comme providentiel tout ce qui s'est passé. L'Église a eu toutes les initiatives ce qui valait mieux. Il est proposé, pour ne pas laisser disparaître tout à fait le culte de foi et d'amour rendu à Notre Seigneur durant des siècles à Cadouin de continuer à honorer en ce lieu le Christ dans le mystère de son ensevelissement et d'offrir à la vénération des fidèles des reproductions photographiques du saint suaire de Turin »⁴⁹ (fig. 16).

Une tapisserie de soie insérée dans un tissu de lin

Gaston Wiet s'est rendu à Cadouin le 8 août 1934 en compagnie de Mgr Louis⁵⁰ qui fit publier son laconique communiqué trois jours plus tard.

L'année suivante, le directeur des Beaux-Arts informera l'architecte des Monuments historiques, Paul Cocula, que le tissu venait d'être classé parmi les monuments historiques par décret du 1^{er} décembre 1935, comme « tissu avec bandes à caractères couffiques dit "Linceul du Christ", lin, fin XI^e siècle ».

Quelques années plus tard, l'abbé Delteil, curé de Montferrand-du-Périgord, adresse un très long rapport (8 pages A4) contestant le mode de fabrication des lettres couffiques décrit par le père Francez, dans son ouvrage, aimablement qualifié par lui de « brochure » : elles seraient, selon J. Francez, « tissées à même la trame ». L'arrière-pensée de ce nostalgique était sans doute que les bandes à ornements avaient été brodées et ajoutées à l'authentique suaire de la tête du Christ, mille ans après le Golgotha⁵¹. En outre, l'abbé regrette que le jésuite, « au témoignage de M. l'abbé Peytavit [...], n'a pas fait le voyage de Cadouin, n'a pas examiné personnellement le Suaire ».

Le caractère *brodé* - et non tissé - des inscriptions lui avait déjà été signalé par Mgr Chastaing, curé de Bruniquel et camérier du pape, « qui avait le don de pénétrer, de deviner tout ce qui était vieux »⁵². À ce rapport était jointe une « contre-expertise » technologique du 12 octobre 1942 (3 pages) par René Ampe, ingénieur I.T.R.⁵³, concluant au caractère brodé,

⁴⁹ Texte inédit, sd, coll. Delluc et in : *Cadouin, une aventure cistercienne en Périgord*, PLB, le Bugue, 1990, p. 87.

⁵⁰ P. Bourgeix, 1997, p. 111.

⁵¹ Le mot *broderies* figurait déjà sur le communiqué de l'évêché du 11 août 1934.

⁵² Le desservant de cette humble paroisse voisine de Cadouin avait été honoré des titres de *Monsignore* et de camérier de Sa Sainteté. Il avait adressé au pape Pie XI plusieurs caisses de silex taillés récoltés en Bergeracois et classés par le chanoine briviste J. Bouyssonnie, co-inventeur de l'Homme néandertalien de la Chapelle-aux-Saints en 1908. Ils sont conservés au musée du Latran.

⁵³ Cet Institut du Textile Roubaisien a fusionné en 2005 avec la Fondation HEI-Ingénieurs pour le monde.

« encastré dans le tissu » et non tissé, des bandes à ornements. Le 5 août 1951, ce texte sera contresigné, pour copie conforme, par l'abbé J. Sigala, professeur à l'Institution Saint-Joseph de Périgueux⁵⁴, et par l'abbé Seyral, nouveau curé de Cadouin. Une lettre analogue fut adressée le 2 août 1962 au curé de Cadouin par l'abbé Guilhem d'Abbadie d'Arrast, qui fait état de deux expertises effectuées à la demande du vicaire général de Périgueux et concluant également à des broderies. Mais ces documents demeurèrent dans les archives...⁵⁵

Ce distinguo technologique entre tissage et broderie fera l'objet de notre examen au microscope et de nos macro-photographies en 1983⁵⁶. Chaque bande à ornements est une tapisserie de soie au point de reprise. Remplaçant les fils de trame, elle a été insérée à leur place, sur les fils de lin de la chaîne, au cours même de la fabrication de l'armure-toile. Cette « tapisserie insérée » est une invention des coptes d'Égypte datant de la fin du 3^e siècle⁵⁷. Avec le voile d'Apt, le tissu de Cadouin, insigne relique vénérée depuis sept siècles (**fig. 17**), demeure un des deux seuls tissus quasi intacts de ce type, datant de l'époque des Fatimides⁵⁸. Ce fut sans doute un textile de prestige, tissé dans des ateliers royaux (*tirâz*), destiné à servir de cadeaux diplomatiques et de distinction honorifiques et pouvant servir d'*abâ* (manteau de cérémonie).

En tous cas, trois semaines après la dernière lettre du père J. Francez, qui clôt ici notre propos, et la venue sur le motif de Gaston Wiet, le prudent communiqué de quelques lignes de la *Semaine religieuse* du 11 août 1934, rompt enfin le silence. Il apprend seulement au clergé et aux fidèles que l'ostension du suaire n'aura pas lieu au mois de septembre suivant. Il laisse toutefois une porte ouverte en précisant qu'une expertise est en cours. Mais les résultats définitifs ne seront connus que, l'année suivante, par *Un pseudo-linceul du Christ*, l'ouvrage du père Francez, au tirage confidentiel⁵⁹ (**fig. 18**).

Conformément aux vœux du clergé, les résultats de cette expertise n'eurent guère de retentissement⁶⁰. Mais les Caduniens furent meurtris dans leurs plus intimes convictions. Leur ci-devant Saint-Suaire, relique insigne de la Passion, fut relégué - presque caché - dans un des tiroirs de la commode de la chambre du prieur⁶¹. La chasse, toute de laiton découpé et

⁵⁴ L'abbé Sigala s'illustrera dans la Résistance et sera déporté...

⁵⁵ Documents conservés dans la bibliothèque du presbytère de Cadouin lors de notre inventaire de 1993.

⁵⁶ Delluc B. et G., 1983 : « Le suaire de Cadouin, une toile brodée », *Bull. de la Soc. hist. et arch. du Périgord*, CX, p. 162-179. Nous ignorions alors l'expertise de R. Hampe et celles signalées par l'abbé G. Abbadie d'Arrast, qui ne furent pas publiées.

⁵⁷ Elle se poursuivra jusqu'à la chute des Fatimides devant Saladin (1171).

⁵⁸ Nous n'avons trouvé que des fragments de tels tissus dans les musées suivants : Musée national de Moyen Age (musée de Cluny), Musée du Louvre, Musée archéologique et musée copte du Caire, Musée des Tissus de Lyon, Musée d'Art et d'Histoire de Genève, Musée d'Art et Archéologie du Périgord.

⁵⁹ Desclée de Brouwer et Cie, 1935. L'auteur ne publia pas, à notre connaissance, son ouvrage prévu sur les linges sépulcraux. Puis, G. Wiet publia « Un nouveau tissu fatimide » en 1936, court article d'*Orientalia*, vol. V, 3-4, p. 385-388.

⁶⁰ Toutefois, Jules Roy, ancien séminariste, se gaussa de cet événement dans son « *Journal, Les années déchirement, 1925-1965* » (Albin Michel, 1997), relevant un article de presse.

⁶¹ C'est là que l'un de nous (GD), enfant, le vit en septembre 1942, pour la première fois, déplié précautionneusement par l'abbé Boucher à la demande de son grand-père le colonel G.-B. Delluc.

enrichie de vitraux et de pierres de couleur mais vidée de sa relique, continuera longtemps à trôner sur le maître autel (fig. 19). Le tissu ne ressortira que vers 1970, pour être exposé dans le musée jusqu'en 2005⁶².

Après ces événements de 1934, Mgr Louis s'abstiendra prudemment de revenir à Cadouin. Pour les confirmations des enfants, il délèguera son vicaire général. Il n'y reviendra que vingt ans plus tard, en 1954, pour le 800^e anniversaire de la consécration de l'abbatiale. Une bien belle cérémonie. Le prélat dira sa grande surprise d'être bien reçu par la population...

B. et G. D.⁶³

Complément 1 : Les inscriptions du suaire de Cadouin

Ligne A : « (Au nom de Dieu) le Clément, le Miséricordieux. Il n'y a pas d'autre divinité qu'Allah, l'Unique, qui n'a pas d'associé. Muhammad est l'Envoyé de Dieu. 'Alî est l'ami de Dieu. Que Dieu les bénisse tous deux ainsi que les gens de leur Maison, les imâms purs, (...) »

Ligne B : « (...) l'imâm al-Musta'li billah, Prince des Croyants, que les bénédictions de Dieu soient sur lui et sur ses ancêtres purs, ses honorables descendants, épée de l'Islam, défenseur de (l'imam), garant des juges des musulmans, guide des missionnaires des Croyants Abû-l-Qasim Shâhanshâh al-Musta'li. Que Dieu fortifie par lui la religion. »

Ligne C : « (Au nom de Dieu), le Clément, le Miséricordieux. Il n'y a pas d'autre divinité qu'Allah, l'Unique, qui n'a pas d'associé. Muhammad est l'Envoyé de Dieu. 'Alî est l'Ami de Dieu. Que Dieu les bénisse tous deux ainsi que les gens de leur Maison, les imâms purs (...) l'imâm Ahmad Abû l-Qasim al-Musta'li billah, Prince des Croyants, que les bénédictions de Dieu soient sur lui et sur ses ancêtres purs, ses honorables descendants. »

Ligne D : « (...ce qu'a ordonné) de faire le seigneur très illustre al-Afdal, l'émir des armées (...) al-Musta'li (...), l'épée de l'Islam, le défenseur de l'imâm, garant des juges des musulmans, guide des missionnaires des Croyants Abû-l-Qasim Shâhanshâh al-Musta'li (...) Que Dieu fortifie par lui la religion ».

Complément 2 : Les quatre concurrents du suaire de Cadouin

D'autres tissus auraient été placés sur la tête du Christ mort⁶⁴. Voici quelques notes qui mériteraient d'être complétées dans le cadre de notre étude du tissu de Cadouin.

La cathédrale Saint-Étienne de Cahors, conserve la Sainte Coiffe (fig. 20). Selon la légende, elle aurait coiffé la tête du Christ au tombeau. C'est un bonnet (nommé par les juifs *pathil*), constituée de 8 coiffes, de texture différentes, appliquées l'une sur l'autre et cousues ensembles. Elle est munie de deux bandes pour servir de mentonnière, maintenant la bouche close. Des taches ont été interprétées comme des taches de sang, jugées analogues à celles du linceul de Turin⁶⁵ et attribuées notamment aux plaies de la couronne d'épines. Le Figeacois Champollion lui aurait trouvé une origine et une forme antiques et orientales : selon lui, sa matière était du fin lin d'Égypte ; le tissu indiquait les premiers siècles du christianisme ; on couvrait ainsi les morts dans l'antiquité. Cette relique aurait été donnée à Charlemagne soit par le calife Haroun al-Rachid, le si raffiné calife des Mille et une Nuits (765-809), et le

⁶² Tout d'abord replié dans une humide vitrine du musée, puis, après restauration en 1988, étendu dans une vitrine étanche mais sous un puissant projecteur. Dans une salle contiguë au cloître de Cadouin, c'est un fac-similé photographique de qualité qui est présenté depuis 2012.

⁶³ Secrétaire générale et vice-président des Amis de Cadouin, UMR 7194 du CNRS.

⁶⁴ On ne confondra pas ces linges avec les tissus portant l'image du Christ. Sur le chemin du Golgotha, une femme pieuse de Jérusalem aurait donné un voile à Jésus-Christ portant sa croix, pour qu'il pût essuyer son front. Le voile conserva l'image de son visage, miraculeusement imprimée. Cet épisode est absent des Évangiles et apparaît au IV^e siècle. Le nom de Véronique a été rapproché des mots latins *vera icona* : la véritable image. Diverses Saintes-Faces, reproduisant les traits du Christ furent aussi vénérées au fil des siècles.

⁶⁵ Le linceul de Turin est daté du XIII^e-XIV^e siècle par le C14 (entre 1260 et 1390, avec une probabilité de 95 %). Il est donc nettement plus récent, d'environ deux siècles, que le tissu de Cadouin.

patriarche Thomas 1^{er} de Jérusalem (807-820)⁶⁶, soit par l'impératrice Irène de Constantinople. L'empereur l'aurait ensuite offerte à l'évêque de Cahors. En 1119, le pape Calixte II consacre l'autel du très Saint Suaire à Cahors. À partir du XII^e siècle, les reliques se sont multipliées. C'est le début de la vénération de ces objets dans la chrétienté...⁶⁷ En 1960, la Sainte Coiffe cesse d'être présentée à la dévotion des fidèles, comme il était de tradition aux fêtes de Pentecôte par l'évêque du haut de la chaire. Elle est conservée dans la chapelle saint Gausbert, donnant sur le cloître de la cathédrale de Cahors, lui-même décoré vers l'an 1500 de sculptures par le même atelier de sculpteurs que celui de Cadouin.

La célèbre *Cámara santa de la cathédrale d'Oviedo* (Asturies) conserve un saint suaire du visage du Christ (**fig. 21**). C'est une toile de lin (83 cm x 53 cm), avec des traces considérées comme du sang. On les a comparées avec les marques repérées sur le linceul de Turin. Cette relique aurait trouvé refuge aux Asturies depuis Jérusalem, via Tolède, peu de temps après l'invasion musulmane. Il aurait été confié à la cathédrale d'Oviedo par Pélage après la victoire de Covadonga (722), début de la *Reconquista*. Ce trésor de la *Cámara santa* conserve aussi des ossements de divers prophètes et de huit apôtres, la manne de Moïse et du pain de la Cène, du lait et des vêtements de la Vierge, un croûton de la Multiplication des pains, un des trente deniers de Judas, quelques fragments de la vraie Croix, quelques fragments de la Sainte tunique, du sang du Christ, une épine de la couronne, la patène où sainte Véronique recueillit la sueur de Jésus, de la pierre du sépulcre et de la terre sainte, des cheveux de sainte Magdeleine, une savate de saint Pierre, une dent de saint Jacques, une croûte de saint Sébastien et même... des plumes de l'ange Gabriel. Il s'y ajoute les reliques osseuses d'une soixantaine de saints et saintes y *otros muchos...* qui ne plaident guère en faveur de l'authenticité de cette impressionnante collection.

Un tissu vénéré à *Puylaroque* (Tarn-et-Garonne) passa longtemps pour un fragment du suaire de Cadouin. Il aurait été « pris à la châtelle où était le Saint Suaire de Cadouin », selon Veysièrre, notaire à Puylaroque, vers 1360. En réalité il ne manque pas de tissu de sa taille (40 cm x 26 cm) sur le tissu de Cadouin et, surtout, c'est un tissu de soie blanche et non de lin. Peut-être s'agit-il d'un tissu ayant touché le suaire ou encore d'une doublure de celui-ci⁶⁸.

Carcassonne fut longtemps persuadée de détenir le suaire de la tête du Christ. Il y serait arrivé au début du XIV^e siècle ou même à la fin du XIII^e siècle. Deux moines augustins, revenant de Palestine après la prise de Saint-Jean-d'Acre par les Turcs (en 1298), l'auraient rapporté à Carcassonne. Les augustins de cette bastide furent accusés par les moines de Cadouin d'avoir détaché frauduleusement une pièce de leur propre suaire, mais en 1403, le pape Benoît XIII reconnut les moines innocents de ce délit. En 1544, l'évêque Martin de Saint-André, voulant prouver l'authenticité de la relique, lui aurait fait subir, avec succès, l'épreuve du feu. Une chapelle fut élevée en 1640 dans l'église en son honneur et Louis XIV alla s'y recueillir lors de son passage à Carcassonne en 1660. Les augustins conservèrent la garde de la relique, qui assurait leur renommée et leur prospérité, jusqu'à la Révolution. L'ostension était fixée au jour de la Pentecôte, date d'une foire très fréquentée. La Révolution

⁶⁶ Ne pas confondre avec Pierre Thomas (1305-1366), originaire de Salles-de-Belvès, 1364, élu [patriarche latin de Constantinople](#) et légat du pape à la croisade, pour succéder au cardinal Talleyrand. Salles-de-Belvès est à distinguer de Salles-de-Cadouin, lieu d'origine de Gérard de Salles, fondateur de Cadouin.

⁶⁷ Une douzaine de lieux vont prétendre conserver le Saint Prépuce, relique de la circoncision pratiquée selon l'évangéliste Luc, médecin, le huitième jour après la naissance de l'enfant (Luc, II, 21). Au XVI^e siècle, la [réforme protestante](#) dénonce le trafic d'objets sacrés et reliques et Calvin cite Cadouin. Le [concile de Trente](#) réaffirme, par un décret intitulé *De invocatione, veneratione et reliquiis sanctorum et de sacris imaginibus* (3 décembre 1563), l'importance de la vénération des reliques. Les reliquaires suscitent la créativité des artistes. La Révolution voit la destruction de nombre d'entre eux.

⁶⁸ Delluc B. et G., 1989 : « Un fragment du suaire de Cadouin à Puylaroque, Tarn-et-Garonne ? », *Bull. de la Soc. hist. et arch. du Périgord*, CXV, p. 173-175.

vit la destruction presque complète de l'église et de ses dépendances. Le précieux linge avait été déposé à l'hôpital général, puis il fut intégré au trésor de la cathédrale Saint-Michel. C'est une pièce de soierie unie blanche (80 cm x 40 cm). La datation par la méthode du carbone 14 (1991, université d'Oxford) lui assigne une date comprise entre 1220 et 1474, probablement entre 1280 et 1410⁶⁹.

Légende des illustrations

- Fig. 1a - Le suaire de Cadouin : une toile à tapisserie insérée (photo Delluc)
- Fig. 1 b - Détail du suaire (étoiles coptes et lettres coufiques) (photo Delluc)
- Fig. 2 - Une ostension vers 1930 (photo A. Carcenac)
- Fig. 3 - Jubilé de diamant de l'abbé M. Boucher, curé doyen de Cadouin (coll. Delluc)
- Fig. 4 - Une lettre du père J. Francez révèle le caractère musulman du suaire (arch. diocésaines)
- Fig. 5 - Cette carte postale a déclenché l'étude de J. Francez (coll. Delluc)
- Fig. 6 - L'orientaliste G. Wiet dirigeait le Musée d'art arabe du Caire (photo DR)
- Fig. 7 - G. Wiet a étudié ce médaillon du voile de sainte Anne (photo Delluc)
- Fig. 8 - Dessin et texte du suaire de Cadouin selon G. Wiet (arch. diocésaines)
- Fig. 9 - Al-Mustansir est le père de Al-Musta'li (photo Delluc)
- Fig. 10 - El-Afdal rencontra Adhémar du Monteil à Antioche en 1097-1098 (photo DR)
- Fig. 11 - Mgr Louis, évêque de Périgueux et Sarlat (statuette de Mlle Cosson, coll. Delluc)
- Fig. 12 - Bannière du pèlerinage de Cadouin (photo Delluc)
- Fig. 13 - La relique de la Sainte-Croix de Cadouin (photo Delluc)
- Fig. 14 - Louis Massignon, islamologue (photo DR)
- Fig. 15 - L'évêché annonce la suspension de l'ostension de 1934 (coll. Delluc)
- Fig. 16 - Le visage du Christ selon le suaire de Turin (photo DR)
- Fig. 17 - Présentation du suaire de Cadouin au XVII^e siècle (1644) (coll. SHAP)
- Fig. 18 - En 1935 le père J. Francez publie *Un pseudo-linceul du Christ* (photo Delluc)
- Fig. 19 - La châsse-reliquaire du suaire de Cadouin (photo Delluc)
- Fig. 20 - La Sainte Coiffe de Cahors (photo DR)
- Fig. 21 - Le suaire de la tête du Christ d'Oviedo (photo Delluc)

⁶⁹ D. Cardon, « le Saint Suaire de Carcassonne », in : *Fils renoués, trésors textiles du Moyen-Age en Languedoc-Roussillon*, musée des Beaux-Arts de Carcassonne (1993). Mgr G. Boyer, « le Saint Suaire de Carcassonne », in : *Mémoires de la Société des Arts et Sciences de Carcassonne*, 1976-78. C. Marquie, *La Dépêche*, 23 avril 2000, « Les dimanches dans l'Histoire ».

Fig. 1a - Le suaire de Cadouin : une toile à tapisserie insérée (photo Delluc)



Fig. 1 b – Détail du suaire (étoiles coptes et lettres coufiques) (photo Delluc)



Fig. 2 - Une ostension vers 1930 (photo A. Carcenac)

Fig. 3 - Jubilé de diamant de l'abbé M. Boucher, curé doyen de Cadouin (coll. Delluc)



Fig. 4 - Une lettre du père J. Francez révèle le caractère musulman du suaire (arch. diocésaines)

+ 8, rue du Regard - Paris (6)
21 dec. 33

Monsieur le Curé,

Par X ! - la lettre, que je vous écris, vous causera quelque émoi ; mais, après avoir réfléchi devant Dieu, je dois vous l'adresser. Prêtre, vous le comprendrez aisément.

- Je me suis livré ces derniers temps à une minutieuse étude des bandes ornementales, qui ornent le suaire si curieuse conservé en votre église. Je voulais me rendre compte, en effet, si ces ornements pouvaient être rapportés historiquement au temps de N.S. Au cours de ces recherches, un doute sur l'authenticité de la relique, à laquelle je croyais sur la foi des travaux, que j'avais lus, s'est fait



Fig. 5 - Cette carte postale a déclenché l'étude de J. Francez (coll. Delluc)
Fig. 6 - L'orientaliste G. Wiet dirigeait le Musée d'art arabe du Caire (photo DR)





Fig. 7 - G. Wiet a étudié ce médaillon du voile de sainte Anne (photo Delluc)

Fig. 8 - Dessin et texte du suaire de Cadouin selon G. Wiet (arch. diocésaines)

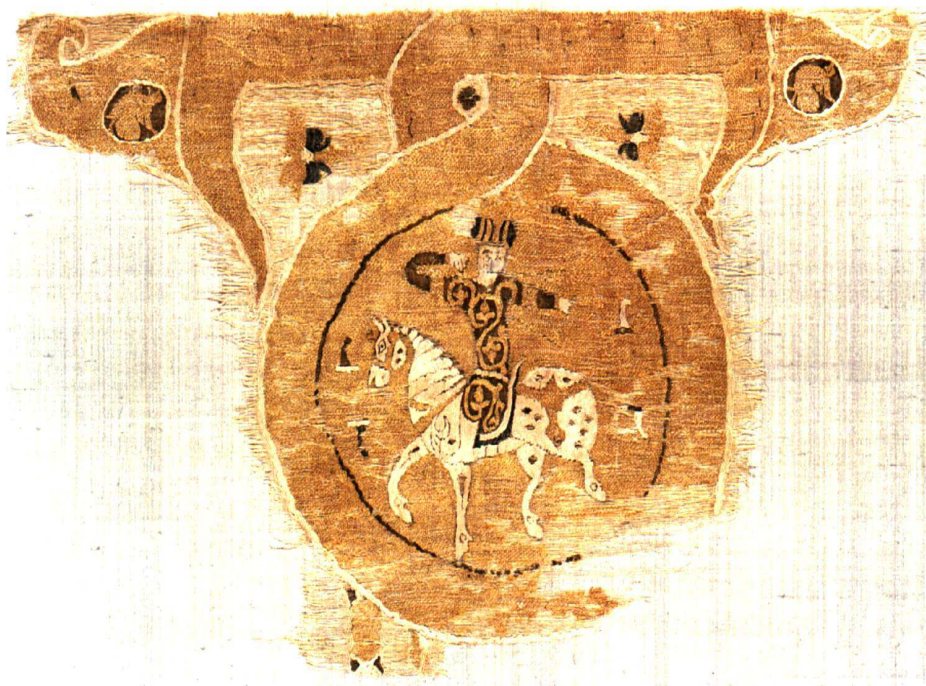
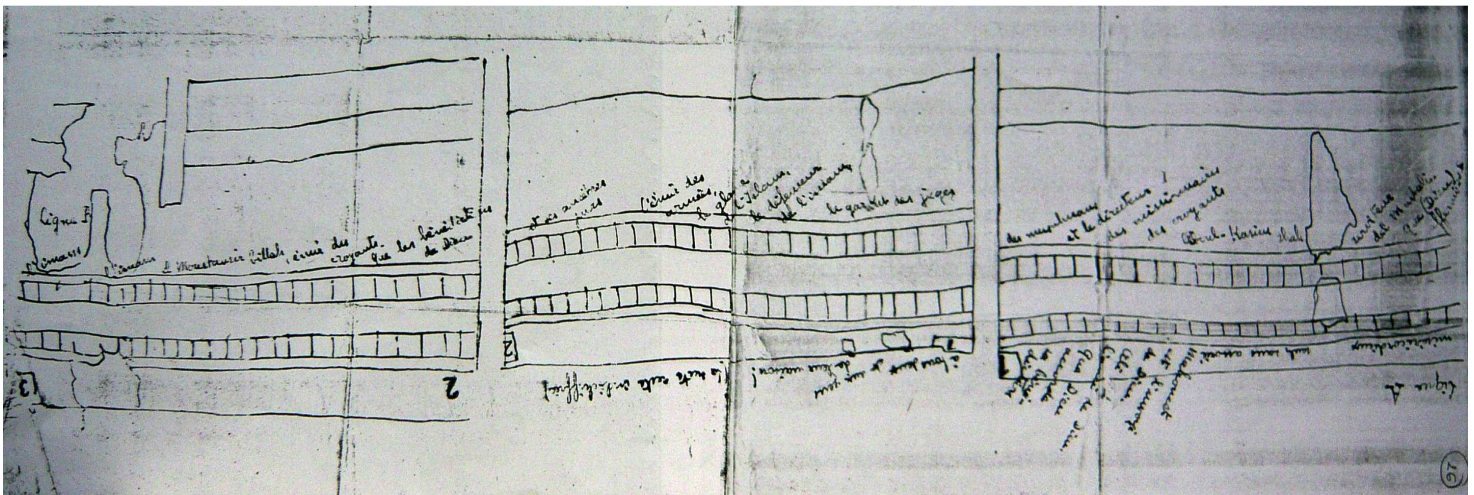


Fig. 9 - Al-Mustansir est le père de Al-Musta'li (photo Delluc).

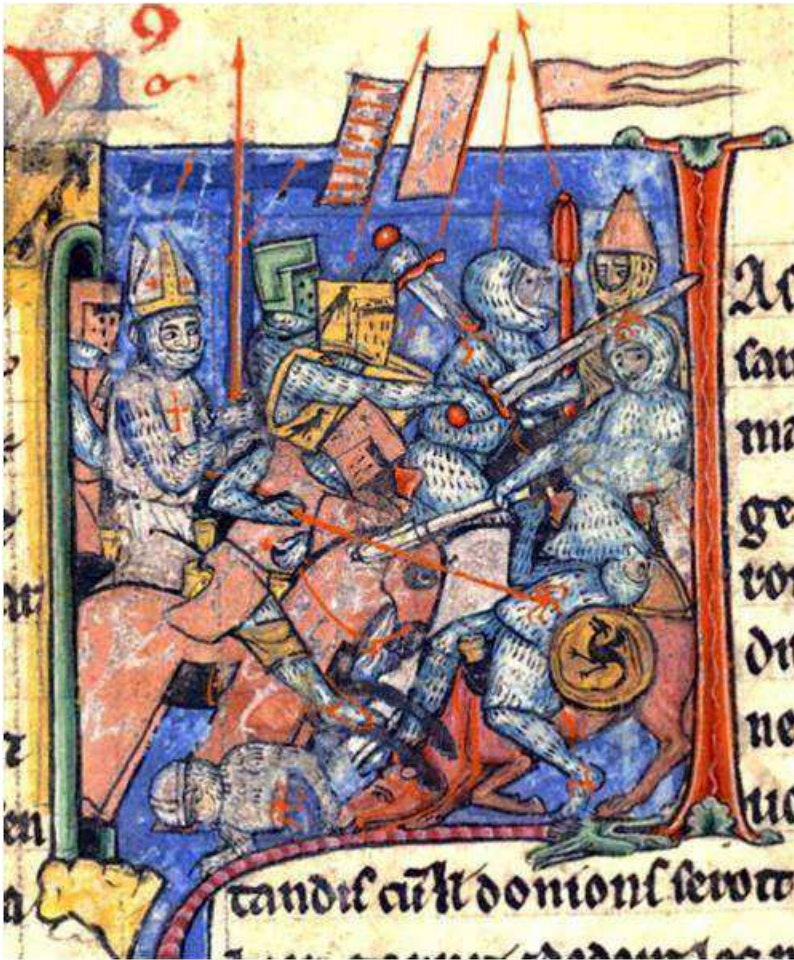


Fig. 10 - El-Afdal rencontra Adhémar du Monteil à Antioche en 1097-1098 (photo DR)



Fig. 11 - Mgr Louis, évêque de Périgueux et Sarlat (statuette de Mlle Cosson, coll. Delluc)

Fig. 12 - Bannière du pèlerinage de Cadouin (photo Delluc)



Fig. 13 - La relique de la Sainte-Croix de Cadouin (photo Delluc)



Fig. 14 - Louis Massignon, islamologue (photo DR)

Fig. 15 - L'évêché annonce la suspension de l'ostension de 1934 (coll. Delluc)

— 377 —

ADMINISTRATION DIOCÉSAINÉ

Communiqué de l'Evêché.

Les fêtes en l'honneur du Saint-Suaire de Cadouin n'auront pas lieu cette année.

A la demande de personnes compétentes et en accord avec le Chapitre, Monseigneur l'Evêque fait déchiffrer, depuis plusieurs mois, par un savant orientaliste, les caractères qui figurent sur les broderies du Saint-Suaire. Leur lecture permettra de fixer l'origine du tissu et décidera la question de son authenticité. C'est sagesse d'attendre les conclusions de ce travail délicat et important.

Fig. 16 - Le visage du Christ selon le suaire de Turin
(photo DR)



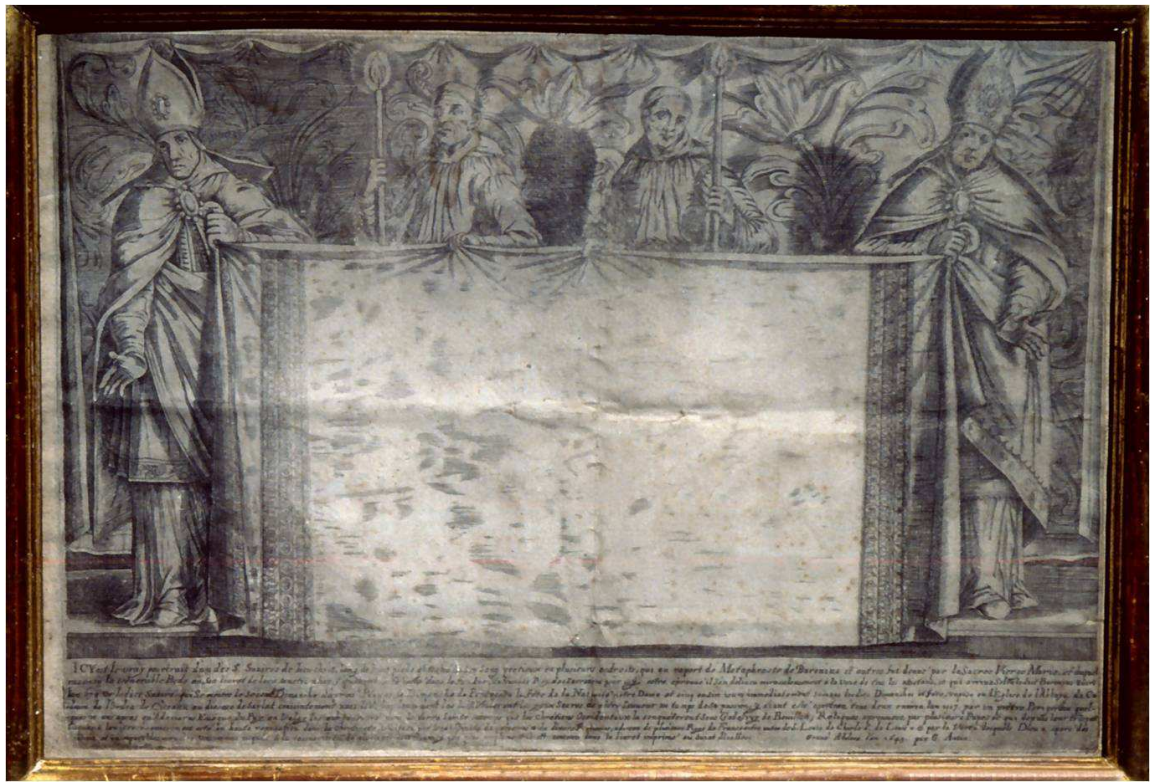


Fig. 17 - Présentation du suaire de Cadouin au XVII^e siècle (1644) (coll. SHAP)

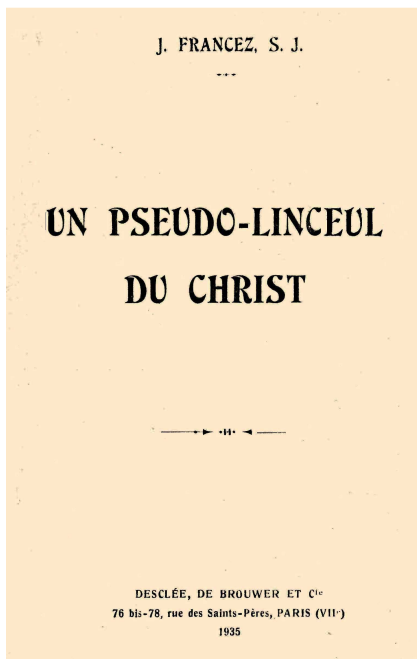


Fig. 18 - En 1935 le père J. Francez publie *Un pseudo-linceul du Christ* (photo Delluc)



Fig. 19 - La châsse-reliquaire du suaire de Cadouin (photo Delluc)



Fig. 20 - La Sainte Coiffe de Cahors (photo DR)

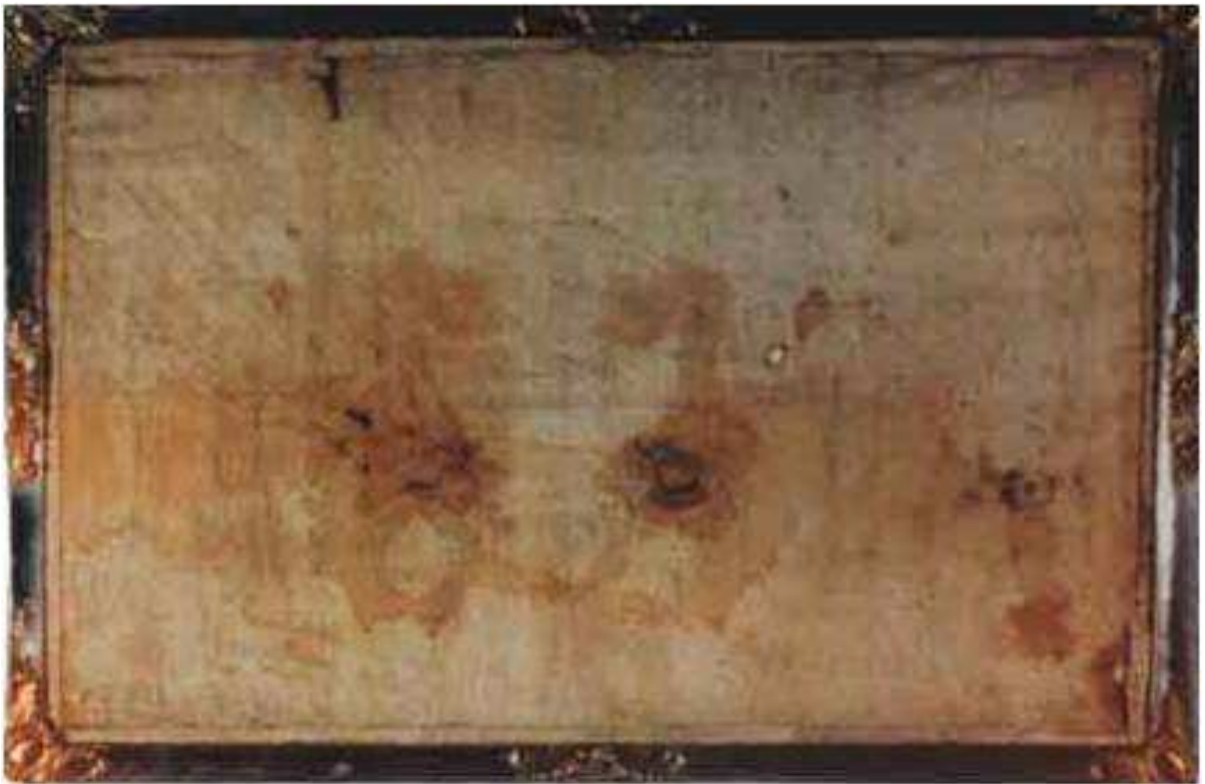


Fig. 21 - Le suaire de la tête du Christ d'Oviedo (photo Delluc)

LA RELIQUE DE PUYLAROQUE (TARN-ET-GARONNE) N'EST PAS UN FRAGMENT DU SUAIRE DE CADOUIN⁷⁰

BRIGITTE ET GILLES DELLUC

Le saint voile de Puylaroque est une relique très vénérée dans cette petite ville perchée du Bas Quercy, à 35 km au nord-est de Montauban, et aux environs. Ce morceau de tissu est considéré, depuis six siècles, comme un fragment du suaire de Cadouin⁷¹.

Historique

C'est de lui que parle Guillaume Lacoste en 1982⁷² : « S'il faut s'en rapporter à une relation faite au XIV^e siècle par un nommé Veyssière, notaire de Puylaroque, un écuyer du roi d'Angleterre aurait fait présent, vers l'année 1360, à l'église de cette ville, d'une relique qu'il déclara avoir prise à la chasse où était le saint suaire de Cadouin en Périgord. Durant les deux décennies précédentes, la peste a ravagé le pays et tué près de la moitié des habitants. 1360 est l'année où, après les défaites françaises et la captivité de Jean II le Bon à Londres, est signé le traité de Brétigny (8 mai 1360) : le Quercy et tout le grand sud-ouest de la France passent sous la souveraineté du roi d'Angleterre, Edouard III. La période 1360-1368 va marquer une pause de la guerre de Cent ans avant la reconquête des Français de Charles V.

La relique de Puylaroque était un voile de la forme et à peu près de la grandeur de celui dont on couvre le calice de nos autels. On prétendait qu'il avait servi à l'inhumation de Jésus-Christ ; on avait coutume de l'exposer, tous les ans, à la vénération des fidèles et on lui attribuait des miracles [...]. Cette relique a continué depuis à être en grande vénération et à attirer à Puylaroque un concours nombreux de personnes tant du Bas Quercy que des pays voisins⁷³. Victor Guy en a fourni une description en 1883⁷⁴.

Examen de la relique

Nous avons examiné cette relique sur place, guidée par Mme E. Ausset de Puylaroque⁷⁵.

Elle est conservée dans un petit reliquaire métallique décoré d'émaux (fig. 1), orné d'un écusson, au blason bien conservé (fig.2), et sommé d'une croix.

Elle est faite de deux bandes de tissu de soie de 13 cm de large qu'une couture rabattue réunit en un rectangle de 26 cm sur 40 cm (fig. 3). Chaque grand côté est bordé par un ourlet au point de surjet au fil vert. Les petits côtés sont constitués par les lisières du tissu. Deux coins portent un petit gland de soie verte ; un autre présente un manque de 7 cm sur 3 cm.

Le vieillissement de la soie a provoqué des fentes de ce vénérable tissu dans le sens de

⁷⁰ Texte revu et complété de la communication présentée au cours du 3^e colloque des Amis de Cadouin en 1996 (Delluc, 1997).

⁷¹ Nous conservons au tissu de Cadouin son appellation traditionnelle de suaire bien que cette pièce luxueuse, tissé par les lissiers égyptiens coptes de la Basse Egypte n'était pas destiné et n'ai jamais servi de suaire ou de linceul.

⁷² Lacoste, 1982.

⁷³ Le cantique populaire à la gloire du voile de Puylaroque, composé en 1878 par l'abbé Rescousses est, à un mot près, le même cantique que celui qu'une sœur de Saint-Vincent de Paul avait composé en l'honneur du saint suaire de Cadouin : « Salut témoin sacré des douleurs du Calvaire. . . » Le nom de Cadouin est simplement remplacé par celui de Puylaroque.

⁷⁴ Guy, 1883.

⁷⁵ Delluc, 1988. Nous remercions sa fille Mme Combes Ausset. Elle avait contacté par lettre le père de Veer, curé desservant Cadouin à l'époque : elle souhaitait élucider les relations du voile de Puylaroque avec le suaire de Cadouin.

sa longueur - c'est-à-dire dans le sens de la trame - en plusieurs endroits.

L'examen microscopique (X 30) et les macrophotographies montrent que c'est une armure toile très serrée (un pris, un sauté), tissée à l'aide de fils d'aspect soyeux, fins, irréguliers, mais plats et lisses, non ou peu commis (3 à 4 fils par millimètre en moyenne) (fig. 4).

Conclusion

Cette pièce de tissu ne peut être un fragment de suaire de Cadouin pour trois raisons :

1 - il ne manque pas à ce dernier de fragments aussi grands que celui-ci (il porte seulement quatre pièces d'environ 11 à 16 cm de large et 25 à 35 cm de long) ;

2 - les lisières du voile de Puylaroque montrent qu'il ne s'agit pas d'un fragment, mais d'une pièce de tissu de 40 cm de large dès l'origine. Le suaire de Cadouin mesure 1,13 m de large ;

3 - il s'agit ici d'une toile de soie et non d'une toile de lin comme à Cadouin⁷⁶.

Il ne peut s'agir non plus du saint bandeau, placé par dérision sur les yeux de Jésus par les soldats et jadis vénéré à Cadouin : selon le vicomte de Fourgues, il était en lin et mesurait 56 cm de long sur 10 cm de large. Il était conservé à Cadouin avec le saint suaire et semble avoir disparu il y a quelques décennies⁷⁷.

Peut-être le voile de Puylaroque est-il un fragment de la garniture d'une des châsses du suaire de Cadouin, prélevé par l'écuyer du roi d'Angleterre au XIV^e siècle, comme le suggère Guillaume Lacoste. Peut-être est-il un fragment de l'une des doublures du suaire de Cadouin. Il est très probablement un tissu ayant été en contact avec la relique, ayant ainsi acquis une valeur religieuse, comme les reliquaires et images pieuses, présentant quelques fils de la relique de Cadouin ou des rubans ayant été mis à son contact (fig. 5).

Brigitte et Gilles Delluc

Bibliographie

- Delluc (Brigitte et Gilles), 1983. « Le suaire de Cadouin : une toile brodée », *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord*, tome CX, p. 162- 178, 10 fig.
- Delluc (Brigitte et Gilles), 1988. « Un fragment du suaire de Cadouin à Puylaroque (Tarn-et-Garonne) », *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord*, tome CXV, p. 173-175.
- Delluc B. et G., Lagrange J. et Secret J. (avec la collaboration de M. Berthier, A.-C. de Veer et G. Ponceau), 1990. *Cadouin. Une aventure cistercienne en Périgord*, PLB Editeur, Le Bugue, 167 p., nombreuses ill. in et h.-t., cartes, plans et coupes (nouvelle édition revue et augmentée)
- Delluc (Brigitte et Gilles), 1995. « Il y a 900 ans : le suaire de Cadouin et la première croisade », *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord*, tome CXXII, p. 611-618, 1 fig.
- Delluc (Brigitte et Gilles), 1997 (réédité en 2000). « Le voile de Puylaroque n'est pas un fragment du suaire de Cadouin », *Les pérégrinations du suaire de Cadouin* (Actes du 3^e colloque de Cadouin), p. 35-37, 2 fig.
- Delluc (Brigitte et Gilles), 2001. « Le suaire de Cadouin et son frère : le voile de sainte Anne d'Apt (Vaucluse). Deux pièces exceptionnelles d'archéologie textile », *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord*, tome CXXVIII, p. 607-626, 2 pl.

⁷⁶ Delluc, 1983 ; Delluc et col., 1990.

⁷⁷ Delluc, 2002.

- Delluc (Brigitte et Gilles), 2002. « Un vizir et un calife sur le suaire de Cadouin et sur le voile de sainte Anne d'Apt, Vaucluse », *Actes du 7^e Colloque de Cadouin*, p. 3-16, ill., tabl.
- Delluc (Brigitte et Gilles), 2014. « Le suspense de l'expertise du suaire de Cadouin dans la correspondance des intéressés (1933-1934) », *Actes du 20^e colloque de Cadouin 2013*.
- Guy (Victor), 1883. Note sur la relique de Puylaroque, in : Razoua L. abbé, 1883, *Notes et documents pour servir à l'histoire civile et religieuse de Puvlaroque (Tarn-et-Garonne)*, Forestié, Montauban.
- Lacoste (Guillaume), 1982 : *Histoire générale de la province de Quercy*, reprint J. Laffitte, t. 3, p. 416-417.

Légende des figures

Fig. 1 – Le reliquaire de Puylaroque (cliché Delluc).

Fig. 2 – Ecusson du reliquaire de Puylaroque (cliché Delluc).

Fig. 3 – La relique de Puylaroque (cliché Delluc).

Fig. 4 – Macrophotographie du tissu de Puylaroque (échelle millimétrique) (cliché Delluc).

Fig. 5 – Image pieuse avec ruban ayant touché le Saint Suaire de Cadouin (cliché Delluc).



Fig. 1 – Le reliquaire de Puylaroque (cliché Delluc).



Fig. 2 – Ecusson du reliquaire de Puylaroque (cliché Delluc).

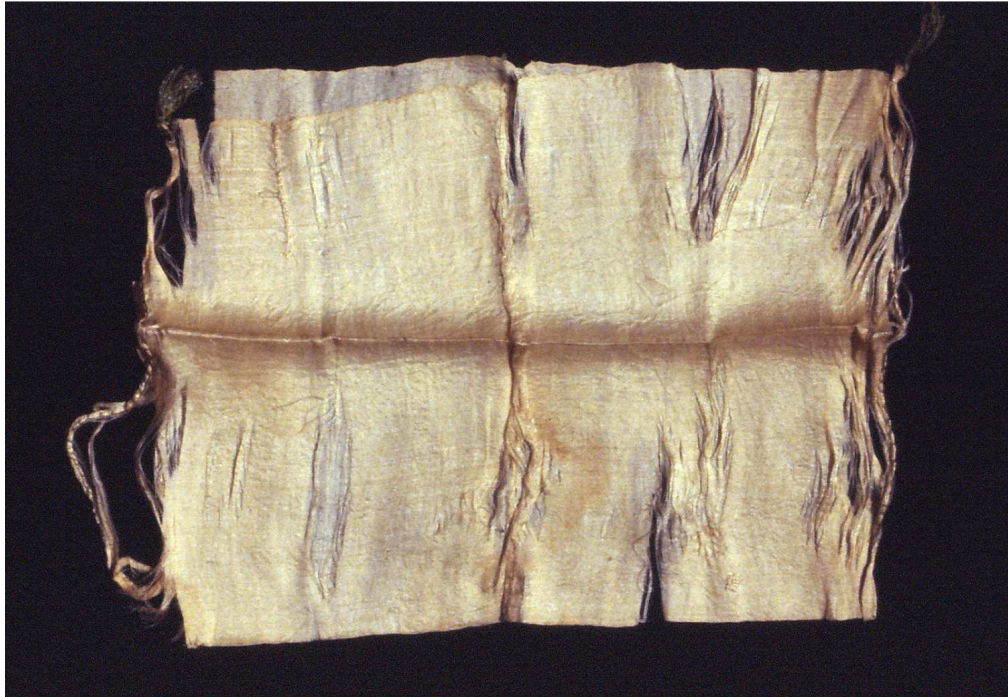


Fig. 3 – La relique de Puylaroque (cliché Delluc).

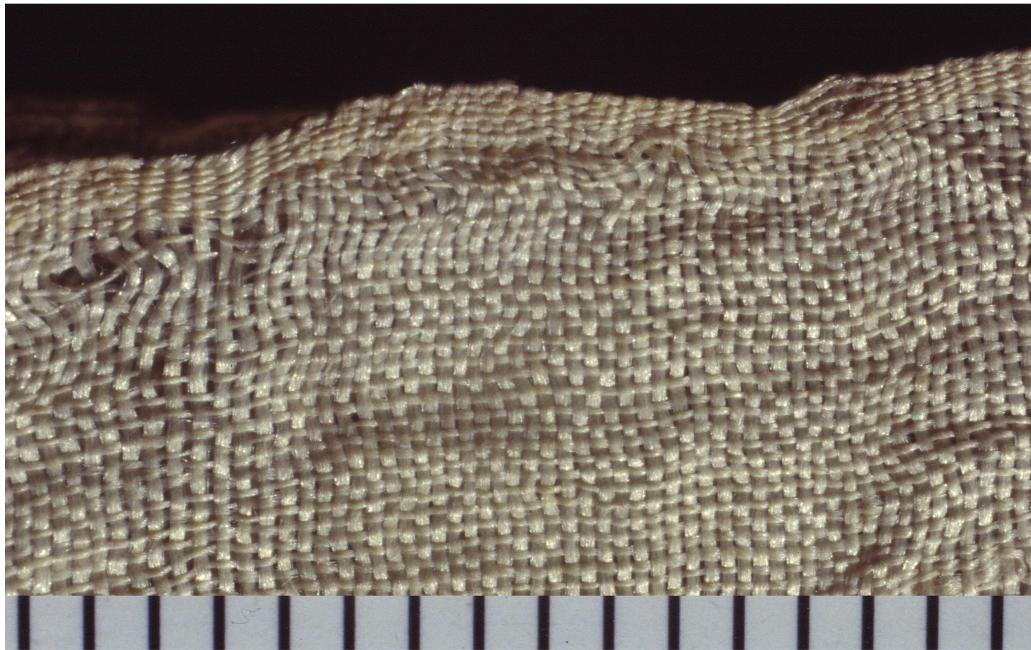


Fig. 4 – Macrographie du tissu de Puylaroque (échelle millimétrique) (cliché Delluc).



Fig. 5 – Image pieuse avec ruban ayant touché le Saint Suaire de Cadouin (cliché Delluc).

Saint Jacques un et multiple.

Reliques et reliquaires en France

Denise PERICARD-MEA

Cette communication n'a pas pour objet de discuter de l'authenticité de la présence du corps de saint Jacques à Compostelle. Le sujet a été abondamment traité à partir du XVI^e siècle. Aujourd'hui, même le pape ne parle plus du tombeau de saint Jacques, mais d'un « lieu qui conserve la mémoire de saint Jacques ». Il s'agit ici de présenter quelques uns des innombrables lieux où saint Jacques a été et redevient invoqué. Car c'est bien de cela qu'il s'agit en matière de reliques, elles sont respectables non parce qu'elles ont appartenu ou touché tel ou tel saint, mais parce qu'elles ont été, selon la belle image de Jean-Claude Schmitt, des « supports à la prière ». Les lieux où elles étaient conservées étaient, davantage qu'ailleurs, susceptibles de favoriser des miracles, devenant des preuves indiscutables de leur authenticité.

Dès les premiers temps de l'évangélisation du monde, les reliques ont été des instruments précieux substitués au miraculeux païen. Dans l'ordre de leur efficacité, celles des douze apôtres ont bénéficié d'une aura exceptionnelle. Compostelle l'a compris très tôt qui s'est attribué le corps de saint Jacques, pour devenir l'égale de Rome avec saint Pierre, confisquant à son unique profit la tradition issue des *Bréviaires des apôtres* (VII^e siècle) qui organisait le partage des terres échues à chaque apôtre :

« Jacques, fils de Zébédée, prêcha l'Évangile ici en *Ibernie* et dans d'autres contrées occidentales ».

Peu importe que cette *Ibernie* ait pu se situer en Irlande ou ailleurs, elle est devenue l'Espagne par la grâce de traductions hasardeuses certes, mais efficaces puisque, dès le début du XII^e siècle se sont multipliés les manuscrits racontant la prédication de l'apôtre en Espagne, sa Translation et les vingt-deux miracles qu'il avait accomplis en faveur de ses pèlerins. L'Espagne avait besoin d'un saint patron prestigieux, capable de l'aider à repousser les Sarrasins. L'apôtre Jacques le Majeur a été choisi en vertu de son caractère belliqueux. N'avait-il pas été surnommé Fils du Tonnerre par Jésus lui-même ? Ainsi donc, son corps repose à Compostelle. Ce beau discours simpliste séduit les pèlerins d'aujourd'hui qui font la queue pour descendre à la crypte et se recueillir devant son tombeau. Certains athées y croient tellement qu'ils refusent même cette démarche ... Qui a conscience dans cette foule pèlerine que ce tombeau date de 1886 et que la crypte n'est ouverte que depuis ce temps ?

Les choses ne sont pas aussi simples que le prétend Compostelle depuis le XII^e siècle et jusqu'à aujourd'hui, vouant « ceux qui doutent » aux gémonies. Tout d'abord, en vertu de la tradition évoquée ci-dessus, « d'autres contrées occidentales » que la Galice ont gardé des souvenirs du passage de saint Jacques, en particulier l'Irlande qui, au Moyen Âge, se nomme aussi *Ibérie* ou *Hibernie*. On trouve aussi trace du passage du saint vivant dans quelques légendes tardives ; par exemple, à Rieux en Bretagne il a marché sur les eaux de la Villaine et puni des lavandières, à Buxerolles près de Poitiers il a laissé dans la pierre l'empreinte de son pied et de son bourdon en un lieu appelé, aujourd'hui encore, « le pas de saint Jacques », à Locquirec, dans le Finistère Breton, une légende analogue à celle de Compostelle aurait pu y justifier un sanctuaire d'égale importance si Charles Martel n'avait arrêté les Sarrasins à Poitiers.



L'église Saint-Jacques de Locquirec conserve une relique du sang de saint Jacques

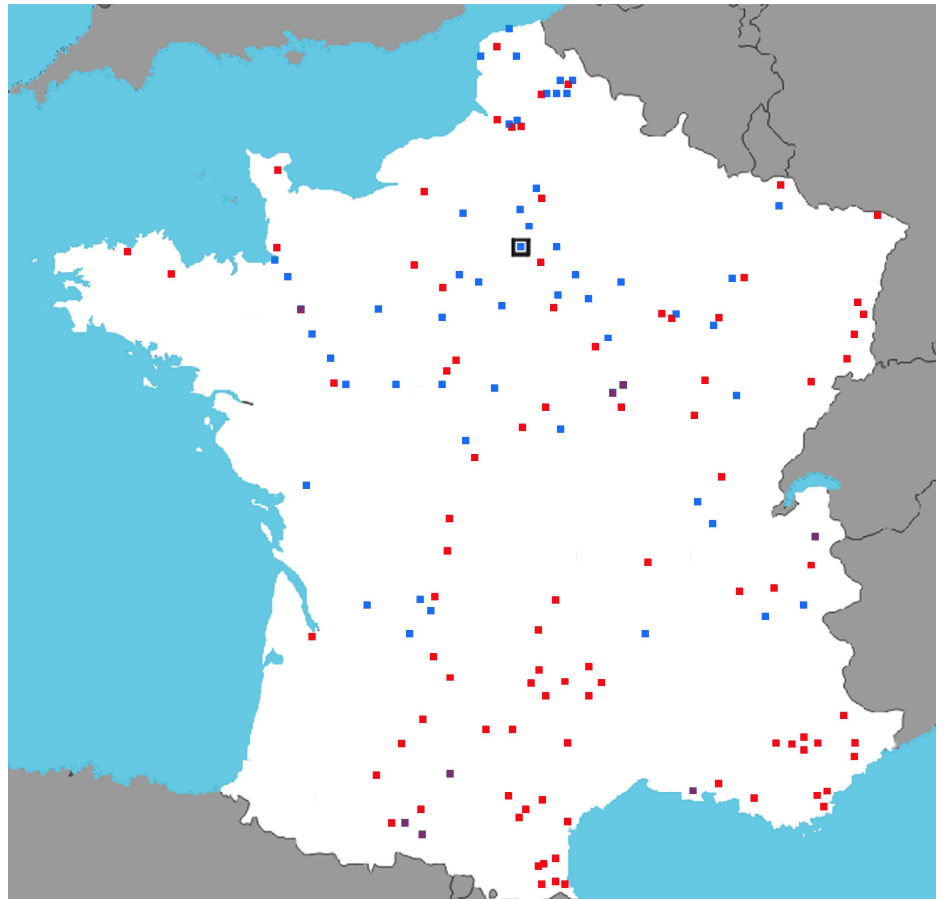
La question se complique car l'étude des textes montre que les fidèles du Moyen Age, voire même les théologiens, confondaient dans la même dévotion Jacques le Majeur et Jacques auteur de l'Épître, et ce dès le VIIe siècle :

« Jacques, fils de Zébédée, frère de Jean, quatrième dans l'ordre, écrivit aux douze tribus qui sont dispersées parmi les Gentils »

Même à Compostelle cette Épître était lue la veille des fêtes de saint Jacques, sans que l'on dise jamais que l'auteur n'est pas le Majeur. De toute façon, peu importait l'identité du saint, pour tous il n'en était qu'un, l'apôtre, dont il était admis que les restes mortels aient pu se démultiplier

En témoigne cette carte où sont regroupés les reliques ou reliquaires disparus ou subsistants, certains datant même du XXe siècle : 212 dont 98 disparus. Les reliquaires peuvent être individuels ou collectifs, un quart seulement provient d'établissements religieux sous le vocable Saint-Jacques. Nombreux sont ceux qui échappent à tout comptage car les inventaires les ignorent souvent car seulement témoins d'un art populaire assez méprisé. Même la recherche des reliquaires publics a été laborieuse. Il a ainsi fallu toute la bonne volonté d'une paroissienne d'un village pour en retrouver un, inscrit à l'Inventaire, au fond d'un placard humide (ce qui prouve en passant que l'Inscription à l'Inventaire peut sauver des pièces de l'oubli).

Carte des reliques et reliquaires de saint Jacques (en rouge, objets encore existants).



La multiplicité des reliques, parfois minuscules, pourrait à la rigueur provenir d'un même corps. Mais il n'en est rien car même le corps de saint Jacques est doté d'ubiquité. Rien qu'en France, on en retrouve un à Saint-Sernin à Toulouse, un à Echirolles près de Grenoble, un à Anger, un autre à La Chapelle d'Angillon en Berry.

Le corps de Saint-Sernin de Toulouse

Selon une tradition constante à Saint-Sernin, Charlemagne y a déposé plusieurs corps saints, dont ceux des deux Jacques, Majeur et Mineur. La plus ancienne mention figurait, sur une authentique du XI^e siècle⁷⁸ : « l'église à laquelle Charlemagne fit de nombreux dons », complétée par une lettre de Louis XI rappelant que les corps de six apôtres avaient été donnés par Charlemagne à l'abbaye qu'il avait fondée⁷⁹. Jérôme Münzer en 1494 s'entend raconter « que ceux de Compostelle disant avoir saint Jacques chez eux ne se basent que sur la crédulité pour affirmer cela. Les Toulousains ont l'Histoire pour eux, qui témoigne de ce que Charlemagne, après avoir vaincu l'Espagne, en emporta saint Jacques et de nombreuses autres reliques qu'il distribua dans toute la Gaule »⁸⁰.

En 1499, Arnold Von Harff⁸¹ dit de même : « Les moines montrent une très belle pierre appelée Camaziel dont on dit que l'empereur Charlemagne la portait sur sa poitrine. C'est lui qui apporta tous ces saints apôtres à Toulouse ». Même à Compostelle, certains sont ébranlés : en 1534 un vieux chanoine de la cathédrale raconte à un pèlerin anglais⁸² que « saint Jacques le Majeur et saint Jacques le Mineur [...] avec divers autres saints, Charlemagne les apporta tous à l'église Saint-Sernin de Toulouse, prétendant qu'il fallait tous les rassembler en un seul endroit ». Soucieux de vérifier, l'Anglais ajoute, peut-être pas entièrement convaincu : « J'allai donc à la ville et université de Toulouse, et là, je cherchai à connaître la vérité. Il y est connu par de vieux et authentiques écrits munis de sceaux ce qu'on peut supposer être la vérité ».

Une translation solennelle du corps du Majeur en 1385 eut lieu en présence du duc Jean de Berry⁸³ qui exprima le désir d'en faire « une grande solennité ». On requit les services des

⁷⁸ C. Douais, *Trésor et reliques de Saint-Sernin de Toulouse*. I. Les inventaires (1246-1657), II, Paris-Toulouse, 1904.

Introduction. II. Les autres documents de la Table et de la Confrérie des Corps-Saints, p. XXXVII

⁷⁹ Toulouse, archives privées de Saint-Sernin, SSIN n°24, aimablement communiquées par Catherine Saint-Martin

⁸⁰ *De Nuremberg à Grenade et Compostelle*, Jérôme Münzer, 1493, traduction intégrale et annotations, Biarritz, Atlantica Séguier, 2009.

⁸¹ *Pilgerfahrt (Die) des Ritters Arnold von Harff von Cöln ... herausgegeben von Dr. E. von Groote*, Cöln, 1860, in 8°, trad. française partielle H. Gavel, « Un pèlerin de Saint-Jacques au Pays Basque à la fin du XV^e siècle », Gure Herria, 1922, juillet p. 382-390, août p.450-463, octobre p.579-588.

⁸² *Neuf pèlerins racontent*, éd. Denise Péricard-Méa, La Louve, Cahors, 2010.

⁸³ Texte occitan transcrit par C. Douais, *Trésors et reliques de Saint-Sernin à Toulouse*. II, Comptes de la confrérie des corps saints. Registre des années 1383-1395. *Documents sur l'ancienne province de Languedoc*, II, Paris-Toulouse, 1907, p. 78-85

Traduction en français : Maurici Andrieu. Texte intégral sur le site www.saint-jacques.info

messagers des hôpitaux Saint-Jacques de la ville pour aller « à cheval à travers toute la ville notifier la fête ». Vint le grand jour, « le dimanche que l'on comptait le 15 octobre de l'an 1385 ». Tout ce que la ville compte de nobles, ecclésiastiques et laïcs est présent. Le moment solennel de la translation arriva : ce fut le duc de Berry qui « prit le monument où était le corps saint, et avec grand honneur le porta lui-même avec d'autres nobles sur le grand autel ». Là, l'archevêque procéda à des bénédictions, dit les litanies et « il sortit les saints ossements du dit saint Jacques, apôtre, le Majeur, du vase de bois où ils étaient et il les mit dans la dite caissette de cyprès, qu'il ferma à clef ».



Le tombeau de saint Jacques dans la crypte de Saint-Sernin à Toulouse, encore visible aujourd'hui

Le corps de saint Jacques à Saint-Sernin est connu partout et de nombreux récits de pèlerins font état de leur passage à Toulouse, à tel point qu'un dominicain portugais s'en offusque au XVI^e siècle :

« Que dirai-je de ce que le chef de l'apôtre Jacques, selon les Gaulois vantards, apporté de Galice par Charlemagne, soit montré à Toulouse, et que le vœu de faire pèlerinage à Compostelle ne soit accompli que s'il est terminé à Toulouse ? ».

Les pèlerins qui le mentionnent ne s'étonnent pas, même une fois arrivés à Compostelle. Jean de Tournai⁸⁴, dans sa grande sagesse, dit : « Pour moi je n'en veux pas faire débat, saint Jacques est au Paradis ».

A Echirolles, de quoi perdre la tête

A Echirolles, près de Grenoble, se trouvait également un tombeau de saint Jacques décrit en 1488, mais présent depuis beaucoup plus longtemps et qui attirait lui aussi de nombreux pèlerins. Dans le cadre de la Pré-Réforme, l'évêque de Grenoble s'en émut et chercha simplement à faire disparaître le pèlerinage. Il s'agissait, non loin de la chapelle Saint-Jacques qui dominait la vallée du Drac

« d'un certain tumulus dans lequel on affirme que se trouvait le corps de saint Jacques, ou saint Jesme, par la vertu duquel affluait une foule nombreuse de personnes ... qui disaient

⁸⁴ Le voyage de Jean de Tournai, éd. Denise Péricard-Méa, Fanny Blanchet- Brockaert, éd. La Louve, Cahors, 2011.

et assuraient qu'en ce lieu de nombreux malades graves retrouvaient la santé grâce au corps inhumé »⁸⁵

On ne peut mieux décrire un lieu de pèlerinage, attesté par la présence d'une relique pourvoyeuse de miracles et attirant les foules. Saint Jacques y était vénéré en outre par les gens de la région comme une sorte de divinité tutélaire capable de contenir les inondations furieuses du Drac —le Dragon—. Les comptes de la ville de Grenoble⁸⁶ témoignent que, au moins depuis 1386, chaque année, les édiles de la ville venaient faire des offrandes à saint Jacques « pour que les eaux du Drac ne causent aucun dommage à la ville et au territoire de Grenoble ». Chaque année, le 25 juillet, en costume de velours amarante, chaperon sur la tête, les consuls partaient à pied par la rue Saint-Jacques, suivis de la foule. Parvenus au bas du chemin qui mène à la chapelle, ils se déchaussaient et montaient pieds nus, précédant les pèlerins auxquels se joignaient les habitants d'Echirolles portant la statue du saint. On offrait des torches de cire et un écu d'argent. Une messe était chantée à l'issue de laquelle dîner et souper étaient payés à tous aux frais de la Ville. Les instances officielles ne fréquentant que des lieux très anciennement reconnus, ce culte date à l'évidence des siècles antérieurs. Nous verrons plus loin comment il a continué à vivre longtemps malgré les interdictions de l'Eglise. Une première fouille, très discrète, eut lieu dans la nuit du 12 mai 1488, rapportée uniquement par Nicolas Chorier⁸⁷, avocat au Parlement de Dauphiné et historien reconnu, grâce à des documents disparus sans doute dès la Révolution. Cette fouille eut lieu dans la plus grande discrétion car le but n'était pas de relancer un pèlerinage mais au contraire de le détruire :

« Le curé de cette paroisse demanda à l'évêque Laurent Alleman la permission de faire la recherche de ces reliques si célèbres : et elle lui fut donnée. Il fit ouvrir ce tombeau la nuit du 12 mai de l'an 1488 et ayant fait creuser, une voûte se présenta dans une profondeur d'environ 4 pieds. Il la fit percer en un endroit, et à la faveur d'un flambeau on y découvrit un corps d'une grandeur non commune, étendu sur la terre et un pot de terre entre ses cuisses. Mais l'évêque ayant lui-même continué cette visite avec plus de soin, il découvrit que ce corps n'avait point de tête : ce qui confirmait la tradition de cette province touchant les reliques de saint Jacques. Il en écrivit au pape qui négligea cette découverte, ou qui ne la jugea pas utile »

Le 4 juillet 1488 eut lieu une seconde fouille, très solennelle celle-là, consignée officiellement dans les registres des visites épiscopales⁸⁸. Ce qui est découvert ne correspond pas au premier compte-rendu...

« En cette année 1488 après la naissance du Seigneur et le 4e jour du mois de juillet, notre révérendissime Evêque et prince de Grenoble, Mgr. Laurent Alleman [...] dirigea ses pas vers la chapelle connue sous vocable de Saint-Jacques d'Echirolles, dans laquelle il fut reçu processionnellement et avec dignité, avec une croix et de l'eau bénite, par le

⁸⁵ Chevalier, Ulysse, « Visites pastorales et ordinations des évêques de Grenoble de la maison de Chissé (XIVe-XVe siècles) », Documents historiques sur le Dauphiné, t.IV, Lyon, 1874, document p. XVIII-XIX, fol. CXXXIb du manuscrit.

⁸⁶ Grenoble, arch. mun., CC. 1402, compte des deniers communs

⁸⁷ Chorier, Nicolas, Histoire générale de Dauphiné, Lyon, 1672, p. 492-493, Livre XV (1483-1511).

⁸⁸ CHEVALIER, (abbé U.), « Visites pastorales et ordinations des évêques de Grenoble de la maison de Chissé (XIVe-XVe siècles) », Documents historiques sur le Dauphiné, t.IV, Lyon, 1874, document p. XVIII-XIX, fol. CXXXIb du manuscrit. Six visites pastorales de l'évêque Laurent Allemand. La première a lieu du 6 mai au 13 août 1488. (arch. archevêché, reg.n°24 1561, n°18 T, K 1610, fol. XXII-CCLXXII).

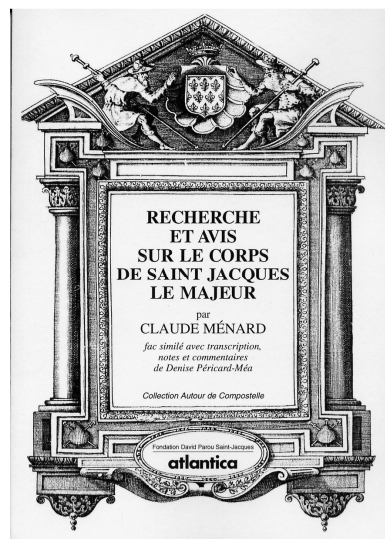
vénéralable Aymon de Charansonna, recteur de la dite église paroissiale et chapelle [...] Ensuite, immédiatement et sans faire nulle pause [...] il donna la bénédiction et sortit de ladite chapelle et ordonna de découvrir et d'écartier les pierres [...] En compagnie des vénérables et savants hommes François du Puy, juge docteur officiel et vicaire de Grenoble, Jean de Commiers, chanoine et chantre de l'église N.D. de Grenoble et aussi Aymon de Charansonnay, curé susdit, notre révérendissime seigneur entra à l'intérieur de ce tombeau et ordonna d'écartier les grandes lauzes qui étaient dans le fond [...] Les lauzes étant soulevées, en présence des fidèles et dignes témoins soussignés, fut retrouvée la tête intacte dans ses os, sauf quelques dents, trois ou quatre environ, détachées de cette tête qui était de grande capacité. Et à gauche de cette tête on trouva un pot de terre rempli de charbon non brûlé. Les os presque complets d'un corps humain furent trouvés et également de très grands os de tibias, qui étaient très gros et très longs, ainsi qu'un petit pot en terre vide, qui était près desdits tibias. On trouva aussi un petit morceau de fer, semblable à un fer de bourdon, qui était au pied dudit tombeau à côté des tibias [...] Les prodiges attribués audit corps, dont le nom est encore ignoré mais en recherche de connaissance, la solution et le terme de ladite affaire sont auprès de notre saint pape et du Saint Siège apostolique [...] En conséquence, pendant ce temps, le dit corps ne doit être vénéré publiquement comme saint, ni aucun office solennel célébré dans l'église à son nom, et l'on doit ignorer les racontars, traditions et prodiges, sous peine d'excommunication ».

Des dispositions avaient donc été prises pour que la réalité ne corresponde pas à la tradition puisque le corps trouvé était doté d'une tête, absente lors de la première fouille. Pourtant, cette fouille n'eut pas le résultat escompté car les dévotions se sont continuées, y compris celles des édiles de Grenoble.

Le corps de saint Jacques à Angers

Un corps entier de saint Jacques fut conservé à Angers jusqu'en 1870. Son histoire doit tout à un livre écrit en 1610 par Claude Ménard et publié à Angers sous le titre *Recherche et avis sur le corps de saint Jacques le Majeur. A l'occasion d'un oratoire très ancien du même saint qui est en l'église de Saint-Maurille d'Angers*⁸⁹.

Publication d'un plaidoyer de 1610 en faveur de la présence d'un corps de saint Jacques à Angers



Il fut écrit dans un contexte de guerre civile qui opposait les partisans et les adversaires de Henri III et de Henri IV. Les angevins, majoritairement opposés à l'ancien protestant que fut

⁸⁹ Edition Denise Péricard-Méa, transcription en français moderne et fac simile, Biarritz, Atlantica, 2006.

Henri IV, se virent imposer un évêque du parti adverse qui, de plus, a employé la manière forte pour soumettre son clergé et les fidèles. Cet évêque, Charles Miron, en est venu à songer à transférer le siège de la cathédrale dans l'église Saint-Pierre. Il a bénéficié du soutien d'un jeune angevin de son âge, Claude Ménard, un éminent juriste et chercheur qui prouve que le siège de la cathédrale primitive était bien à Saint-Pierre. Il en veut pour preuve qu'elle fut élevée sur le corps d'un prestigieux martyr, saint Jacques l'apôtre. Pour ce faire, il n'hésite pas à nier la légende de Compostelle, manière de contrer les Espagnols qui ont soutenu les adversaires d'Henri IV. Son récit n'est pas une invention car quelques mentions antérieures et un dessin postérieur prouvent la réalité de la présence de ce tombeau et des dévotions qui lui étaient rendues.

La Chapelle d'Angillon

L'église Saint-Jacques de la Chapelle d'Angillon (Cher) conserve, encore aujourd'hui, un reliquaire contenant le chef de saint Jacques⁹⁰. A l'origine, il s'agissait d'un « corps de saint Jacques », mentionné dans une copie faite en 1486 d'un texte de 1064. Ce texte dit que, dès ce XI^e siècle, le corps ne devait jamais être déplacé, « si ce n'est pour recueillir des aumônes à la charge de le rapporter aussitôt lorsque la charité des fidèles aurait été implorée » (un texte plus tardif explique que le corps étant promené dans la région lors de calamités publiques, selon la demande des fidèles). Il est à remarquer que, si les textes émanant de l'abbaye Saint-Sulpice de Bourges dont dépendait Saint-Jacques, depuis le XIII^e siècle, parlent du corps de « saint Jacques ermite », ceux émanant des laïcs ne parlent que de « saint Jacques ». La fête du saint est fixée au 19 novembre. Le culte se perçoit particulièrement bien au XV^e siècle. Le corps était conservé dans l'église primitive qui était hors-les-murs, entre ville et château, dont il ne restait que des débris au XIX^e siècle, noyés aujourd'hui dans le plan d'eau. On y accédait par la porte Saint-Jacques. Le prieur y disait une messe chaque dimanche et fête, ainsi que deux messes le jour « des fêtes solennelles et le jour de saint Jacques, patron de lad. Eglise ». De la paille était épandue dans l'église aux jours les plus froids : à la Saint-Jacques, à la Toussaint et à l'Epiphanie. Les bâtons des confréries étaient amenés processionnellement depuis les maisons des bâtonniers. Il est donc évident qu'il y eut parmi ces confréries une confrérie Saint-Jacques. Cloches sonnées, cierges allumés, « oubliés » distribués, tout était fête et les offrandes étaient importantes. Jusqu'au XVI^e siècle et la destruction de l'église par les Huguenots, l'abbaye Saint-Sulpice a laissé faire, mais l'église fut reconstruite à l'autre extrémité du village, et les moines ont écrit une *Vie* en bonne et due forme, et établi un parcours de pèlerinage exaltant la vie du saint jardinier qu'ils entendaient dorénavant honorer exclusivement. Les processions allaient de l'église neuve à la cellule du saint aménagée dans l'un des murs des terrasses du château, et à la fontaine du saint, « la fontaine Saint-Jacques » qui s'écoule en un ruisseau affluent de la petite Sauldre. Malgré ces efforts, au XVIII^e siècle encore, les confrères processionnaient avec leur bourdon de pèlerin et leur costume chargé de coquilles Saint-Jacques. Il a fallu attendre le XIX^e siècle et la diffusion massive de la *Vie* de l'ermite pour que les fidèles oublient le saint Jacques, doublet de celui de Compostelle.

Combien d'autres corps sont restés sans histoire ? Quelle est, par exemple, celle de ce couvercle d'un tombeau du XII^e siècle utilisé aujourd'hui comme devant d'autel dans l'église de Reillanne, dans les Alpes de Haute-Provence ? Saint Jacques et saint Martin y figurent en effigie et par les trous percés dans la pierre, les pèlerins pouvaient passer le bras pour toucher les ossements.

⁹⁰ Péricard-Méa, Denise, *Saint Jacques de la Chapelle d'Angillon, apôtre ou jardinier ?*, Paris, Guénégaud, 2000

Des têtes à en perdre la tête

Les reliques des têtes de saint Jacques se sont multipliées à l'infini, la partie comptant pour le tout, il suffit de placer un minuscule morceau dans un grand buste reliquaire pour que l'efficacité soit totale.

Ceux qui sont conservés aujourd'hui en France ne sont pas des oeuvres d'art, les pièces d'orfèvrerie ayant disparu soit pendant les guerres de religion soit pendant la Révolution. Ils datent dans leur majorité des XVIe-XIXe siècle, car nombreux sont ceux qui ont été refaits après une destruction. Souvent ils n'ont pas d'histoire, mais leur diversité parle pour eux, de la piété populaire et de la manière dont de simples fidèles voyaient leur saint apôtre.

La tête d'Arras championne des « casses »

Charlemagne ou Charles le Chauve, dit-on au XIIe siècle, auraient donné à l'abbaye Saint-Waast d'Arras un chef de saint Jacques :

« C'est de leur Trésor que ces grands princes tirèrent, pour nous en faire don, ce noble chef, plus précieux que l'or et la topaze, que les soins de nos prédécesseurs placèrent dans les endroits les plus secrets et les plus reculés des trésors de l'église de Saint-Waast ».

Cette relique si bien cachée a cependant généré un pèlerinage puisque, selon le même moine, « pendant une longue période d'années, elle fut honorée grandement, et par les services des moines et par la dévotion des peuples, jusqu'aux temps du seigneur abbé Ledwin »⁹¹. On peut douter de la véracité de cette assertion car on peut difficilement expliquer pourquoi, vers 1025, cet abbé peut emporter sans problème la relique à Berclau⁹², dans une église qu'il venait de fonder. Aussitôt s'instaure là-bas un pèlerinage, toujours sans réaction d'Arras : « les habitants du voisinage vinrent très vite y célébrer en l'honneur de l'apôtre des vigiles solennelles et y apporter de pieuses offrandes ».

Un siècle et demi plus tard, en 1160, l'abbé de l'époque, Martin, voulut enfin récupérer cette relique qui attirait tant de pèlerins à Berclau. Il partit en grande pompe, accompagné de l'évêque mais il échoua lamentablement devant la détermination des habitants de Berclau qui l'empêchèrent de toucher à leur trésor. Martin courut demander de l'aide au comte de Flandre, Philippe d'Alsace lequel récupéra effectivement la relique mais la vola à son tour pour la confier aux chanoines de la collégiale Saint-Pierre d'Aire-sur-la-Lys qui venaient d'achever leur église. En cette époque où la petite ville était en pleine expansion, les chanoines instituèrent aussitôt une fête solennelle en l'honneur de saint Jacques et les pèlerins se précipitèrent, alors que Berclau disparaît. L'abbé d'Arras en appela à l'archevêque de Reims qui jeta l'interdit sur l'église d'Aire mais il lui fallut douze longues années de transactions pour faire plier le comte Philippe : on transigea en coupant la tête en deux. En 1172, une moitié du chef fut solennellement restituée à l'abbaye Saint-Waast d'Arras. Ce retour fut

⁹¹Guimann, *De capite sancti Jacobi apostoli fratris Sti. Johannis Evangeliste, Cartulaire de l'abbaye de Saint-Waast d'Arras* (1190-1192), p.112-140, éd. chanoine Van Drival, Arras, 1875.

Guiard des Moulins, « *Historica relatio de capite beati Jacobi majoris apostoli* » (v.1270), éd. F. Morand, *Revue des sociétés savantes*, avril 1861, t.V, p. 501-511.

Georges A., « Le pèlerinage à Compostelle en Belgique et dans le Nord de la France », *Mémoires de l'Académie royale de Belgique*, Bruxelles, 1971, t. XIII, p. 97, n. 5

⁹² Pas-de-Calais, cne. Billy-Berclau, ar. Béthune, cant. Cambrai

prétexte à de grandes cérémonies et à une amende honorable du comte Philippe car il était indispensable que nul n'ignore ce retour :

« lorsque le comte eut fait son entrée dans la ville, entouré de personnages illustres et de barons, lorsque au milieu d'une foule immense de peuple on eut organisé une procession composée de moines et de tout le clergé, tous les habitants de la ville avec leurs chefs étant présents, nous prîmes les saintes reliques et nous les transportâmes dans l'église de Saint-Vaast, au milieu de transports inénarrables de joie, des accents de prière et louanges à Dieu, des cris de triomphe et de reconnaissance, avec une dévotion pleine d'allégresse.

Ceci eut lieu le 3e jour des nones de janvier. A cette même heure, le comte vint au chapitre et y parla avec beaucoup d'humilité. Il demanda en présence de tous l'absolution de son crime et l'assentiment bienveillant du chapitre pour qu'il pût posséder en paix une petite partie du chef qu'il avait retenue pour lui, après l'avoir fait scier et séparer du reste de la tête, en la présence et avec le consentement de l'abbé. Il ne nous fut pas bien difficile de pardonner au repentant et de faire immédiatement droit à une demande qui était juste. Alors il nous remercia beaucoup, nous promit que dorénavant il serait toujours bien disposé envers l'église et il sortit du chapitre absous, rentré en grâce avec Dieu et avec la plénitude de notre amour. Non, il n'est pas possible à l'esprit de se figurer ni au discours de dire combien fut grande la joie dont nous fûmes comblés en ce jour ».



*Relique du demi chef de saint Jacques
qui était conservée à Arras*

Miraculeusement échappée à toutes les destructions, cette demi-tête est restée à Arras jusqu'à ce qu'elle soit volée durant l'été 2012. Aire-sur-la-Lys a perdu depuis longtemps la seconde moitié qui lui fut impartie mais en conserve un magnifique souvenir dans les peintures murales de la chapelle Saint-Jacques de l'église Saint-Pierre.

Le légendaire évolue : au XVe siècle, une autre version de l'arrivée de la tête de saint Jacques à Arras est donnée dans *Le livre de Baudoin, comte de Flandre*⁹³. Entière, la tête arrive de Rome seulement à la fin du XIIe siècle, à l'époque où reprend le culte d'Arras. Comme dans le récit de Guimann, elle est donnée par le comte de Flandre qui l'a reçue du pape en échange de son aide :

« le pape mit ses trésors à sa disposition mais le comte de Flandre n'en voulut rien prendre ; il ne demanda au pape qu'un objet de prix parmi les reliques de Rome. Le pape lui donna la tête de saint Jacques le Mineur. Alors le comte prit congé du pape en le remerciant. Ils traversèrent le pays de Rome, la Lombardie et le mont Saint-Bernard, la Lorraine et la Savoie et les terres d'alentours, puis entrèrent en Bourgogne »

⁹³ *Splendeurs de la cour de Bourgogne, Récits et chroniques*, éd. Danielle Régner-Bohler, Paris, Laffont, 1995

Le comte, apprenant que le roi de France est en difficulté en Gascogne où il se bat contre les Anglais, se porte à son secours avec des chevaliers volontaires. Ceux qui ont refusé de le suivre, « couverts de déshonneur » se voient cependant confier le transport de la précieuse tête. Ils « chevauchèrent jusqu'à Arras où ils se logèrent. Mais cette nuit-là, il tomba des pluies étonnantes ». Le lendemain, la troupe est surprise par l'eau à Baugy⁹⁴, « si bien que vingt d'entre eux furent perdus. On perdit également la tête de monseigneur saint Jacques. Cette perte les affligea fort, mais par la suite Dieu permit qu'on la retrouvât ».

Comme dans tous les sanctuaires qui possèdent une relique insigne, le reliquaire tient un rôle primordial. Certains sont ouvrants ce qui permet aux visiteurs de marque de pouvoir baiser la relique, d'autres ne permettent de voir la relique qu'à travers un morceau de cristal.

Au XII^e siècle, le pèlerinage d'Aire diminua beaucoup après la restitution de la moitié du chef de saint Jacques à l'abbaye Saint-Wast d'Arras car la relique fut mise dans un reliquaire sans doute moins beau que celui d'Arras si bien qu'au bout de très peu de temps, les pèlerins crurent que l'église d'Aire ne possédait plus qu'une relique d'un pouvoir moindre que celle d'Arras. Un siècle plus tard, en 1272⁹⁵ on procéda à l'ouverture de cette châsse et on trouva, non pas un petit morceau, mais bien la demi-tête. Les chanoines la placèrent alors dans un buste-reliquaire qui présentait, incrusté dans l'entablement, un grand morceau de cristal de roche permettant de voir toute la relique, ce qui eut pour effet de relancer le pèlerinage pour des siècles puisqu'il fut même l'un des seuls à survivre à la Contre-Réforme. Ce reliquaire neuf était en argent, supporté par quatre anges et entouré d'un collège de chérubins figurant le Paradis, décrit par un inventaire daté de 1475 :

« le chief de Monseigneur saint Jacques le Grand en ung vaisseau de fin argent pesant 60 mars ou environ, parmi l'entablement quy est ymaginé autour sur lequel a 4 anges, chacun 2 œules et ung diademe doré et pierroriet, esmaillet deriere en le moienne et eune chaînette d'argent pardevant. et est tout soustenu sur 4 liepars d'argent ».

On en devine le dessin sur les peintures murales de la chapelle.

En 1526, les chanoines vendaient des enseignes de pèlerinage en argent ou en laiton, ce qui prouve à la fois la vitalité du pèlerinage et la non-exclusivité de Compostelle dans la fabrication. Chaque 25 juillet, la ville était parcourue par une procession au cours de laquelle le reliquaire était porté par deux chanoines. En tête marchait un cheval blanc « pour marque des victoires remportées autrefois par saint Jacques contre les Infidèles » (le Matamore est arrivé dans le Nord avec les Espagnols).

On invoquait également l'*Epître* de saint Jacques en priant le saint pour la protection des récoltes, en bénissant des pommes durant la grand-messe. Le soir, des mystères étaient joués, rappelant la vie de saint Jacques : on n'ignorait pas Compostelle, bien au contraire, mais on y allait pas pour autant.

Sur les peintures murales sont présentes les « foules » attirées par la proximité de ce sanctuaire capable d'accueillir leurs suppliques, à l'heure du danger immédiat. On y voit les miracles ayant eu lieu devant le chef de l'apôtre, principalement des résurrections d'enfants. En 1741, ces peintures furent restaurées, ce qui prouve encore la vitalité du sanctuaire. Puis la mode du culte de saint Jacques passa, les peintures furent recouvertes d'un badigeon, le reliquaire disparut à tout jamais. En 1842 on redécouvrit ces peintures qui furent alors remises à l'honneur, mais la ferveur passée ne revint jamais.

⁹⁴ Une crue de la Scarpe à Saint-Laurent Blangy, dans les faubourgs d'Arras ?

⁹⁵ Guiard des Moulins, *Historica relatio de capite beati Jacobi majoris apostoli* (v.1270), éd. F. Morand, *Revue des sociétés savantes*, avril 1861, t.V, p. 501-511.



En 1385 à Saint-Sernin le corps de saint Jacques a été une nouvelle fois décapité puisqu'on a placé sa tête dans un buste reliquaire, manière peut-être de concurrencer une autre tête, vénérée à la cathédrale.

A Saint-Sernin en 1385

Lors de la grande cérémonie de 1385, la tête de saint Jacques a été placée dans un chef-reliquaire des mains mêmes du duc de Berry :

il « alla devant l'endroit où était le dit saint corps de monseigneur saint Jacques, apôtre, le Majeur ; il s'en fit tirer la tête, et quand il l'eut baisée, il mit au chapeau de la dite tête trois cents écus d'or [...] pour achever la châsse. Ensuite, laquelle fut mise dans la châsse d'argent ».

Il était prévu une grande procession à travers la ville, mais une inondation la fit annuler. Le corps fut seulement porté « en procession à travers tout le cloître et toute l'église, puis remis sur le catafalque ». La cérémonie s'acheva par la messe solennelle, carillonnée.

Le buste reliquaire représentait l'apôtre coiffé d'un chapeau d'argent à large bord aux armes du duc de Berry. Ce dernier

« donna et fit poser sur le dit chapeau, par devant, une épingle ou agrafe d'or sur laquelle il y a deux saphirs, trois rubis balais, quatre grosses perles, le tout enchâssé dans l'or noblement. S'y ajoute une noble et belle pierre, longue, appelée saphir sertie d'or, et a une extrémité de laquelle [sont] quatre perles au milieu desquelles il y a un petit rubis oriental très noble, attachée avec une chaîne d'or, laquelle pierre il lui mit au cou, et dit

qu'elle avait vertu à [soulager les] maux d'yeux et les enflures de bouche, au cas où on serait atteint de quelque maladie qui de surcroît se lave avec du vin ».

La copie actuelle de ce reliquaire, faite au XIXe siècle, donne une idée approximative de ce que put être l'original.

Au pied du buste fut placé un petit reliquaire rond qui contient une dent et un doigt de saint Jacques, soutenu par deux anges et par un griffon ailé. Il est entouré d'une guirlande sertie de vingt-huit pierres précieuses et repose sur douze coquilles *deaurate parve claustrate*⁹⁶.

Une tête dans l'église Saint-Jacques, à l'ombre de la cathédrale

Une tradition issue du Pseudo-Turpin veut que Charlemagne, revenant de Compostelle, ait distribué des reliques de saint Jacques dans quantité d'églises Saint-Jacques :

« En la présent citty de Tholoz le dict saint Charles le Grand à fait bastir plusieurs belles esglises et entre aultres en a fait bastir une à l'honneur et dédicacion monseigneur saint Jaques le maieur appostre auprès de la dicte esglise métropolitaine de Tholoz [...] En ladicte esglise il y a eu jadiz ung pilier [...] Dessoubz cedit pilier le dict saint Charles le Grand fist mettre la teste ou partye d'ycelle de monseigneur saint Jaques l'appostre »⁹⁷.

Cette église recevait de nombreux pèlerins au XVe siècle : « Infinis bons chrétiens, gens de bien, catholiques tant de ce pays que autres estranges, de tant de temps que n'est mémoire, ont visité ladicte esglise » et dit *icy est la teste saint Jacques* ». Ils viennent « de diverses contrées et nations [...] de Lombardie ou de l'Ytallie » ou « des parties d'Alemaigne ». Ces « visiteurs » se comportent en authentiques pèlerins : ils s'agenouillent au pied du pilier, se prosternent à terre en priant Dieu, font dire des messes devant. Ils plantent des chandelles allumées, des torches et déposent des oblations et des offrandes en remerciement de tous les miracles qui ont eu lieu : vœux de cire, tels que « une image de cyre pendante », une « face de cire pesant une livre », « un chef de cire de deux livres », « la longueur de sa personne de cire », ou des vœux de toile « suaires et linceulx ». Sans qu'on sache expliquer pourquoi, des prières spéciales sont dites le samedi soir.

En 1491, eut lieu une fouille dans le but de retrouver cette relique, dans le cadre de la compétition violente entre deux archevêques élus par deux partis en février 1491, Pierre du Rosier et Hector de Bourbon. Pierre du Rosier, chercha à asseoir cette élection en décidant d'une fouille propre à éliminer son concurrent. Il fallait pour cela « démolir et mettre à bas » un pilier de l'église, ce qu'avait refusé un premier tailleur de pierres soucieux de ne pas faire s'écrouler l'église. Celui qui accepta, maître Lancelot, maçon juré de la ville, le fit « pour l'honneur de M. saint Jacques » sachant qu'il ne serait payé que s'il trouvait les reliques. « Avec ses serviteurs et manouvres fist tant en brefz jours qu'il oustarent toute la terre estant autour dudict pilier tellement que les quatre grandz pierres furent entièrement descouvertes en sorte que tout le monde illec estant les pouvoit veoir facilement ». La fouille se fit en présence d'une foule énorme, confiante sans doute dans l'art du « maître-peyrier ». Les reliques apparurent dans des cavités percées dans la pierre. Il semble bien que le pilier ne fut pas abattu, ce qui aurait mis l'église en danger, mais simplement dégagé à sa base. « Le silence succéda au fracas des pics ». Les hommes se découvrirent. Le prieur, vêtu d'un surplis, descendit dans le trou avec deux torches allumées et remonta les précieux ossements.

⁹⁶ Trésors et reliques de Saint-Sernin de Toulouse, éd. C. Douais... p. 44, inv. du 8 juillet 1468, recopié dans un registre daté de 1534, fol.39 et p.56 et svtes, inv. de 1489, registre Carrère, fol. XIVv° et svts, fol. XXVI v° et svts. et p. 27

Arch. mun. Toulouse conservées aux Arch. dép. Haute-Garonne, CC, comptes 1385-1387.

⁹⁷ Toulouse, Arch. dép. E. 834, fol. 7 v° et 8

Dès qu'on eut trouvé les reliques, aussitôt « la voix et fame publique » répandit la nouvelle et toute la ville se précipita vers l'église « à grandes troupes ». Etaient-ils mille comme le dit le texte ? Certains ne voient rien tant la foule est dense. Immédiatement, des miracles eurent lieu. De leur lit de douleur, tous les malades de la ville et de la région se sont voués à la sainte relique, promettant en échange d'une guérison une représentation en cire de la partie guérie. Paralysies, anorexies, maux de ventre, de tête, de côté, d'oreille, d'yeux, de matrice, d'estomac sont guéris. Des enfants morts ressuscitent, des enfants malades sont guéris. Les tordus se redressent. Même un qui avait perdu un florin d'or le retrouve, en échange d'une torche de cire d'une livre ! Les miracles recensés touchent 385 personnes

Sans compter les fragments de têtes

Ces prestigieuses reliques ont généré à n'en pas douter des reliquaires dans quantité de villages des alentours. Le département de la Haute-Garonne en possède une collection fort intéressante, chaque buste ne renfermant qu'une portion minuscule.

Quelques bustes reliquaires de saint Jacques



A Amiens, c'est un menton de saint Jacques qui était vénéré sur un autel situé sous le jubé de la cathédrale. La première mention date de 1419⁹⁸. Le reliquaire avait la forme d'un temple, accompagné de quatre clochetons avec un pinacle au milieu et un cristal. L'inventaire de 1535 décrit un second reliquaire, offert par le chanoine Guillaume Aux Cousteaux, « ymage de saint Jacques le Majeur d'argent, assis en une chaise épiscopale, reposant sur une térése à pied à 6 carrés, garni de 6 petits pilliers, dans laquelle térése sont deux angles portant les armoiries de feu Mgr. Guillaume Aux Cousteaux, qui a donné ledit ymage saint Jacques le Majeur, encassé en cristal garny d'argent ». Ce reliquaire fut détruit à la Révolution mais la

⁹⁸ Durand, G., « Monographie de l'église cathédrale ND d'Amiens », *Mémoires de la société des antiquaires de Picardie*, t. II, 1903, p. 7-9

relique fut donnée en 1801 à l'église paroissiale Saint-Jacques d'Amiens où elle devrait se trouver encore.

Des bras autant que Bouddha

Si la possession d'un corps de saint Jacques est prestigieuse, si celle d'une tête l'est pratiquement autant en tant que siège de la pensée, celle d'un bras (ou d'un os du bras, la partie valant le tout) qui bénit vient immédiatement après. Quelques exemples intéressants à cause d'une histoire bien connue :

Le bras de Saint-Jacques-aux-pèlerins à Paris

En 1326, l'« os du bras mons. S. Jaques » est donné à l'hôpital Saint-Jacques-aux-pèlerins de Paris par le roi. Mieux encore, il est identifié comme venant de Compostelle, ainsi qu'en témoigne l'inscription gravée sur le reliquaire :

« L'an 1326 au mois de mars Charles par la grace de Dieu roy de France et de Navarre et la reyne Jeanne sa chere compagne fille du comte d'Evreux donnerent un os de monsieur saint Jacques de Galice, ainsy comme il est icy esbergé à l'ospital du dit saint Jacques nouvellement fondé à Paris seant pres la porte Saint-Denis ».

Il est décrit dans les comptes comme étant en forme de chapelle présentée à saint Jacques par le roi et la reine agenouillés. Le joyau est décrit plus en détail dans un inventaire de 1666 et on le retrouve dessiné et légendé sur un dessin de la même époque. :

« Un grand reliquaire où est représenté saint Jacques deboult tenant un bourdon au-devant duquel est l'image du roy Charles et de Jeanne son espouze, à genouil, tenons de leurs mains un brancard d'argent vermeil doré sur lequel est un reliquaire d'or en forme de chapelle. Dans laquelle chapelle ou reliquaire est un os de saint Jacques, de deux poulces moins deux lignes de long, pesant un gros. Le dessous est en forme de terrasse soutenue de quatre Lyons, le tout d'argent vermeil doré pesant xxv marcs ij onces. Le brancard portant ledit reliquaire pèse vij onces demy gros d'argent vermeil doré »Le bras de Saint-Denis

Le bras de l'abbaye royale de Saint-Denis

A l'abbaye de Saint-Denis, Suger parle par trois fois⁹⁹ d'un « bras de saint Jacques » provenant, dit-il, du trésor de Charlemagne à Aix-la-Chapelle et qui aurait été donné par Charles le Chauve. Ce bras fut inclus dans la face principale de l'autel qui précédait le tombeau de Charles le Chauve.

⁹⁹ Suger, *Œuvres complètes*, éd. Lecoy de La Marche, Paris, 1867, *De administratione* XXXIII, p.196 et 201, et *Chartes*, n°X, p.354 présence de reliques de saint Jacques à Saint-Denis.

Ramachers J., *Das Grab Karls des Grossen und die Frage nach dem Ursprung des Aachener Oktogons*, *Historisches Jahrbuch*, n°75, 1956, p.124-126.

Pouget M. du), *Recherches sur les chroniques latines de Saint-Denis*, thèse de l'Ecole des chartes, Paris, 1978, d'après le manuscrit de la « *Descriptio clavi et corone Domini* », éd. K. Rauschen, *Die Legende Karls des Grossen im XI und XII Jahrhundert*, Leipzig, 1890 (Publ. Der Gessellschaft für Rheinische Geschichtkunde).

Bur M., *Suger*, Paris, Perrin, 1991

Le bras de Langres

L'origine du bras de la cathédrale de Langres n'a intrigué les historiens qu'à partir du XVIII^e siècle et son histoire est significative de l'évolution de la pensée vis-à-vis des reliques. Elle a donné lieu à des textes intéressants pour l'historiographie.

En 1665 Jacques Vignier, dans sa *Chronique de Langres* met au point une histoire selon laquelle l'évêque de Langres Geilon a rapporté bras de saint Jacques de Compostelle, au IX^e siècle :

« Un des actes les plus fameux de Geilon, et qui fut presque le premier qu'il accomplit après son entrée en charge, fut son pèlerinage à Compostelle, d'où il rapporta un bras de l'apôtre saint Jacques, le corps de saint Prudent qui fut jadis archidiacre de Narbonne et martyr, et encore bien d'autres reliques sacrées ; il les déposa avec respect en partie dans sa cathédrale, en partie à Bèze »

Le chroniqueur est le premier à rassembler des éléments n'ayant aucun lien les uns avec les autres. Le bras de saint Jacques est mentionné pour la première fois le 9 septembre 814, dans un texte par lequel Louis le Pieux confirme à l'évêque les possessions de son évêché. Il y apparaît comme un élément fondamental de la cathédrale le bras de saint Jacques, ici le frère du Seigneur.

« Nous accédons volontiers à sa demande et nous lui faisons décerner ce précepte pour l'amour de Dieu Tout-Puissant et de saint Jacques, apôtre et frère du Seigneur dont le bras est conservé dans cette église »¹⁰⁰

Il est vraisemblable qu'une telle mention évoque un culte rendu à l'apôtre. En 880 apparaît un autre évêque de Langres, Geilon, nommé à la fois par l'archevêque de Lyon et par Boson, roi de Bourgogne provençale. Cinq ans auparavant, il avait été l'artisan du transfert, en 875, à Tournus des reliques de saint Philibert depuis Noirmoutier où il était abbé. Bien que sa nomination ait été contestée, il s'est employé à rendre à son évêché des biens qu'il estimait avoir été spoliés. Il a en même temps doté l'abbaye de Bèze¹⁰¹ des reliques de saint Prudent qu'il avait rapportées de Narbonne lors d'un voyage en Aquitaine. Il n'y a jusqu'ici aucun lien ni avec Compostelle, ni avec la relique de saint Jacques. Il faut attendre le XII^e siècle, peu après 1124 pour qu'un moine de l'abbaye de Bèze, Théodore, contant la vie de son abbaye prête à Geilon un pèlerinage à Compostelle, pèlerinage qu'il aurait accompli avant son passage en Aquitaine :

« Avec l'aide de Dieu, il [Geilon] suivit une route si heureuse qu'elle le conduisit jusqu'à la demeure de l'apôtre Jacques, illustre dans le monde entier et située presque au bout de la terre, sur les bords de l'Océan. Ensuite, ayant accompli ses vœux, en revenant plein de joie, le saint pontife parvint en Aquitaine »¹⁰².

On sait que Théodore a séjourné en pays Narbonnais, d'où il a pu rapporter ce fait inconnu jusqu'alors dans le diocèse. Une chose est certaine, Compostelle faisait partie de sa culture, la *chronique de Turpin* était déjà écrite et diffusée. Mais il ne dit mot du bras de saint Jacques que pourtant il devait connaître puisqu'il est encore présent en 1649 dans un inventaire qui le décrit ainsi :

¹⁰⁰ *Gallia Christiana*, éd. 1715, t. IV, Instrumenta, p.129

¹⁰¹ Côte-d'Or, arr. Dijon, c. Mirebeau, diocèse de Langres jusqu'en 1731

¹⁰² « Chronique de Bèze », éd. d'Achery, *Spicilège*, t.I, p. 530 (éd. in-4°).

Théodore de Bèze, « Actes, Translation et Miracles de saint Prudent, martyr », *Acta Sanctorum*, éd. Paris, octobre III, p. 352

« un bras de saint Jacques le Majeur, au gros doigt duquel est un... auquel est attachée une platine ronde où sont... pierres deans leurs chastons, le manchon et base d'iceluy garnis et revestus de plusieurs pierres. Et n'y manque qu'une petite pierre avec son chaston aud. manchon »¹⁰³.

Un inventaire fait en 1709 par Jean-Baptiste Charlet, historiographe du diocèse introduit un certain doute sur la véracité du récit¹⁰⁴

« Un bras d'argent contenant une relique du bras de l'apostre saint Jacques le Majeur. Suivant le P. Vignier, jésuite, ce fut Geylon, XXXIX^e évêque de Langres qui, retournant du voyage de saint Jacques en Galice vers l'an 883 apporta ce bras de l'apostre saint Jacques... Il paroît pourtant par une charte de Louis le Débonnaire dattée du 9 de septembre de la première année de son empire, indiction 6 qui revient à l'an 814 que le bras de saint Jacques estoit déjà en l'église de Saint-Mammès, suivant M. le chanoine Thibaut qui l'a remarqué en ses manuscrits ».

C'est peut-être à cause de réflexions préalables que, dès 1701, Baillet ne voyait plus que dans ce bras qu'un « bras venant de Toulouse »¹⁰⁵ sans mentionner aucune date. En 1889, un historien mentionne que ce bras de saint Jacques est « vénéré depuis le XVI^e siècle »¹⁰⁶ dans la chapelle Saint-Jacques et Saint-Philippe de la cathédrale. En 1947, un chercheur redécouvre le texte du XVII^e siècle et affirme sans plus chercher :

« De son pèlerinage à Saint-Jacques, l'évêque Gilon rapporta un bras de l'apôtre et, sur le chemin du retour, de passage dans la campagne narbonnaise, il s'arrêta pour la nuit près d'un sanctuaire délabré. Il en enleva les reliques de saint Prudent, martyr de Narbonne. Le mauvais état de la châsse de bois qui les renfermait justifiait une translation dans un lieu plus digne du saint. Il les dépose à l'abbaye de Bèze »¹⁰⁷.

Bras du Majeur ou du Mineur ? Là n'est pas l'important. Geilon a surtout intéressé les chercheurs qui voyaient en lui le premier pèlerin de Compostelle, ayant précédé Godescalc, pèlerin incontesté en 951. Ils ont fait justice de ce pèlerinage, passant pratiquement sous silence cette relique qui, pour eux, ne présentait pas un grand intérêt¹⁰⁸.

¹⁰³ « Inventaire des reliques de la cathédrale de Langres dressé en 1649 », *La Haute-Marne, revue champenoise*, n°26, 22 nov.1855, p.312-31, troisième liette, n°10 (extrait du quatrièrè quaternion d'A. Thibaut, gardien du trésor)

¹⁰⁴ Lalore, Charles, « Inventaire des reliques de l'église cathédrale de Langres », *Revue de Champagne et de Brie*, 1879, t.VIII, p.10-14, 441-448 et 1880, t.IX, p.124-134, n°18

¹⁰⁵ Baillet, *Les vies des saints*, Paris, 1701

¹⁰⁶ Roussel, *Nouvelle étude sur le diocèse de Langres*, 1889

¹⁰⁷ M. Chaume, « A propos de saint Prudent, Traits de mœurs des IX^e et X^e siècles », *Recherches d'histoire ancienne et médiévale*, t. IV, Dijon, 1947, p. 85-93

¹⁰⁸ Pétouraud, Charles, « Geilon, pèlerin de Compostelle en 883 ? », *Albums du Crocodile*, Lyon, 3 fascicules spéciaux de mars-avril, mai-juin, juillet-août 1954

Viellard, Jeanne, « Le plus ancien pèlerin de Compostelle », *Compostelle* n°25, 1967, p. 41

Viard, Paul, « Gilon a-t-il été à Compostelle à la fin du IX^e siècle ? », *Compostelle* n°25, 1967, p. 46-47

Quatre bras à Troyes, un à Liège

En 1204, l'évêque de Troyes Garnier de Trainel fut commis à la garde des reliques à Constantinople. Il y mourut en 1205 et fut remplacé par l'évêque de Soissons, mais plusieurs de ses chapelains y sont restés. On suppose que c'est le chanoine Pierre qui les rapporta.

- Un bras à l'abbaye Saint-Martin-es-Aires sur lequel figurait cette inscription

« 0 grand Constantin icy est avec révérence caché et mis le bras de S. Jacques le Majeur, transporté de la ville de Constantinople »

- 2 bras à la collégiale Saint-Etienne (en 1319 mais il n'en reste qu'un au XVIe siècle)

- 1 bras à l'hôtel-Dieu le Comte en 1514

A Liège, un bras de saint Jacques encore existant aurait été rapporté de Compostelle en 1056, avec, lui aussi, une histoire mouvementée. Et d'autres encore...

Bras reliquaire de Liège (pudiquement, on dit aujourd'hui qu'il s'agit des « ossements du Mineur provenant de Rome, 1888 »



Un corps en 1000 morceaux

Compostelle a contribué aussi à la dispersion des reliques

Tout en clamant la possession de l'intégralité du corps de saint Jacques, Compostelle n'a pas craint d'en distribuer quelques morceaux. Quelques exemples dans l'ordre chronologique :

En 1056, le bras de saint Jacques fut rapporté de Compostelle par des moines de l'abbaye Saint-Jacques de Liège venus spécialement chercher une relique. En 1136, un fragment du chef fut donné à Pistoia (Italie) par l'archevêque de Compostelle, au XIIIe siècle un pied reliquaire conservé à Namur porte l'inscription *Sti. Jacobi apli. de Galisee*. Rappelons qu'en 1326 le roi de France Charles IV a donné à l'hôpital Saint-Jacques aux pèlerins de Paris un « os de monsieur saint Jacques de Galice ».

Pire, comment imaginer, en ce même XIVe siècle que Compostelle ait pu accepter d'un bourgeois de Paris un reliquaire contenant une dent de saint Jacques ?

« Dans ce vase doré que tient cette image voici une dent de saint Jacques apôtre donnée par Geoffroy Cocatrix bourgeois de Paris. Pour Dieu »

Reliques distribuées par Saint-Sernin

A leur tour, les reliques de Toulouse ont essaimé, distribuées à de grands seigneurs pour des raisons inconnues mais relevant de services rendus ou attendus. Dès avant la translation de 1385, en 1380

« sire Philippe Giffart, conseiller du roy [avait reçu] un petit ossement de la poitrine du benoit apostre mons. S. Jaques [certifié authentique] par lettres de mons. l'abbé de S. Cerny sur ce faittes ».

Douze ans plus tard, en 1392, il offre sa relique à l'hôpital Saint-Jacques-aux-pèlerins de Paris¹⁰⁹. Le 20 octobre 1385, sitôt après la translation du 8 octobre 1385, une relique fut envoyée au roi Charles VI, accompagnée d'une lettre signée de l'abbé, Pierre, et du couvent¹¹⁰. Elle consiste en

« plusieurs ossements et poudres de S. Jacques le Majeur donnés par l'abbé et les religieux de S. Saturnin de Toulouse au roy Charles VI en 1385... »¹¹¹.

Le roi la déposa à la Sainte-Chapelle après qu'il l'eût dotée d'un beau reliquaire¹¹².

« Ung petit coffret d'yvoire ou bois blanchy fermant à clef, garny de bandes de latton où sont les relicques de St. Jacques majeur appostre, avec les lettres et bulles certificatoires escriptes en parchemyn, scellées de deux seaulx pendans et sont lesdictes relicques en ung petit coussynet de taffetas rouge et sur icelluy ung escripteau contenant *Sancti Jacobi apostoli majoris* et dessoubz *Pro rege* »

Grand amateur et grand collectionneur de reliques, le duc Jean de Berry en a vraisemblablement demandé à l'abbé de Saint-Sernin, puisqu'il avait largement financé le reliquaire et qu'il avait assisté à la translation. Parmi ses reliquaires rassemblés depuis 1405 dans sa Sainte-Chapelle de Bourges, l'un ressemble singulièrement à celui de Saint-Sernin¹¹³ :

« un grant chief de saint Jaques, d'argent doré, séant sur un entablement où il a plusieurs esmailz aus armes de Monseigneur ; et en la crosille qui est ou chapel a un camayeu (camée), quatre balaiz (rubis rose), 5 grosses perles ; et entour la bordeure dud. chapel a 16 petis balaiz, 3 saphirs, 15 esmeraudes, 34 trochets de perles, à chascun trouchet 3 perles qui font 102 perles. Pesant tout 87 mars, 6 onces »

La partie comptant pour le tout, il est fort probable que ce reliquaire enferma une parcelle de la tête que le duc avait baisée avec ferveur. Il est même vraisemblable qu'il emporta de Toulouse d'autres reliques, dont celle mentionnée dans un inventaire à Bourges en 1413 :

« un ange d'argent doré tenant un reliquaire où il a un cristal ront, et dedans led. cristal a un os de saint Jaques le maieur, garni d'or aux deux boutz, et de quatre balaiz et 4 perles ; pesant 20 mars, 2 onces »

D'autres ont vraisemblablement la même origine, ainsi celle offerte à l'église Notre-Dame de Boulogne lors du mariage du duc avec Jeanne de Boulogne, en 1389 :

¹⁰⁹ Arch. assist. publ. Paris, compte de 1392

¹¹⁰ Arch. nat. L 620, collégiale Sainte-Chapelle du Palais (1104-1789), pièce n°8

¹¹¹ Arch. nat. L 620, collégiale Sainte-Chapelle du Palais (1104-1789), pièce n°43

¹¹² Paris, Arch. nat. L 844 a, L 844 b, L 844 c, n°82

Inventaire des reliques de la Sainte-Chapelle, éd. L. Douët-D'Arcq, Paris, 1848, p.19 et 27

¹¹³ *Inventaires de Jean duc de Berry (1401-1416)*, éd. Jules Guiffrey, Paris, 1894-1896, 2 vol., n°668 de l'inventaire de 1413.

« un bourdon d'or garni de grosses perles, une coquille de mesme, contenant quelques reliques du chef de saint Jacques le Majeur »¹¹⁴

Ou celle offerte en 1409 à celui qui fut son « garde des joyaux », Guillaume de Ruilly. Ce dernier la fit enchâsser avec deux autres dans « un cristal fait à pens garni d'argent doré emailé aux boucz de marguerites en manière d'un chapellet ». Le « cristal » est posé sur un pied de cuivre doré gravé du nom de Ruilly et de celui du donateur

« très excellent et puissant prince Monseigneur Jehan filz de Roy de France, duc de Berry et d'Auvergne, conte de Poitou, d'Estampes, de Boulongne et d'Auvergne, lieutenant du Roy nostre Sire es diz pais et en tout le paiz de Languedoc et duchié de Guyenne ou dit Ruilly son conseiller »¹¹⁵

Une relique fut ensuite donnée à l'hôpital Saint-Jacques-aux-Pèlerins de Paris, apportée par un tailleur de pierre qui est payé pour ce service :

« à Pierre de Laistre, tailleur de pierre, qui a aporte la dan et partie de la coste saint Jaques de Thoulouse pour deux temoins qui ont atteste sur lesdites reliques iv s. x d »¹¹⁶.

Or il se trouve que Pierre de Laistre a travaillé à la fouille récente de l'église Saint-Jacques, ainsi qu'en attestent les compte-rendus de cette fouille :

« Pierre de Laistre, picque peyrier natif de Paris en la rue des Ortz, eaigé de 24 ans ou env... il a esté ceste année loué avec maistre Lancelot maistre peyrier de Toulouse, lequel a servy despuys deux moys en l'art de massonerie ... messieurs le prévost et chappitre de l'esglise... avec led. maistre Lancelot pour deffaire un pilier rond de marbre... ».

Comment se fait-il que Saint-Jacques-aux-Pèlerins ait souhaité une relique supplémentaire, alors que l'hôpital en était déjà très riche, on ne sait. Comment s'est effectuée la transaction ? A quel prix ? A la demande de qui ? Comment ce jeune parisien fut-il mis en relation avec les toulousains ? Autant de questions auxquelles il n'est pas possible de répondre.

D'innombrables reliques d'origine inconnue

Le corps de saint Jacques fut indéfiniment morcelé et inséré dans des statues de différentes tailles, ou dans des tableaux-reliquaires collectifs.

L'abbaye Saint-Jacques de Provins, fondée en 1157 est dotée d'une statue-reliquaire en argent doré contenant « un fragment du corps de saint Jacques »¹¹⁷ décrite en 1433 comme « une image de Monseigneur saint Jacques, d'argent, de pied et demy de hauteur, vêtue de housse dorée semée de coquilles, ayant chapel soivré (séparé), tenant un bordon d'argent blanc, pesant icelle image sept marcs sept onces et demy »¹¹⁸.

Mais les textes sont muets sur la vie de cette relique.

¹¹⁴ A. Le Roy, *Histoire de Nostre-Dame de Boulogne*, Paris, 1681

¹¹⁵ Inventaire des reliquaires, vases sacrés... et autres dons faits par Guillaume de Ruilly à la chapelle Sainte-Catherine de Vierzon (1409), éd. Cte. de Toulgoët-Treanna, « Notice sur la famille de Ruilly et la chapellenie de Sainte-Catherine de Vierzon », *Mémoires de la société des antiquaires du Centre*, 1892-1893, vol. XIX, pièce n°XII, p.141-149. (n°2 de l'inventaire p.142-143) copiée sur le missel du duc de Berry (appartenant à l'auteur), fol. 57

¹¹⁶ Archives de l'assistance publique, fonds Saint-Jacques-aux-Pèlerins, liasse 319, n° 232

¹¹⁷ Bourquelot F., *Histoire de Provins*, 2 vol., Paris, 1840, t.I, p.365 cartulaire de Saint-Jacques, inventaire des reliques

¹¹⁸ Provins, bibl. mun. ms. Ythier *Histoire ecclésiastique de Provins*, t. III, fol. 46-47-48 et t. XIV p. 4245

Au XVe siècle la collégiale Saint-Jacques de Sallanches possède une côte de saint Jacques (le Mineur) dans un reliquaire décrit ainsi en 1601¹¹⁹

« le grand reliquaire de la dicte esglize auquel au dedans est enchassé une coste de saint Jaque tenue par l'ymage d'ung ange, ledict ange et reliquair de fin argent où sont les armoiries de messieurs de Montrottier... ».

Il est décrit avec davantage de précision lors du classement comme Monument Historique¹²⁰ le 28 juillet 1904 :

« Monstrance plate sous un arc flamboyant soutenue par des contreforts ajourés à deux ressauts, surmontés de pinacles aussi ajourés en pyramides à choux frisés. Pied hexagonal en doucine sur une base à six lobes inégaux et à six pointes dans les contrelobes. Sur l'un de ces lobes, saint Jacques drapé, avec sa coquille. Sur un autre, écusson en émail coloré des Menthon : lion grim pant d'argent, beccqué et griffe de sable sur champ de gueules à la bande composée de six pièces, la 1ère croix d'or sur sable, la 2e, 4e et 6e or ; la 3e et la 5e d'argent. Sur un 3e lobe, autre écu en émail coloré portant à dextre l'écu précédent, à senestre : lion grim pant de sable sur champ d'argent à la bande d'or en dents de scie. Dans la monstrance, on voit un ange d'argent aux ailes et à la chevelure dorées tenant une côte de la main droite et de la main gauche un phylactère avec cette inscription : S.IAC... LE MYNOR ».

Le donateur du reliquaire peut être identifié avec quelque vraisemblance : en 1429¹²¹, le duc Amédée VIII de Savoie a envoyé en Espagne son chambellan Nicod de Menthon, « seigneur de Montrottier », capitaine des galères. Il place le pèlerinage à Saint-Jacques sur sa route, « comme, dit-il, l'usage en est chez de tels nobles » :

« Les rois Sérénissimes et autres princes illustres et magnifiques [...] nous prions avec une sincère affection, recommandons à nos fidèles officiers, sujets et contribuables [...] notre aimé fidèle chambellan Nicod de Menthon [...] qui part pour la solennité des noces du très illustre prince, notre très cher neveu, le seigneur duc de Bourgogne et de son illustre épouse et ensuite se dispose à aller en pèlerinage au monastère de saint Jacques, comme l'usage en est chez de tels nobles, et les autres royaumes d'Espagne. Avec vingt cinq chevaliers et écuyers [...] »¹²².

Il paraît vraisemblable de penser que, à défaut d'avoir rapporté la relique de ce voyage, Nicod de Menthon a offert le reliquaire à cette occasion, pour valoriser une relique déjà présente dans l'église. Les archives de Sallanches ne gardent pas trace de pèlerinage. Néanmoins, la relique devait être offerte, au moins périodiquement, à la vénération des fidèles. En 1845 encore subsistait un « pèlerinage à saint Jacques de Sallanches » qui ressemblait davantage à une procession qu'à un réel pèlerinage, dont on dit qu'il s'agissait d'une « pratique de

¹¹⁹ Arch. dép. Haute-Savoie, 12 Fi 78, copie d'un inventaire de 1601 tiré de 10 G, fonds de Sallanches

¹²⁰ Arch. dép. Haute-Savoie, 12 Fi 78

¹²¹ Manuscrit de Besson, *Académie Florimontane*, n°698, t.II, p.678

Boekholt C., *Faveur des Savoyards sur les routes de Saint-Jacques-de-Compostelle du XVe au début du XVIIIe siècle, La Savoie, identité et influences*, Actes du XXXe Congrès des Sociétés Savantes de Savoie, Le Bourget du Lac, 1984, p.148

¹²² Manuscrit de Besson (XVIIIe siècle), t. II n°698, p. 678, Académie Florimontaine à Annecy

Arch. dép. Haute-Savoie, copie microfilm 1 Mi 380

dévotion d'une confrérie Saint-Jacques » disparue¹²³. Il en était sans doute de même à l'hôpital Saint-Jacques de Mâcon, où un inventaire de 1511 note l'existence dans la chapelle « d'ung tableau avec reliques en deux boutes et en deux boutes des coquilles »¹²⁴. A Rabastens, l'église du prieuré Notre-Dame du Bourg, dépendant de Moissac conserve, d'après un catalogue dressé en 1605, les *reliquiae de capite sancti Jacobi, fratris Joannis, evangelistae, et de ossibus ipsius*, dans un buste reliquaire en argent pesant près de 4 kg. On trouve encore, au prieuré de Saint-Fiacre-en-Brie, un buste-reliquaire contenant des ossements de saint Jacques apôtre¹²⁵, confié aux moines qui partent pour quêter, en 1470 et les années suivantes. En 1538, « le reliquaire de saint Jacques » qui fait partie des reliques de l'hôtel-Dieu de Chartres est refait à neuf¹²⁶.

Quantité d'autres reliques de saint Jacques sont souvent présentes dans les Trésors d'églises. On ignore leur origine et on ne conserve ni traces de pèlerinages ni même trace de dévotions spécifiques. Sans en faire un catalogue, citons-en pêle-mêle quelques unes : en 1071 au Mont-Cassin sont mentionnées « dans l'autel de saint Benoît des reliques des saints apôtres martyrs Pierre et Jacques »¹²⁷. En 1160, dans un autel Saint-Jacques consacré par le pape Alexandre III à l'abbaye de Déols (Indre) sont déposées de nouvelles reliques¹²⁸. En 1169 une chapelle Saint-Jacques est consacrée à l'abbaye Saint-Laurent de Liège. Dans l'autel, l'abbé enferme des reliques des deux saints apôtres Jacques, identifiées par l'inscription qui les accompagnait¹²⁹ : *b(ea)ti Iacobi f(rat)ris Domini / Io(ann)is evv(angelis)te, bti. Iacobi f(rat)ris ei(us)*. A Sens, un procès-verbal de translation de reliques de la cathédrale en 1192 porte la mention relique *sancti Jacobi*¹³⁰. A Saint-Magloire à Paris un inventaire du XIIe siècle mentionne *ossibus sancti Jacobi, fratris domini* que l'on retrouve en 1319 mentionnés comme « des os saint Jacques l'apostre, frère Nostre-Seigneur »¹³¹. L'abbaye Saint-Etienne de Dijon, en 1488, confie à des moines quêteurs, avec d'autres reliques, un fragment de la chair du saint apôtre Jacques : *quadam portione carnis beati Jacobi apostoli*¹³². A l'église Saint-André de Chartres, le 11 janvier 1491 furent volées des reliques, dont deux « de saint Jacques le

¹²³ ADHS, 1G152, p. 4

¹²⁴ Arch. dép. Saône-et-Loire, arch. mun. Mâcon, GG 151, inventaire de 1511.

¹²⁵ Dom Racine, Histoire du pèlerinage de Saint-Fiacre, 1765, A.D. 77, ms. 31Z8.

¹²⁶ Arch. dép. Eure-et-Loir, I.E.120, comptes, 1538-9

¹²⁷ *Chronica monasterii casinensis* III 29. éd.H. Hoffman, Hanovre, 1980, M.G.H., Scriptores, t. 34, p. 398-401

¹²⁸ Jean Hubert, L'abbatiale ND de Déols, Paris, 1927, p.8

¹²⁹ Bruxelles, bibl. royale, ms. 9332-46, fol. 61, copie 1428 d'un inventaire XIIIe siècle.

¹³⁰ Chanoine Paul Mégnien, "notes sur le culte de Saint-Jacques le Majeur dans les pays de l'Yonne", Compostelle n°28, 1970, p. 3

¹³¹ Catalogues des reliques de Saint-Magloire (p.21-33), éd. L. Auvray, « Documents parisiens tirés de la bibliothèque du Vatican », *Mémoires de la société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France*, t.XIX, 1892, p.1-42, p.27 inv. XIIe siècle (v.1138), n°31 ; p. 30 inv. 1319 n°18 (tiré du fonds de la reine Christine au Vatican, ms.711 A, fol.90-93, art. 7, catalogue de reliques).

¹³² Arch. dép. Côte-d'Or, G 169, liasse « Saint-Etienne de Dijon. Reliques, trésor (1286-1773) », pièce n°15, (communiqué par Laurent Durnecker).

Majeur et saint Jacques le Mineur ». Au XVI^e siècle, Etienne de Médicis mentionne, à Notre-Dame du Puy, « une grande partie d'ung doigt de saint Jacques le Mineur »¹³³.

De quelques reliques à la vie mouvementée

En effet, la durée de vie de ces pèlerinages dépend essentiellement des miracles qui s'accomplissent par la grâce de la relique. Ces miracles sont parfois longuement décrits dans un *Livre des miracles* (une vingtaine à Compostelle et à Reading, trois cent quatre-vingt à Saint-Jacques de Toulouse), parfois ils sont seulement évoqués (Saint-Sernin de Toulouse, Echirrolles), parfois enfin ils sont simplement sous-entendus. A Oviedo, dans la cathédrale Saint-Sauveur déjà connue des pèlerins qui venaient y vénérer « la Croix des Anges », la chapelle Saint-Jacques accueillit, vers 1180, des reliques de l'apôtre¹³⁴. Un unique miracle, très longuement développé, suffit pour en souligner tout l'intérêt : saint Jacques s'est révélé un exorciste meilleur que le Sauveur pour guérir une jeune pèlerine possédée du Diable. Elle était envoyée par les moines de Jaca qui l'avaient convaincue d'aller demander sa guérison au saint Sauveur ou à saint Jacques. Lors de plusieurs séances longuement décrites, le Diable résista à la Croix des Anges mais céda devant les reliques de l'apôtre. Guérie, la jeune fille partit rendre grâces à Compostelle.

Ailleurs, l'arrivée d'une relique (donnée ou volée, peu importe) est toujours annoncée solennellement. La découverte d'une relique peut aussi être fortuite, comme cela semble s'être passé au mont Gargano, près de Vérone, en mai 1395 : des paysans travaillaient dans les ruines d'une église Saint-Jacques quand ils trouvèrent « une arche de marbre avec une petite ouverture également en marbre, fermée par des clés de fer aux quatre angles, dans laquelle des lettres disaient que c'étaient les os de saint Jacques apôtre »¹³⁵. Là aussi « une multitude de personnes se sont précipitées pour voir tous les ossements » et deux miracles ont lieu : la fille du vicomte de Milan qui a volé un « doigt, selon ce qu'on a rapporté, ou une dent du saint » se le voit enlevé et faire retour vers le corps saint. Un peu plus tard, un voleur tua le gardien et emporta l'argent et la relique. Mais « alors qu'il transportait ce corps au milieu de la montagne, par la vertu de l'apôtre la lumière disparut, une pluie diluvienne et une grêle l'empêchèrent de s'enfuir ».

A chaque reliquaire son pèlerinage

Si certaines de ces reliques faisaient simplement partie de collections, d'autres ont suscité de véritables pèlerinages attestés par des pèlerins, des miracles, des translations ou des fouilles. Chaque sanctuaire fonctionnait de manière autonome, sans prétendre à l'exclusivité, mis à part Compostelle qui exigeait que

« rougissent de honte les rivaux d'outre-monts qui prétendent posséder quelque chose de saint Jacques ou quelques unes de ses reliques ».

¹³³ *Le livre de Podio ou Chroniques d'Etienne de Médicis* (1475-1565), éd. Augustin Chassaing, Le Puy, 1869, 2 vol., t. I, p. 36 et t.II p.533.

¹³⁴ Miracle de la possédée d'Oviedo, éd. Ch. Köhler, *Revue de l'Orient Latin*, t.V, 1897, p.13-21 et L.Vasquez de Parga, *Las peregrinaciones a Santiago de Compostela...* t.III, doc. 91.

¹³⁵ Bagatta, R., *SS. Episcoporum Veron. antiqua monumenta et aliorum sanctorum, quorum corpora, et aliquot quorum ecclesiae habentur Veronae, per Raphaelem Bagatam... et Baptistam Perettum... collecta. Eorum fere omnium SS. historiae ab eisdem collectae, et ab Augustino Valerio... contextae*, Venetiis, 1576, p.24-25.

L'existence de ces sanctuaires a été pratiquement balayée en deux temps, d'abord à la Contre-Réforme, ensuite au XXe siècle. Dans son souci de rationalisation, la Contre-Réforme n'a gardé que deux Jacques parmi tous ceux qui sont cités dans l'Évangile ou ailleurs, donnant au Mineur la paternité de *l'Épître de Jacques* et au Majeur le tombeau de Compostelle ce qui éliminait les autres sanctuaires. Ils ont cependant été bien vivants, apportant leur lot de miracles et guérisons et offrant de nombreuses possibilités d'implorer saint Jacques sans faire le voyage de Galice.

Fleury-sur-Loire

Dès 1025, l'abbaye de Fleury-sur-Loire proclamait qu'on peut vénérer saint Jacques ailleurs qu'à Compostelle et en particulier dans toute église Saint-Jacques. De nombreux pèlerins viennent dans l'un de ses prieurés, à Saint-James-sur-Beuvron en Normandie :

« Et cette piété divine n'opère pas seulement dans le lieu qui doit être révééré en toute dévotion, mais aussi dans tous les lieux consacrés au nom du saint. Il existe ainsi, en Normandie, une église consacrée à sa mémoire, dans laquelle sont vénérées ses reliques très précieuses où se produisent quotidiennement autant de miracles qu'il convient par l'opération d'un tel apôtre »

Ce simple texte résume à lui seul toute la question. Sans mettre en doute la réalité du pèlerinage à Compostelle, Fleury se fait l'écho des réalités du moment : d'autres sanctuaires à reliques accueillent des pèlerins de saint Jacques venus implorer la grâce d'un miracle ceci, bien entendu, ne les empêchant nullement de recevoir des pèlerins en route pour la Galice lorsqu'il s'en présentait. Bien plus, ils ont été des relais de la cause compostellane en diffusant ses légendes et en accueillant régulièrement les pèlerins des environs qui avaient accompli le grand voyage.

Paris

A Paris, à Saint-Jacques aux pèlerins, le roi Charles VI vint deux fois, ce qui signe sans conteste la fonction reconnue du lieu. En 1394 et en 1397 les livres de comptes précisent bien qu'il est « en pèlerinage » : « du roy en pelerinage, le jour Saint-Jacques et Saint-Philippe, en don et offrande 18 £ »¹³⁶. La seconde fois est le jour de sa propre fête, en référence sans doute à Charlemagne dont l'effigie surmontait son sceptre : « du don du roy nostre sire, le dimanche XVIII^e jour de janvier, feste de S. Charles, quant il vint en pelerinage à mons. S. Jaques »¹³⁷. Plus ou moins déjà abandonné des médecins, n'est-il pas venu implorer le miracle dans ce sanctuaire ?

Buxerolles et Saint-Jacques du Poitou

Dans la banlieue de Poitiers, à Buxerolles, une tradition tardive prétend que les pèlerins de Compostelle s'arrêtaient à Buxerolles, y priaient devant l'empreinte du pied du saint et recevaient du seigneur du lieu des fouaces qui leur étaient servies dans le cimetière de l'église, distant de quelques centaines de mètres¹³⁸.

Si des pèlerins pèlerinent sur les chemins du royaume, on en connaît très peu, tel ce chanoine de Limoges, Pierre de Soubrebost qui signale un lieu dont la fonction pèlerine aurait été ignorée sans lui : « Saint-Jacques-du-Poitou », ainsi qu'en atteste l'épithaphe gravée en 1384 sur son tombeau, aujourd'hui placée sur le mur de l'une des chapelles du chevet :

¹³⁶ Compte de 1393-1395.

¹³⁷ Bordier H., *La confrérie des pèlerins de Saint-Jacques et ses archives...* t.II, p. 394, extrait du compte de 1397.

¹³⁸ Mgr. X.Barbier de Montault, *La commune de Buxerolles*, Caen, 1872, p.19-20.

Ci-gît Mgr. Pierre de Soubrebost
Autrement dit de Montault,
Homme plein de qualités, chanoine de Limoges.
Il voulut être placé, par respect,
Près du Patriarche dont il fut le serviteur fidèle et obéissant.
Il alla en pèlerinage à Rome et Saint-Jacques-du-Poitou,
Il honora Catherine et Marie de Jean.
A son retour, il resta malade pendant plusieurs semaines,
Cloué au lit depuis la Madeleine jusqu'à la Sainte-Catherine.
Il alla joyeusement vers la mort et trépassa à la 9^e heure
Le 24^e jour du mois de novembre, l'an 1384.
Il a rejoint les défunts dans le repos éternel.
Vous qui passez faites une prière.



*Epitaphe de Mgr Soubrebost
dans la cathédrale de Limoges*

Cette épitaphe est un texte officiel, commandité par des ecclésiastiques qui ne pouvaient rien voir là d'extraordinaire ou de contraire au dogme. Le tombeau était exposé à la vue de tous, encastré dans le mur de clôture du chœur. Il faut donc considérer que, en 1384, il est parfaitement normal qu'un habitant de Limoges parte pèlerinier à Saint-Jacques-du-Poitou. Se pose alors la question de localiser ce culte poitevin.

Il s'avère que, sur le territoire de la paroisse de Buxerolles, a existé jusqu'au XIX^e siècle un culte rendu en un lieu où une pierre représentant grossièrement l'empreinte d'un pied est dénommée « Pas de saint Jacques »¹³⁹. Il pourrait convenir comme localisation. On constate en outre que l'église paroissiale de Buxerolles n'est mentionnée que fort tard sous le vocable Saint-Jacques, ce qui peut signifier qu'il y eut, fort tard également un transfert du culte de la pierre à l'église. En effet le vocable n'apparaît que dans le Pouillé de 1782¹⁴⁰ et mais pas dans le cartulaire de Poitiers dit le Grand Gauthier¹⁴¹, commencé après 1278 et réputé pour la valeur de ses précisions.

¹³⁹ Barbier de Montault X., *La commune de Buxerolles*, Caen, 1872, p.19-20.

¹⁴⁰ *Pouillé du diocèse de Poitiers*, éd. F.J. Régnault de Beauvallon, Poitiers, 1782, p.225 eccl. S.Jacques de Busserolles + chapelle de S. Jacques et de S. Phelippe.

¹⁴¹ *Pouillé du diocèse de Poitiers...* Cartulaire de l'évêché de Poitiers, Grand-Gauthier, commencé après 1278, p.225.

Buxerolles le Pas de saint Jacques



En Lorraine et à Toulouse

La vie des reliques peut être très paisible ou au contraire fort agitée. En Lorraine, en 1079 arrive un Ursus de Bénévent, porteur de reliques de saint Jacques dont l'origine importe peu. Il les dépose sur une colline de Neuf-Château¹⁴² près de Sionne¹⁴³ et, aussitôt, les gens des environs arrivent en pèlerinage, si nombreux que vingt ans plus tard est construite une chapelle plus grande, confiée à l'abbaye Saint-Mansuy de Toul qui en fait un prieuré, lequel devient paroisse en 1097. Il subsista jusqu'au XVIIIe siècle, sans que l'on sache si le pèlerinage a perduré jusqu'à cette époque.

Ainsi voit-on en 1490 à l'église Saint-Jacques de Toulouse des pèlerins de Compostelle devenir membres de la confrérie Saint-Jacques et venir chaque année rendre grâce à la relique de saint Jacques¹⁴⁴. Refondée en 1513 la confrérie stipule même que « aucun ne sera reçu en la confrérie s'il n'est allé à Saint-Jacques de Galice »¹⁴⁵.

¹⁴² CALMET, (A.), *Histoire de Lorraine...*, 1728, t.I, pièces justificatives, col. 509-511.

MARICHAL, (P.), *Dictionnaire topographique du département des Vosges*, Paris, 1941.

¹⁴³ Cne. Sionne, Vosges, arr. Neufchâteau, cant. Coussey.

¹⁴⁴ Arch. dép. Haute-Garonne, E 834, fol. 35-35v°.

¹⁴⁵ Arch. dép. Haute-Garonne, E 835, Livre de la confrérie, art. 3.

Chaque reliquaire traité comme un objet de luxe témoigne d'une dévotion qui justifie la dépense, même s'il ne signe pas un pèlerinage spécifique. Le reliquaire est souvent dû à une confrérie qui l'utilise à des fins privées, prières ou processions des jours de fête.

A Perpignan

Pendant l'été 1482, une épidémie décime la population de Perpignan. Le samedi 17 août 1482, après la grand messe, une procession avec la Vraie Croix de Saint-Jean et la tête de monseigneur saint Jacques, accompagne jusqu'au portail qui s'appelle du Poids le départ de deux pèlerins chargés de porter une offrande à monseigneur saint Jacques de Galice.

Le lundi 25 mai 1488, on fit procession générale selon le même cérémonial pour l'envoi de deux pèlerins au saint pèlerinage de monseigneur saint Jacques de Galice, pour que Notre-Seigneur Dieu enlevât les pestilences de la présente ville. Le prêtre portait la tête de monseigneur saint Jacques et la Vraie Croix.



Buste reliquaire de saint Jacques de Perpignan

A l'origine des dévotions l'Epître

L'apôtre Jacques a bénéficié d'une dévotion particulière au Moyen Age à cause de l'Epître éponyme qui en a fait le passeur des âmes, invoqué au moment de la mort. La relique était support de la prière et l'Epître promesse de guérison ou de bienfait. Saint Jacques était invoqué pour guérir les enfants (Cazères, Aire-sur-la-Lys), guérir les fous (Grez-Neuville, Paris), guérir de la peste (Perpignan, Paris).

Mais il est moins connu qu'il était prié aussi pour protéger les biens de la terre. Au XVe siècle à Nevers le 25 juillet l'un des buts de la procession générale derrière le chef de saint Jacques est de se concilier

« la disposition du temps, afin de pouvoir cueillir et lever les biens qui sont sur terre ».

A Aire-sur-la-Lys ce sont des pommes qui étaient bénies durant la grand-messe de la Saint-Jacques dans les années 1524¹⁴⁶. En 1599 l'une des confréries de maîtres-jardiniers de Paris avait sa fête patronale le 25 juillet. A Fontainebleau¹⁴⁷ en 1680 les statuts de la confrérie Saint-Jacques des jardiniers notent que lors de la grand messe du 25 juillet,

¹⁴⁶ Comptes de la fabrique, cité par Rouyer J., Recherches historiques sur le chapitre de Saint-Pierre d'Aire, *Mémoires de la société des Antiquaires de la Morinie*, t. X, 1858, p. 235-242.

¹⁴⁷ Archives paroissiales, reg. 1670, conf. Saint-Jacques.

« [l'une des] plus anciennes femmes des pèlerins ... présentera la corbeille des nouveaux fruits pour que le prêtre la bénisse et les fruits seront distribués aux pèlerins et aux confrères et sœurs ... ».

La cérémonie avait encore lieu en 1718, elle a sans doute duré jusqu'à la Révolution.

Au XXe siècle, en voulant redonner au tombeau galicien son lustre perdu, les chercheurs ont bien retrouvé des témoignages de tous ces cultes à saint Jacques mais ils les ont réduits à de simples jalons sur le chemin de la Galice et ils ont fait de chaque pèlerin mentionné par un texte un « pèlerin de Compostelle ». Les mises en garde énoncées par plusieurs médiévistes dès les années 1980 n'ont pas été écoutées et leurs auteurs ont été écartés des cercles experts mobilisés au profit de Compostelle. Ces « experts » continuent à travailler à partir du *Guide du pèlerin* supposé largement répandu en Europe sans avoir approfondi sa critique historique ni étudié sa diffusion. Ils ignorent d'autres textes qui pourraient les conduire à remettre en cause leurs hypothèses de départ, encouragés en cela par l'ostracisme général qui avait frappé toutes les reliques des saints dès avant Vatican II.

Or, la relecture de ces textes injustement occultés ou condamnés s'est avérée d'une grande richesse en permettant de redonner leur dimension à de nombreuses dévotions à saint Jacques et de comprendre le fonctionnement des sanctuaires qui abritaient ses reliques. Ces textes sont de plusieurs natures : inventaires de reliques, descriptions de reliquaires, exposés de conflits, comptes-rendus de fouilles, documents hospitaliers, récits de voyages, sans oublier les récits de donations par Charlemagne revenant de Compostelle...

Tous les pèlerins de Saint-Jacques n'allaient pas à Compostelle, mais tous les sanctuaires où saint Jacques était vénéré racontaient les mêmes légendes dans lesquelles Compostelle avait sa place. L'aura de Compostelle s'en est trouvée répandue à travers toute l'Europe. En 1984, la Commission de la culture du Conseil de l'Europe a eu une vision claire de cet aspect en soulignant le caractère symbolique et unificateur de ces cultes. Malheureusement la politique a pris le dessus en faisant des chemins de Compostelle le premier Itinéraire culturel européen, occultant pour longtemps les autres sanctuaires et confirmant les erreurs des promoteurs de Compostelle. Un temps disparus, ces cultes locaux renaissent néanmoins ça et là. On ressort des greniers des reliquaires oubliés et on les restaure, on organise des fêtes de la Saint-Jacques le 25 juillet.

Compostelle reprendra-t-elle progressivement sa juste place parmi les sanctuaires où vénérer saint Jacques ? On peut craindre que non car l'évolution est lente. Sous la pression de l'Espagne et d'une idéologie passéiste, l'Eglise en France ne l'encourage pas. En témoigne cette affirmation récente d'une des publications de la presse catholique¹⁴⁸ (il y en aurait malheureusement beaucoup d'autres dans un groupe de Presse spécialisé) :

« Quoi qu'il en soit de l'authenticité de cette tradition [de Compostelle], le culte de l'apôtre a fleuri à travers l'Europe tout au long des routes qui mènent en Galice ... »

Les nombreuses reliques de saint Jacques en dehors des soit disant « routes qui mènent en Galice » prouvent au contraire que la dévotion à l'apôtre dépassait largement Compostelle.

¹⁴⁸ *Magnificat* (éd. Sotiaf), n° 260, juillet 2014.

LA SAINTE ÉPINE DU GÉNÉRAL TALBOT AU CHÂTEAU DE MONTRÉAL (ISSAC, DORDOGNE)

Brigitte et Gilles Delluc

Le Périgord a vu le début et la fin de la Guerre de Cent Ans.

Le début est marqué par une défaite : la bataille d'Auberoche, près de Cubjac en 1345¹⁴⁹. La fin fut une victoire et marqua le terme de cette bisbille héréditaire de trois siècles qui durait depuis le funeste mariage d'Aliénor d'Aquitaine avec Henri Plantagenêt et leur couronnement comme reine et roi d'Angleterre en 1154¹⁵⁰ : c'est la bataille dite de Castillon (Gironde) (fig. 1). Elle se déroula, en fait, sur la rive gauche de la Lidoire, c'est-à-dire sur le territoire de La Mothe-Montravel, en Périgord (fig. 2). Ce modeste affluent de la Dordogne marque en effet, depuis toujours, la séparation entre Dordogne et Gironde.

La bataille

C'est là que, le 17 juillet 1453, les troupes de Charles VII remportèrent une victoire décisive sur les Anglais. L'artillerie des frères Bureau (300 pièces) fit merveille et la cavalerie bretonne précipita la déroute anglaise. Le général ennemi, John Talbot, comte de Shrewsbury, trouva la mort dans la mêlée (fig. 3), ainsi que son fils. Une stèle en montre l'endroit (fig. 4). Ainsi furent chassés définitivement les Anglais de Guyenne et se termina la guerre de Cent Ans¹⁵¹.

Le général Talbot était un homme pieux et déjà âgé : il était octogénaire. Il s'était illustré pendant la guerre de Cent Ans mais, en 1429, il n'avait pu empêcher Jeanne d'Arc de délivrer Orléans et avait été vaincu à Patay. Réapparu en Guyenne en 1452, il venait de conquérir rapidement toute la province, avant de trouver la défaite et la mort à Castillon. Il portait sur lui une relique insigne : une Sainte Épine de la couronne d'épines du Christ¹⁵².

L'aventure de la Sainte Épine de Montréal a été reconstituée en 1892 par l'abbé Pierre Louis Goyhenèche¹⁵³. Ce prêtre, originaire de Bayonne avait été envoyé comme précepteur dans la famille du comte de Montferrand (pour raison de santé), puis, nommé à Bourgnac tout près de là, il y exerça son ministère (1867-1908) ; il se retira au château de Montréal puis à Ustaritz (Bayonne) où il mourut. Il était docteur en théologie, après des études à Rome, et

¹⁴⁹ Delluc B. et G., 2012 : Auberoche. Première vraie bataille de la guerre Cent ans, *Bull. de la Soc. hist. et arch. du Périgord*, CXXXIX, p. 103-126.

¹⁵⁰ L'année même de la consécration de l'abbatiale de Cadouin.

¹⁵¹ Chaque été, un grand spectacle reconstitue sur place ce haut fait d'armes.

¹⁵² Outre la couronne d'épines de la Sainte-Chapelle à Paris, d'autres reliques analogues sont conservées (parmi une cinquantaine d'autres recensées jadis par C. Rohault de Fleury), notamment au palais du Tau de Reims, à Saint-Sernin de Toulouse, à l'évêché de Grenoble, à Rome et... au British Museum. En Dordogne, une dernière épine, dans son reliquaire, était naguère conservée et vénérée dans l'église de Saint-Cyprien. Elle avait été donnée, selon la tradition, à une abbaye flamande par Saint Louis, puis, en 1804, à Saint-Cyprien par une chanoinesse, Aldegonde Groniès (Plantier abbé du, 1891 : *La Sainte Couronne et la Sainte Epine conservée dans l'église de Saint-Cyprien*, Michelet, Sarlat ; Secret J., 1976, *Bull. de la Soc. hist. et arch. du Périgord*, CIII, p. 233-258).

¹⁵³ Goyhenèche abbé, 1892 : La sainte épine de la chapelle de Montréal. Notice historique et religieuse, *Bull de la Soc. hist. et arch. du Périgord*, tome XIX, p. 510-516, 1 fig.

rédacteur de la *Semaine religieuse*¹⁵⁴. Il avait donc quelques raisons de s'intéresser à la Sainte Épine de Montréal et d'en exhumer l'historique. Nous lui emprunterons les pages que voici.

La grande aventure de la Sainte Épine de Montréal (abbé P. L. Goyhenèche)

Le dimanche des Rameaux, toutes les années, la sainte relique [de Montréal] était l'objet de la vénération publique, dans l'église paroissiale d'Issac. Le pasteur de la paroisse, accompagné de nombreux fidèles, se rendait en procession à la chapelle de Montréal pour y prendre la précieuse relique et la porter à l'église paroissiale. Elle y demeurait exposée à la vénération des fidèles jusqu'au jour de l'Ascension ; on allait ensuite processionnellement la déposer de nouveau à la chapelle de Montréal. Cette exposition publique de la sainte épine eut lieu pour la dernière fois en l'année 1792, à la requête et sous la protection de la municipalité d'Issac. Voici les termes de la délibération faite à ce sujet :

« Nous, maire et officiers municipaux de la commune d'Issac, avons délibéré que, comme la relique de la sainte épine est portée sur le verbail [procès verbal] qui a été fait à Montréal et dont Martial Lachau est nanti, nous y enverrons un sergent de la garde nationale avec quatre hommes et le vicaire desservant, promettant de la garantir de tout événement et de la remettre audit Montréal, suivant l'usage.

« Signés à Issac, le 21 mars 1792, Auberty, maire etc. »

Il faut observer qu'à cette époque, le château de Montréal et ses dépendances furent déclarés propriété nationale. Un inventaire de tout le mobilier avait été dressé par les commissaires du district de Mussidan. A la dixième page de ce document, on s'exprime en ces termes, au sujet de la sainte épine :

« Ayant fait ouvrir le tabernacle, y avons remarqué une châsse contenant la relique de la sainte épine, dont l'étui nous a paru être en argent et les baguettes et couverture en cuivre. »

Le mobilier du château fut ensuite transporté au siège du district, à Mussidan, pour y être vendu aux enchères publiques. La sainte épine était parmi ces dépouilles. Nous dirons en peu de mots comment ce précieux trésor fut habilement soustrait par un membre du district, soigneusement conservé pendant la tourmente révolutionnaire et rendu plus tard à son légitime propriétaire¹⁵⁵. La relation suivante nous a été faite par la veuve de Crabanac, de Saint-Front-de-Pradoux. C'était une nièce de M. l'abbé Lespine qui, lui-même, avant la Révolution, avait rempli dans la paroisse d'Issac les fonctions de vicaire et résidait au château de Montréal.

« Le directoire, nous a-t-elle dit, tenait ses séances à Mussidan. Mon mari, qui en était membre, s'y rendait tous les jours. Le président du district s'avisait un jour de jeter par la fenêtre de la salle, où se trouvait le mobilier destiné à l'encan, la relique de la sainte épine. Mon mari s'aperçut de ce stratagème et descendit aussitôt pour la ramasser dans la rue et la cacher soigneusement. Le président, qui l'avait vu quitter la salle et descendre, devina le motif de cette manœuvre : c'était pour recueillir la précieuse épave et se l'approprier discrètement. Le lendemain, le président le pria de

¹⁵⁴ Bouet R., 2009 : *Dictionnaire biographique du clergé concordataire du Périgord*, tome 1, p. 338, Deltaconcept, Nontron.

¹⁵⁵ Il en fut de même pour le suaire de Cadouin, caché par le maire Bureau.

lui rendre cet objet, mais Crabanac lui répondit qu'il ne l'avait pas trouvé. Huit jours après, le président réitéra sa demande, par l'entreprise de son domestique. A cette nouvelle instance, mon mari avoua sa pieuse fraude ; mais ne voulant pas se dessaisir de ce précieux trésor, il prétexta qu'il l'avait perdu, en tirant sans doute le mouchoir de sa poche. Crabanac découvrit à ses sœurs son pieux stratagème, en les priant toutefois de garder à ce sujet le secret le plus absolu.

« Mon mari apprit plus tard à Antoine Lachau, régisseur des biens de M. le marquis de Montferrand, qu'il avait eu soin de cacher et de conserver la sainte épine. Informé de ce fait par son régisseur, M. de Montferrand fit des instances auprès de mon mari pour entrer en possession de cette relique, unique épave de son mobilier de Montréal. Ses instances furent couronnées de succès. »

C'est ainsi que la chapelle de Montréal vit son antique et précieux trésor, religieusement et providentiellement conservé pendant la Révolution, revenir au pieux sanctuaire où il avait été si longtemps vénéré. Pendant son séjour à Paris, M. le marquis de Montferrand chargea M. l'abbé Lespine, alors attaché à bibliothèque royale, du soin de faire confectionner un reliquaire pour la sainte épine. C'est dans cette élégante châsse que se trouve aujourd'hui renfermée la sainte épine (fig. 5).

C'est en 1453, après la défaite des Anglais, à la bataille de Castillon, que cette sainte épine fut trouvée sur le général Talbot, qui y fut tué de la main du seigneur de Pombrian¹⁵⁶. Voici la relation de [l'historien] Chevalier de Cablan à ce sujet :

« Nos Périgordins servirent très bien dans ceste occasion, et la tradition nous apprend que ce ne fut point, comme le rapporte le père Dupuy, d'un coup de coulevrine que Talbot périt, mais qu'il fut tué de la main du seigneur de Pombrian, lequel luy arracha la sainte espine qu'il portait au col, et laquelle est encore présentement dans le chasteau de Montréal, qui estoit la demeure ordinaire des seigneurs de Pombrian, avant que monsieur Duchesse, le lieutenant-général d'à présent, ne l'eut acquise d'eux. » (Manuscrit de la bibliothèque de M. Dujarric-Descombes).

Le Père Dupuy nous apprend ensuite comment cette relique devint l'objet de la vénération publique.

« Noble Pierre de Pombrian, sieur de Montréal, faisant ouvrir ce sacré reliquaire, croix d'or garnie de diamants, trouva dedans une épine, et n'ayant assurance s'il fallait honorer, comme ayant servy à la Passion de Jésus-Christ, il consulta, sur ce doute, notre évesque de Plaignie, qui commit l'examen de cette affaire à son théologal Maimont, gardien du couvent de Saint-François, lequel, dans sa consulte baillée par escript, répond qu'il falloit demander à Dieu des signes extraordinaires par jeusnes et prières publiques, afin qu'il luy pleut de déclarer en quel estat il vouloit qu'on tint ceste épine¹⁵⁷.

¹⁵⁶ On écrit habituellement « Pontbriand ». Au XVI^e s., on doit aux Pontbriand l'édification du château et de la chapelle de la Sainte Épine. Claude de Pontbriand était aux côtés de Jacques Cartier sur les rives du Saint Laurent dans une bourgade nommée Hochelaga qui deviendra Montréal. Il écrit : « Parmy d'icelles champagnes est scituée et assise la ville de Hochelaga près et joignant une montaigne qui est alentour d'icelle labourée et fort fertile de dessus laquelle on veoyt fort loing. Nous nommasmes icelle montaigne le mont Royal. »

¹⁵⁷ On admirera la prudence du théologal. Outre la couronne d'épines de la Sainte-Chapelle à Paris, d'autres reliques analogues sont conservées, par exemple, au palais du Tau de Reims, à Saint-Sernin de Toulouse, à

« Il est vraisemblable que dans l'essay fact, divers miracles parurent, car, l'an 1526, nostre évesque expédia un bref en faveur de la transaction faite par le sieur de Pombrian, avec Sudiraut, curé de la paroisse d'Ayssac, déclarant, après plusieurs consultes, qu'on peut et doit honorer la sainte épine, commandant de la porter processionnellement. J'ai vu, ajoute le Père Dupuy, l'original de ce rescript dans le thrésor du chasteau de Montréal. »

On remarque à la chapelle de Montréal, du côté droit, à une certaine hauteur, une petite tribune en pierres, à colonnettes ajourées. C'est probablement de cette tribune qu'avait lieu, au jour des Rameaux et au jour de l'Ascension, l'ostension de la sainte relique, et de ce lieu, le prêtre devait bénir les fidèles avec la sainte épine qu'il tenait dans ses mains.

Depuis que M. le marquis de Montferrand était entré en possession de son antique trésor, la sainte épine n'était plus en possession de son culte public. Il désirait lui restituer son caractère d'authenticité et, à ce sujet, il adressa à l'Ordinaire du diocèse une supplique accompagnée d'une notice historique. Le Vénéré prélat, Mgr George, agréa sa demande, approuva la relique et lui transmit, en date du 21 mai 1858, l'ordonnance suivante :

« Jean-Baptiste-Amédée George, par la miséricorde divine et la grâce du Saint-Siège apostolique, Évêque de Périgueux et de Sarlat,

« Vu la relation historique à Nous présentée et qui demeure annexée à la présente Ordonnance, de laquelle relation il résulte que, dès les temps les plus reculés, une sainte Epine de l'adorable couronne de Notre-Seigneur Jésus-Christ était conservée et honorée au château de Montréal, paroisse d'Issac, dans notre diocèse ;

« Appréciant, comme de droit, les raisons et procès-verbal établissant que cette relique, pieusement sauvée durant les troubles de la fin du siècle dernier, est revenue en son premier lieu, mais privée du titre par lequel Jean de Plaignie, ou Planis, de bonne mémoire, l'un de nos prédécesseurs, en autorisait le culte ;

« Ayant examiné ladite relique formée de deux fragments réunis par un fil rouge, placée dans une monstrance en argent, de forme carrée, ayant quatre côtés munis d'un verre, placée sur un pied imitant celui d'une petite custode et surmontée d'une petite croix à laquelle nous avons attaché, par un fil rouge, notre sceau pour qu'elle ne puisse être ouverte désormais ;

« Faisant, aux termes du S. Concile de Trente (sess. XXV, *de vener. ss. et imag.*) ce qui nous paraît conforme à la vérité et à la piété ;

« Nous avons permis et permettons, par les présentes, d'honorer publiquement et d'exposer la sainte relique, recommandant d'éviter à ce sujet toute superstition et abus, et priant Notre Sauveur de bénir tous ceux qui, en mémoire de sa divine Passion, vénèreront cette sainte épine de sa couronne sacrée.

« Donnée à Périgueux, sous notre seing, notre sceau et le contre-seing de notre secrétaire, le 21 mai 1858.

l'évêché de Grenoble, à Rome et... au British Museum. Une cinquantaine d'autres furent recensées jadis par C. Rohault de Fleury. Aujourd'hui encore, des couronnes d'épines d'une variété de jujubier (*Zizyphus spina Christi. L.*) sont vendues comme souvenir à Jérusalem. En Dordogne, une Sainte Épine, dans son reliquaire, était naguère conservée et vénérée dans l'église de Saint-Cyprien. Elle avait été donnée, selon la tradition, à une abbaye flamande par Saint Louis, puis, en 1804, à Saint-Cyprien par une chanoinesse, Aldegonde Groniès (Plantier abbé du, 1891 : *La Sainte Couronne et la Sainte Epine conservée dans l'église de Saint-Cyprien*, Michelet, Sarlat ; Secret J., 1976, *Bull. de la Soc. hist. et arch. du Périgord*, CIII, p. 233-258).

« Jean, évêque de Périgueux et de Sarlat. Par mandement de Monseigneur : Dubois, secrétaire. »

Heureux de voir ainsi renouées, par l'autorité de l'Ordinaire, les antiques traditions religieuses, M. le marquis de Montferrand fit exécuter par d'habiles ouvriers une châsse en bois reposant sur une console en pierre pour y déposer la sainte relique. La châsse en bois est à pans coupés. Il y a trois panneaux et chaque panneau représente une scène de la Passion : la flagellation, le couronnement d'épines et le portement de la croix. Chaque panneau est surmonté d'un fronton en style ogival. La console en pierre est soutenue elle-même par deux anges présentant une couronne d'épines. Au-dessous de la console, on remarque une plaque de pierre où se trouvent gravées les armes du général Talbot, avec l'inscription latine suivante :

« IN CRUCE AUREA GEMMIS EXORNATA TABOTI ANGLO-SAXONUM DUCIS PROPE CASTILLONEM OCCISI COLLO APPENSA H. EC SALVATORIS S. CORONAE SPINA FUIT INVENTA. MCDLIII »

Cette inscription rappelle en peu de mots le fait historique de la mort du général Talbot et le précieux butin dont s'enrichit le vainqueur.

Le 28 août 1866, délégué par Mgr Dabert, évêque de Périgueux et de Sarlat, M. l'abbé de Saint-Exupéry, vicaire général, se rendit au château de Montréal pour bénir la châsse où la sainte épine devait être placée¹⁵⁸. Le délégué de Monseigneur célébra la sainte messe, adressa quelques paroles à la nombreuse assistance, composée des membres de la famille, de plusieurs ecclésiastiques et de quelques fidèles et accomplit enfin la cérémonie de la bénédiction du reliquaire.

Conclusion

La Sainte Épine est toujours conservée dans la chapelle du château de Montréal à Issac (fig. 6). C'est là que les participants du 20^e colloque des Amis de Cadouin ont pu admirer son reliquaire, sous la conduite de SE Bernard de Montferrand, ambassadeur de France, président du colloque, qui expliqua l'origine de cette relique en ces lieux.

Au décours, les Amis de Cadouin purent visiter le château ainsi que le remarquable souterrain, bénéficier d'un rafraîchissement bien venu et exprimer toute leur gratitude au maître des lieux.

Légende des figures

Fig. 1 - *La bataille de Castillon*. Enluminure de Jean Chartier, XV^e siècle (*British Library*)

Fig. 2 - *Plan de la bataille de Castillon* à La Mothe-Montravel. Elle eut lieu en Périgord, entre le cours de la Lidoire et celui de la Dordogne.

Fig. 3 - *La mort de John Talbot*. Tableau à l'huile. CP Larivière (Château de Versailles et Trianon)

Fig. 4 - *Le monument de la mort de Talbot* à La Mothe-Montravel (DR)

Fig. 5 - *Le reliquaire de la Sainte Épine* d'après l'abbé Pierre-Louis Goyhenèche

Fig. 6 - *Chapelle de la Sainte Épine* (château de Montréal à Issac) (DR)

¹⁵⁸ On retrouve l'intervention de ce vicaire général dans l'histoire du suaire de Cadouin.



Fig. 1 - La bataille de Castillon. Enluminure de Jean Chartier, XV^e siècle (*British Library*)

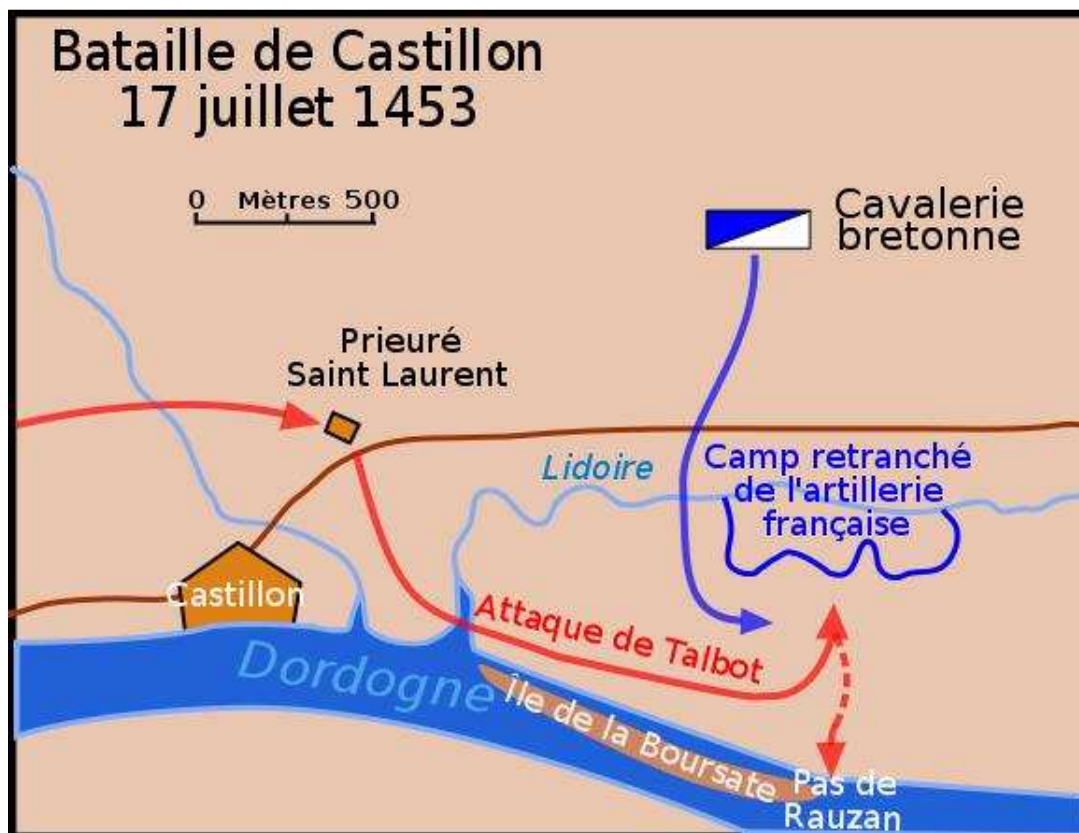


Fig. 2 - Plan de la bataille de Castillon à La Mothe-Montravel. Elle eut lieu en Périgord, entre le cours de la Lidoire et celui de la Dordogne.



Fig. 3 - *La mort de John Talbot*. Tableau à l'huile. CP Larivière (Château de Versailles et Trianon)



Fig. 4 - *Le monument de la mort de Talbot à La Mothe-Montravel (DR)*

Fig. 5 - *Le reliquaire de la Sainte Épine*
d'après l'abbé Pierre-Louis Goyhenèche

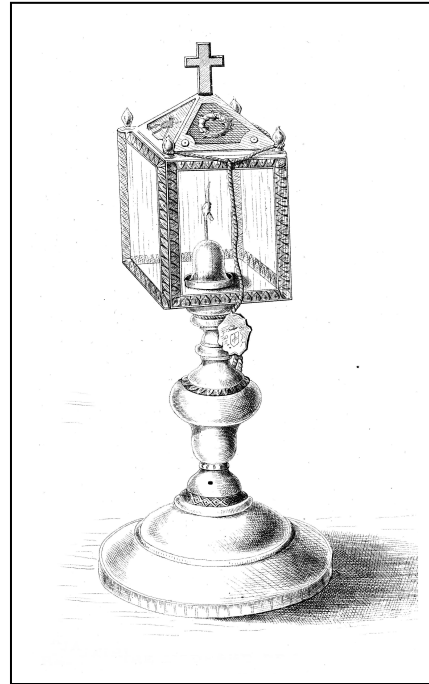
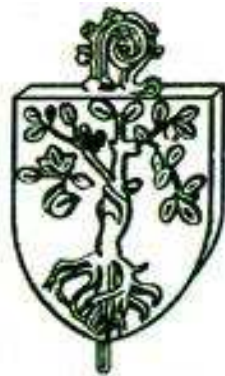


Fig. 6 - *Chapelle de la Sainte Épine* (château de Montréal à Issac) (DR)



ASSOCIATION LES AMIS DE CADOUIN

Place de l'abbaye

24480 Cadouin

www.amisdecadouin.com